

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

TABLE DES MATIÈRES :

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. ÉDITO	4
2. RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC	5
3. LIGNES DE FORCE EN 2025	7
3.1 Poursuite du programme commun 2022-2026 en faveur de l'Agenda du Travail décent	7
3.2 Suivi du programme	11
3.3 Scores de performance et taux d'exécution du programme en 2025	15
4. ACTIONS DE SOLSOC ET DE SES PARTENAIRES	17
4.1 Favoriser la création d'emplois décents à travers l'économie sociale et solidaire	17
4.2 Défendre les travailleur·euse·s via l'action syndicale	24
4.3 La protection sociale, un outil de réduction des inégalités, de résilience et de cohésion sociale	31
4.4 Faire progresser la démocratie et les droits humains par la participation citoyenne	37
4.5 Promouvoir l'émancipation des femmes et des jeunes	44
4.6 Mobiliser les citoyen·ne·s et les politicien·ne·s belges	51
5. ORGANISATION INTERNE	60
5.1 Une organisation adaptée à la mise en œuvre de sa mission	60
5.2 Le personnel	66
5.3 Le fonctionnement des instances	69
5.4 Le personnel au 31 décembre 2025	70

PARTIE II : RAPPORT FINANCIER

1. INTRODUCTION	72
2. COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	72
3. SOURCES DE FINANCEMENT	78
4. RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS	81

PARTIE III : ANNEXES

Annexe 1 : Les mandats de Solsoc en 2025 dans les 27 réseaux ou plateformes et leurs 60 espaces de travail	88
Annexe 2 : PGM 2022-2026 : Exécution budgétaire	91
Annexe 3 : Pays et partenaires de Solsoc	93
Annexe 4 : Politique d'intégrité et mécanisme de signalement des plaintes	99
Annexe 5 : Tableau synthétique des 63 réunions d'équipe internes tenues en 2025	106
Annexe 6 : Relevé du personnel au 31/12/2025	107
Annexe 7 : Politique concertée de formation (PCF) - Charte	108
Annexe 8 : Rapport financier	113



PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. ÉDITO

Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche aura été le fait politique majeur de l'année. À peine réinstallé, il s'est employé à bouleverser en profondeur la politique étrangère des États-Unis et à fragiliser les équilibres internationaux. La dissolution de l'USAID a constitué à elle seule un choc majeur dont on ne mesure pas encore pleinement les conséquences. Selon des chercheur·euse·s de la Boston University, ce choix pourrait déjà avoir engendré plusieurs centaines de milliers de décès à travers le monde.

Cette brutalité, tant dans la forme que dans le fond, a rythmé l'actualité politique internationale : hausse des droits de douane, attaques contre l'Union européenne, remise en cause du rôle des Nations unies, fragilisation de l'alliance transatlantique. Les velléités expansionnistes sur le Canada, le Groenland et le Panama, ainsi que les menaces envers le Venezuela, la Colombie et le Mexique, n'ont fait que confirmer ce que l'on voyait déjà : le retour d'un impérialisme américain totalement débridé.

Mais réduire 2025 à une seule figure serait une erreur d'analyse. Ces évolutions s'inscrivent dans une recomposition plus large du système international, marquée par le retour des rapports de force entre puissances et l'affaiblissement persistant du multilatéralisme. L'ordre mondial tel qu'il s'était stabilisé depuis la fin de la Guerre froide se défait, et avec lui, l'idée que le droit peut s'imposer à la puissance.

Sur le terrain, les conflits se multiplient et s'enlisent. En Ukraine, la guerre s'inscrit dans une logique d'usure. Au Moyen-Orient, le conflit à Gaza se poursuit et s'étend à d'autres fronts, du Liban au Yémen. Au Soudan, la crise humanitaire atteint des niveaux alarmants. En République démocratique du Congo, les violences persistent dans l'est du pays, nourries par des intérêts régionaux et économiques profondément enracinés, notamment autour du contrôle des ressources minières.

Ce recul ne se limite pas aux terrains militaires : il traverse aussi les institutions européennes. Au nom de la compétitivité, la Commission impulse un abaissement progressif du cadre économique, environnemental et social construit sur plusieurs décennies. Un basculement soutenu jusqu'au niveau du Parlement, où l'alliance des conservateurs avec les extrêmes droites a remis frontalement en cause le Green Deal et vidé de sa substance la directive sur le devoir de vigilance. Le durcissement de la politique migratoire s'inscrit dans la même tendance. Nos partenaires s'inquiètent de l'évolution de la politique européenne, l'UE n'inspire plus et s'enfonce dans ses contradictions.

Face à cela, la résistance s'exprime et prend de nouvelles formes. Du Népal au Maroc, du Sri Lanka au Pérou en passant par le Bangladesh et Madagascar, une partie de la jeunesse est descendue dans la rue en 2025. Organisés via les réseaux sociaux, ces mouvements Gen-Z dénoncent la corruption des élites, les inégalités sociales et la dégradation des services publics. Les mêmes combats que les générations précédentes, portés différemment : plus horizontaux et affranchis des structures militantes traditionnelles. Dans le même temps, les mobilisations en solidarité avec la Palestine ont démontré notre capacité à nous unir par-delà les frontières et les appartenances pour maintenir une pression globale et durable sur nos dirigeant·e·s.

2025 révèle ainsi l'installation d'un monde plus instable, plus conflictuel et plus inégal, où le droit international s'efface progressivement au profit de la loi du plus fort. Face à cela, le rôle d'une organisation comme Solsoc peut sembler modeste. Mais c'est précisément dans les

moments de recul, quand les rapports de force se dégradent, quand les acquis s'effritent, que notre travail prend tout son sens. En éveillant la solidarité, en nous mobilisant, en documentant, en alertant et en connectant les luttes entre elles, nous tenons, avec nos alliés et nos partenaires, un cap clair : celui de la dignité humaine, de la protection des droits humains et la défense du travail décent.



2. RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC

La mission de Solsoc est de renforcer des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine dans leur capacité à contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique, à assumer leur rôle de contrepouvoir, à participer à l'élaboration de politiques publiques plus justes socialement, à mobiliser des organisations de base dans la défense des droits humains et en faveur d'un accès universel à leur réalisation. Sa position privilégiée d'ONG du mouvement socialiste et ses collaborations avec des partenaires internationaux sont un atout majeur dans la manière dont elle conçoit son travail d'interface. Celui-ci est mis au profit d'une action politique et d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire en Belgique, en particulier au sein de l'action commune socialiste : syndicats, mutualités, organisations socioculturelles, coopératives. Ce travail se traduit aussi, au sein de plateformes, coupoles et réseaux d'ACNG et/ou d'actions citoyennes aux niveaux national, européen et international.

En Belgique comme au niveau international, la mission de Solsoc participe à l'amplification ou à la consolidation des actions de groupes sociaux discriminés qui agissent et luttent en faveur d'un monde plus juste et solidaire.

Face aux défis mondiaux du XXI^e siècle (voir édito), il est crucial de construire des alternatives politiques, sociales et économiques solidaires et durables. Ces alternatives doivent reposer sur le respect des droits universels et viser à créer une société plus durable et respectueuse de l'environnement. Pour y parvenir, Solsoc et ses partenaires ont choisi d'inscrire leurs actions dans l'agenda du Travail décent, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce concept promeut un processus de transition juste en renforçant les mouvements engagés dans la création d'emplois décents, la promotion des droits au travail, la mise en place de la protection sociale et le développement du dialogue social. En travaillant ensemble, ils aspirent à un avenir plus équitable et durable pour tous et toutes qui ne laissera personne sur le côté.

En 2025, Solsoc poursuit la mise en œuvre du programme commun quinquennal (2022-2026) Travail décent, co-financé par la DGD. Ce programme, élément clé de la mission de Solsoc, est mené conjointement avec IFSI et FOS. Les liens institutionnels et les collaborations entre ces trois organisations et leurs partenaires se renforcent, avec un accent sur l'action politique, la sensibilisation, l'apprentissage collectif, les synergies et les complémentarités. La cohérence des objectifs, basée sur une vision commune, est un atout à optimiser. Soulignons également le rôle moteur des mutuelles (Solidaris - UNMS/NVSM) et du syndicat (FGTB/ABVV et ses centrales), tant au niveau international qu'en Belgique, dans la réalisation des objectifs du programme.

D'autres collaborations se renforcent avec des acteurs de la mouvance socialiste, tels que Soralia, PAC et le Cepag, ainsi qu'au sein de réseaux comme les Acteurs Progressistes et Laïques (APL). Les APL rassemblent les organisations Solidaris, le CAL, la FGTB, le LHAC, Dynamo, Solsoc et IFSI qui collaborent au travers d'actions de solidarité internationale fondées sur les droits universels, notamment le soutien aux acteurs de la société civile congolaise qui défendent l'État de droit en RDC.

En outre, le programme commun Travail Décent découle directement des cibles stratégiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent 2022-2026. Ce cadre réunit neuf organisations de la société civile (ONG, syndicats et mutuelles) qui renforcent leur approche stratégique et thématique autour de l'Agenda du Travail Décent. Elles valorisent mutuellement leurs expériences et expertises complémentaires. Il est important de noter que, tout en garantissant la cohérence avec le CSC Travail Décent, les stratégies de l'objectif "Palestine" de notre programme commun sont articulées au CSC Palestine, tandis que celles du volet "Belgique" sont entièrement liées aux cibles stratégiques du CSC "Belgique".





3. LIGNES DE FORCE EN 2025

3.1 Poursuite du programme commun 2022-2026 en faveur de l'Agenda du Travail décent

En 2025, Solsoc a poursuivi la mise en œuvre de la 4ème année du programme commun Travail décent 2022-2026. Ce programme, qui se clôturera l'année prochaine, est coordonné par FOS, IFSI/ISVI et Solsoc et vise à optimiser l'impact des interventions de Solidarité internationale avec les organisations de la mouvance socialiste. Voici quelques éléments clés du programme commun :

Objectifs :

Renforcer les mouvements sociaux engagés dans la promotion du Travail Décent.

Construire des alternatives solidaires, politiques, sociales et économiques.

Assurer la viabilité et la durabilité de ces alternatives.

La stratégie consiste à établir un rapport de force favorable pour que ces alternatives en faveur du travail décent soient adoptées et mises en œuvre.

Niveaux d'intervention :

National: actions au niveau du pays.

Régional: actions à l'échelle régionale.

Continental et international: actions à l'échelle continentale et mondiale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME COMMUN

Les synergies et l'articulation des stratégies au sein de l'action commune avec les Centrales FGTB (Centrale Générale & HORVAL), Solidaris, avec FOS et IFSI sont renforcées et se matérialisent autour de 9 objectifs spécifiques, dont 4 communs sur les 5 dans lesquels Solsoc est impliqué.

Le suivi de l'opérationnalisation du programme commun se fait au travers de groupes de travaux conjoints et de coordination "ad hoc" (1 groupe de pilotage, 3 GT régionaux, 2 GT Belgique et le GT M&E - monitoring et évaluation), voir partie I.5.1.

Les 2 programmes communs Travail décent (FOS-IFSI-Solsoc et WSM-BIS/MSI) sont de plus en plus articulés entre eux. Ces programmes s'inscrivent dans le Cadre Stratégique Commun Travail décent dont ils découlent à travers la poursuite d'un résultat commun entre les deux programmes et celui d'Oxfam Belgique autour du plaidoyer et de l'apprentissage collectif.

Les stratégies du programme liées à la synergie « MASMUT¹ » sont pilotées par Solidaris et Solsoc et leurs budgets font l'objet d'un objectif commun avec le programme de WSM et de Louvain coopération. Ce dernier est décliné en résultats spécifiques dans les interventions de Solsoc pour le Burundi et le Burkina Faso, où en plus des actions de soutien aux mutuelles communautaires (comme au Sénégal et en RDC), un appui spécifique est apporté aux plateformes nationales.

La thématique « genre » est renforcée pour favoriser les changements transformatifs à travers le suivi d'indicateurs spécifiques rattachés à cette thématique ou l'accompagnement des partenaires pour assurer un renforcement de leurs capacités sur ce volet. Un résultat et un budget spécifique y sont consacrés dans chaque pays et des espaces d'échange ad hoc sont également prévus, notamment au niveau du CSC.

La chaîne d'accompagnement « Solsoc - partenaire associé (PA) – partenaires limitrophes (PL) » est orientée davantage sur les capacités de mise en œuvre des stratégies de changement et les activités et moins exclusivement sur les besoins de suivi et de rapportage. Elle fait aussi l'objet d'une évaluation spécifique avec le CODAC (cf. Point suivant et [rapport d'évaluation](#)).

Au niveau de l'Objectif spécifique Belgique, la mobilisation et le plaidoyer se complètent pour optimiser les changements attendus. La coordination entre FOS-IFSI et Solsoc se fait notamment au sein de deux Groupes de travail spécifiques au volet Belgique (un lié au M&E et un lié à l'opérationnel).

Les stratégies de l'Objectif Belgique et celles des 8 objectifs internationaux sont de mieux en mieux articulées comme l'illustre l'approche de la campagne « JUST » sur la transition juste qui a permis d'impliquer tous les acteurs du programme commun (voir partie I.4.6).

¹ MASMUT est la plateforme du Cadre Stratégique Commun sur le Travail décent (CSC TD) qui regroupe les Mutualités Libres, les Mutualités Chrétiennes, Solidaris, et les ONG WSM, Louvain Coopération et Solsoc autour des enjeux de la couverture maladie universelle et de l'extension des mutuelles de santé en Afrique.

SYNTHÈSE DU PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - TRAVAIL DÉCENT

CSC	Zone géographique	9 OS	N°	FOS	IFSI	Solsoc	Partagé MASMUT	22 Pays ciblés
Travail décent	Afrique							
	Afrique centrale et Kenya	Régional	OS1					Burundi, Kenya, RDC, Rwanda
	Afrique de l'Ouest et du Nord	Régional	OS2					Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal et Maroc
	Afrique australe	Régional	OS3					Afrique du Sud, Mozambique, Zimbabwe
	Asie							
	Asie du Sud Est	Continental	OS4					Indonésie
	Amérique latine							
	Amérique latine	Continental	OS5					
	Amérique du Sud (Andes)	Régional	OS6					Bolivie, Colombie, Pérou
	Amérique centrale et Cuba	Régional	OS7					Cuba, El Salvador, Honduras, Nicaragua
CSC Palestine	Palestine	Pays	OS8					Palestine
CSC Belgique	Belgique	Pays	OS9					Belgique

PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - PARTIE SOLSOC

La partie du programme commun 22-26 mise en œuvre par Solsoc couvre 8 pays² en Afrique, au Proche-Orient, en Amérique latine et la Belgique. Le volet international du programme est opérationnalisé au niveau national et régional par 28 partenaires associés. Il influence chaque année plus de 700 associations et réseaux d'associations qui seront renforcés en tant que mouvements sociaux dans les thématiques du travail décent : la promotion de l'emploi décent à travers l'économie sociale et solidaire, la défense des droits des travailleur-euse-s, la protection sociale avec l'extension de la couverture maladie universelle au travers du développement des mutuelles de santé et la démocratie participative.

En utilisant le vocabulaire adopté par Solsoc et ses partenaires, le Partenaire (conformément à l'arrêté royal concernant la coopération non gouvernementale) est désigné sous le terme de « Partenaire associé », tandis que les groupes cibles ou parties prenantes sont appelés « Partenaires limitrophes ». Les modalités de collaboration entre Solsoc et les Partenaires associés sont définies, pour chacun des partenaires associés, dans une convention signée par les deux parties.

En 2025, on comptabilise 744 organisations de la société civile et 91 réseaux qui ont été accompagnés par le programme au travers des partenaires associés. Au total, 534.087 personnes, dont 275.429 femmes et 258.586 hommes, ont bénéficié directement³ du programme.

² Pays d'intervention de Solsoc : Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Maroc, République Démocratique du Congo, Palestine et Sénégal.

³ La notion de bénéficiaires direct-e-s est variable en fonction des contextes d'intervention et de la nature des actions menées par les partenaires, certain-e-s personnes bénéficiant de renforcements de capacité, d'autres d'un seuil de protection plus élevé dans leurs droits au travail ou l'accès aux soins de santé, etc. Et il va de soi

BUDGET DU PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - PARTIE SOLSOC

Le budget approuvé par la DGD en mars 2022 et réajusté depuis lors (cf. Rapports institutionnels précédents) s'élève pour les 5 ans, à 24.670.502 euros de coûts directs et à 1.722.403 euros de frais de structure. Le subside total de la DGD (80% des coûts directs et 100% des frais de structure) est de 19.736.401 euros. Il se présente comme suit :

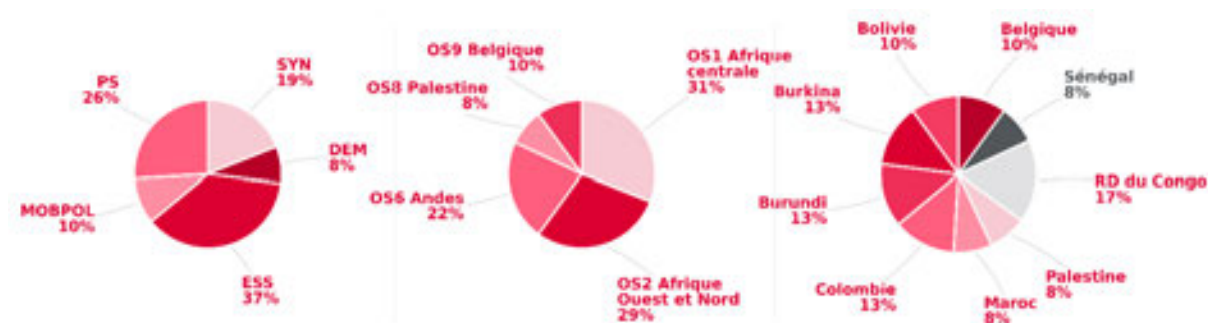
		2022	2023	2024	2025	2026	GRAND TOTAL
C.D. – TOTAL COÛTS DIRECTS (en euros)		4 991 584	5 193 225	5 054 308	4 698 863	4 732 522	24 670 502
C.D. – CONTRIBUTION OSC / AI (20% – 0%)	20%	1 264 564	1 207 870	995 874	752 606	713 187	4 934 101
C.D. – CONTRIBUTION DGD (80% – 100%)	80%	3 727 020	3 985 355	4 058 434	3 946 257	4 019 336	19 736 402
F.S. – FRAIS DE STRUCTURE (7% des C.D.)	7%	326 114	346 453	352 847	345 297	351 692	1 722 403
C.A. – COÛTS D'ADMINISTRATION		–	–	–	–	–	–
SUBSIDE OCTROYÉ		4 053 135	4 331 808	4 411 281	4 291 554	4 371 027	21 458 805

	TYPE	RUBRIQUE GÉNÉRALE	2022	2023	2024	2025	2026	GRAND TOTAL
C.O. – COÛTS OPÉRATIONNELS	CSC	1. Investissements	996 379	730 200	440 609	442 924	356 580	2 966 692
		2. Fonctionnement	1 853 019	2 189 286	2 179 765	2 022 276	1 949 017	10 193 363
		3. Personnel	1 574 763	1 668 128	1 728 867	1 640 054	1 648 869	8 260 682
		TOTAL VOLET CSC	4 424 161	4 587 615	4 349 242	4 105 255	3 954 466	21 420 738
	HORS-CSC	1. Investissements	–	–	–	–	–	–
		2. Fonctionnement	–	–	–	–	–	–
		3. Personnel	–	–	–	–	–	–

que les interventions des partenaires touchent un public plus large encore lorsqu'il s'agit par exemple de plaider pour des changements structurels qui améliorent l'accès aux droits et les conditions de vie.

TYPE			RUBRIQUE GÉNÉRALE	2022	2023	2024	2025	2026	GRAND TOTAL
			TOTAL VOLET HORS-CSC	-	-	-	-	-	-
C.O. – TOTAL COÛTS OPÉRATIONNELS				4 424 161	4 587 615	4 349 242	4 105 255	3 954 466	21 420 738
C.G. – COÛTS DE GESTION GLOBALISÉS	1.		Personnel	435 795	473 982	482 709	461 979	471 059	2 325 524
	2.		Évaluation & Audit	7 824	7 824	95 618	7 824	183 192	302 281
	3.		Autres coûts	123 805	123 805	126 739	123 805	123 805	621 959
			TOTAL	567 424	605 610	705 066	593 608	778 056	3 249 764
C.D. – TOTAL COÛTS DIRECTS (C.D. = C.O. + C.G.)				4 991 584	5 193 225	5 054 308	4 698 863	4 732 522	24 670 502

Les coûts opérationnels de 21.420.737,98 euros se répartissent par thématique, par objectif spécifique et par pays de la manière suivante :



3.2 Suivi du programme

En termes d'opérationnalisation du programme au niveau international et de son suivi, les chargé-e-s de partenariat chez Solsoc ont principalement concentré leurs efforts sur l'accompagnement et le suivi des partenaires dans la mise en œuvre des stratégies de l'avant-dernière année du programme. À ce sujet, les recommandations et réponses managériales issues des évaluations et contrôles effectués à mi-parcours ont été prises en compte dans le suivi continu. En Belgique, l'équipe de Solsoc a aussi poursuivi ses stratégies de relais des positions des organisations partenaires internationales, d'une part, auprès des mandataires et décideur-euse-s socialistes et/ou des plateformes de plaidoyer (voir annexe 1) : les mandats Solsoc 2025 dans les 27 réseaux ou plateformes et leurs 60 espaces de travail, d'autre part, à travers des actions de sensibilisation ciblant les organisations francophones de l'action commune socialiste : FGTB, Solidarité, Soralia, PAC, CEPAG.

VISITES DE TERRAIN ET ATELIERS D'ÉCHANGES ET DE FORMATION INTERNATIONAUX

Entre janvier et décembre 2025, hormis en Palestine, 2 à 4 missions ont été réalisées dans chacun des pays d'intervention pour suivre l'état d'avancement des activités prévues durant cette quatrième année de programme ou participer et/ou organiser des rencontres internationales et régionales en lien avec les stratégies du programme.

Au total, 26 missions ont été réalisées en 2025, capitalisant 425 jours de présence sur le terrain pour l'ensemble du personnel de Solsoc auprès de nos partenaires.

En dehors de ces moments privilégiés, les réunions en visioconférence avec les partenaires et les divers échanges ont complété les séances de travail en présentiel sur le terrain. On relèvera ci-dessous les missions réalisées dans le cadre de rencontres internationales ou régionales. Celles-ci sont organisées dans le cadre des stratégies de synergies internationales et font l'objet d'un résultat de synergie internationale (RSI). Ce résultat transversal dans le programme est consacré aux activités liées à la gouvernance collective du programme, la participation à des réseaux internationaux, aux échanges d'expériences et au renforcement des capacités et apprentissages entre partenaires du programme commun. En 2025, 8 rencontres internationales ou régionales entre acteurs et partenaires du programme ont été organisées.

Conférence AIM Bujumbura

Début février 2025, environ 200 mutuellistes et alliés (ONG, syndicats) de toute l'Afrique et d'Europe se sont réunis au Burundi lors d'une conférence internationale organisée par l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) pour échanger et renforcer le mouvement mutualiste. Cette conférence a également été une opportunité pour le réseau des partenaires de Solsoc actif sur les questions de protection sociale et de mise en place de mutuelles de santé communautaire, mais aussi de Solidaris, de l'équipe de Solsoc, et des partenaires du CSC travail décent, de se retrouver et discuter des stratégies qui permettront de développer le mouvement dans les années à venir. Trois rencontres phares se sont succédé : la conférence de l'AIM, un atelier entre acteurs mutuellistes MASMUT et un atelier entre partenaires de Solsoc, illustrés et alimentés par des visites de terrain. Une délégation de Solsoc, de Solidaris et des représentant·e-s de 17 partenaires était présente, sans oublier notre organisation partenaire sur place, la PAMUSAB (la Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi), qui était un des principaux acteurs derrière l'organisation de l'événement. Nos conclusions ont souligné la nécessité de renforcer le mouvement d'économie sociale et solidaire, ainsi que le plaidoyer commun.

Atelier de la PAMAC à Kinshasa

Du 28 au 30 avril, avec le soutien de Solsoc, des représentant·e-s de mutuelles de santé venus de RDC, du Burundi, du Cameroun, du Tchad et du Gabon se sont réunis à Kinshasa. Tous sont membres de la PAMAC, la Plateforme des Acteurs Mutualistes d'Afrique Centrale. Lors de cet atelier, ils.elles ont échangé sur un enjeu crucial : le rôle des mutuelles dans la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU) dans leurs pays. Leur objectif conjoint étant de garantir à toutes et tous un accès équitable à des soins de qualité. Cette rencontre a aussi permis d'harmoniser les connaissances sur les outils de gestion des mutuelles pour poser les bases d'une future intermutualité régionale. Une avancée majeure pour partager les bonnes pratiques et renforcer la solidarité entre

pays. Finalement, les participant.es ont défini des actions de plaidoyer pour faire entendre la voix des mutuelles auprès des décideurs politiques.

Journée Internationale des Femmes Mutualistes à Abidjan

Du 14 au 16 juillet 2025, Solidaris, Solsoc et leurs partenaires du Sénégal et du Burundi ont participé à la Journée Internationale des Femmes Mutualistes (JIFM) à Abidjan. Cet atelier a notamment traité des thèmes suivants : inclusion financière, économie solidaire, autonomisation des femmes, et plaidoyer pour des politiques publiques justes et durables. Au sortir de l'atelier, Solidaris et Solsoc ont produit une [note de positionnement](#) qui identifie 4 axes stratégiques pour renforcer le pouvoir d'agir des femmes mutualistes.

Atelier régional Afrique de l'Ouest et du Nord et Palestine à Casablanca

Du 06 au 10 octobre 2025, Solsoc et ses partenaires ont organisé l'atelier régional en Afrique de l'Ouest et du Nord et Palestine à Casablanca sur le thème : « L'Économie sociale et solidaire comme moteur de la transition juste et du travail décent ». Au programme : échanges d'expériences, construction d'une feuille de route commune et renforcement des synergies Sud-Sud, notamment en termes d'inclusion des jeunes. L'ensemble des partenaires présents (IFAAP, AFAQ, AJR, ASMADE, ATY, UCRB, Green Sénégal, Oyofal Paj, MA'AN) a pu notamment échanger sur les thématiques suivantes :

- Analyse du contexte sociopolitique et économique du Maroc et de Palestine (shrinking space et conflit) et focus sur la protection sociale au Burkina Faso et au Sénégal.
- Échange de bonnes pratiques et challenges sur les thématiques de démocratie participative, développement du mouvement mutuelliste et de renforcement de capacités de jeunes et des femmes.
- Visite d'initiatives portées par les partenaires (PA et PL) marocains.
- Séance d'analyse et d'évaluation sur base des recommandations des évaluations du CODAC (voir plus bas).

Forum GSEF à Bordeaux

Du 29 au 31 octobre 2025 a eu lieu la rencontre biennale du Forum Global de l'ESS (GSEF) qui s'organise cette fois-ci à Bordeaux à la suite du dernier GSEF de Dakar en 2023. Le thème de cette édition du forum était : l'ESS, une condition pour la transition juste vers des territoires résilients et le bien-être de leurs habitants. Dans ce cadre, une délégation importante de plus de 20 partenaires⁴ de Solsoc sont venus en France pour participer au forum et à des rencontres ad hoc en Belgique. Ce forum fut également une opportunité pour donner une visibilité plus marquée à [l'expo « JUST »](#), exposée sur le forum durant les 3 jours et coanimée par Solsoc et ses partenaires.

Pour Solsoc, la participation de la délégation de partenaires a été un succès : tant dans les ateliers pré-forum, que pendant le forum (tables rondes, stand) qu'après ces derniers, les retours sont globalement très positifs. Cette implication a permis de donner une image internationalisée de l'ESS à un forum où les acteurs français et européens étaient très présents. Par ailleurs, dans leurs interventions, les partenaires ont pu à chaque fois donner une vision de l'ESS qui se donne pour rôle de proposer une alternative concrète pour les plus

⁴ NB : il est à déplorer que des problèmes dans l'obtention des visas n'ont pas permis à deux partenaires sénégalais de rejoindre le forum et les activités prévues la semaine suivante.

exclus au modèle capitaliste dominant. Les [conclusions du forum](#) mettent, elles, en avant la plus-value des acteurs de l'ESS dans la nécessaire transition juste, mais aussi leur rôle comme garants de stabilité et de paix, là où le modèle capitaliste ne propose qu'inégalité, accumulation, dérégulation (y compris climatique) et guerres.



Atelier régional Afrique centrale à Kinshasa

Du 2 au 6 décembre 2025, Solsoc et ses partenaires du Burundi et de la RDC se sont réunis à Kinshasa pour l'atelier régional Afrique centrale autour du thème suivant : « Économie sociale et solidaire, notion de genre, protection sociale et démocratie participative dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique : quelle projection sur les futurs axes d'intervention ? » La rencontre a fait émerger de riches discussions sur les projets d'économie sociale et solidaire, de protection sociale, de démocratie participative, et des propositions pour mieux lutter contre les inégalités de genre. Les participant-e-s ont aussi eu l'occasion de découvrir plusieurs initiatives inspirantes menées à Kinshasa : mutuelle de santé, coopératives maraîchères, projets de mobilisation citoyenne...

Dans un contexte où l'espace civique ne cesse de se réduire, Solsoc et ses partenaires d'Afrique centrale sont ressortis plus déterminés que jamais à promouvoir un monde plus juste, plus solidaire, et ancré dans une dynamique régionale et internationale forte.

Atelier au Sénégal de renforcement de capacités sur le genre avec le Monde selon les femmes

En décembre 2025, dans la continuité de l'atelier organisé en 2023 en Bolivie, une mission de méta-évaluation participative et sensible au genre a été menée au Sénégal, à Kaolack et Thiès avec les partenaires OYOFAL-PAJ et GREEN. Cet atelier était organisé par Le Monde selon les Femmes, une ONG belge spécialisée sur les questions de féminisme, et selon les pédagogies émancipatrices féministes. Il visait à construire un autodiagnostic genre à partir des vécus des femmes impliquées dans les mutuelles de santé et les initiatives d'économie sociale et solidaire. Les ateliers ont réuni principalement des femmes rurales et urbaines, issues de différentes générations et occupant des rôles clés au sein de leurs organisations. À travers un travail participatif, ces échanges ont permis d'identifier les dynamiques persistantes d'inégalités entre les femmes et les hommes et de formuler des pistes d'amélioration concrètes pour renforcer l'intégration du genre dans les projets et pratiques. Au-delà des conclusions, cet atelier a démontré la force du collectif. En donnant la parole aux femmes sur leurs propres conditions de vie, elle ouvre la voie à des projets plus ancrés dans le réel et porteurs d'un véritable changement social pour plus d'égalité des genres.

ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES DU PROGRAMME & MISSION DU CODAC

En tant qu'organisation subsidiée par la DGD, Solsoc a l'obligation de réaliser des évaluations de son programme (cf. Article 44 de l'Arrêté royal de 2016 sur la coopération non gouvernementale). Dans le cadre du présent programme, l'évaluation se faisait initialement en 2 temps : une évaluation intermédiaire et une évaluation finale. Cette distinction a été revue en 2024 dans le cadre de la réforme de l'arrêté royal de 2016 sur la coopération au développement qui prévoit un seul « plan d'évaluation » par programme. Participant avec IFSI et FOS à phase pilote transitoire, l'évaluation finale a été remplacée par un "plan d'évaluation" global qui a été soumis et approuvé par la DGD en 2025.

Concernant le suivi de l'évaluation intermédiaire, pour rappel, le Comité d'accompagnement du programme (CODAC) a été mis en place début 2023 et a été en charge de son pilotage. Celle-ci s'est clôturée en 2025. En effet, au cours de l'année 2025, les membres du CODAC ont pu finaliser le rapport de synthèse et les recommandations de [l'évaluation intermédiaire](#). Ces conclusions et recommandations étaient basées sur les exercices de collecte de données avec les partenaires dans plusieurs pays d'intervention du programme : Belgique, Colombie, Bolivie, Maroc, RDC, Burundi (cf. Rapport institutionnel 2024). Toujours en 2025, Solsoc a rédigé et validé la "réponse managériale" qui permet de renseigner le degré de prise en compte de chacune des recommandations du rapport de synthèse.

Concernant le plan d'évaluation qui se substitue aux évaluations finales, l'année 2025 a permis, en plus de son élaboration et sa validation, de démarrer sa mise en œuvre avec la mise en place d'une mission de terrain du Monde selon Femmes au Sénégal pour poursuivre les analyses conjointes avec FOS & IFSI autour de la meta-évaluation sur le genre (voir plus haut). Par ailleurs, les termes de référence pour 3 évaluations - ESS, démocratie & citoyenneté en contexte de shrinking space et contribution de Solsoc aux plateformes de plaidoyer en Belgique (OS9) - ont été finalisés. Ces évaluations seront lancées au cours de l'année 2026.

3.3 Scores de performance et taux d'exécution du programme en 2025

Le taux d'exécution global des dépenses 2025 par rapport au budget de 2025 est de 107 % soit 5.014.447,70 euros. Les chiffres sont détaillés par type de dépenses (coûts de gestion et coûts opérationnels) et par pays dans les tableaux en annexe 2. Le taux d'exécution de 2025, variable d'un pays à l'autre et d'un partenaire à l'autre, reflète le rythme de mise en œuvre des activités dans les différents pays.

Le taux d'exécution cumulé 2022-2025 (voir annexe 2) est de 96 %. Dans la lignée de l'année dernière et en comparaison avec les 2 premières années du programme où un retard en termes d'exécution était à noter, ce dernier a poursuivi sur la lancée de rattrapage.

L'analyse des scores de performance permet de voir, sur base d'un exercice d'autoévaluation, si les résultats et les objectifs attendus pourront vraisemblablement être atteints endéans 3

et 5 ans⁵ conjointement avec FOS et IFSI. En quatrième année du programme, les scores nous indiquent que la majorité des résultats prévus en 2025 ont été atteints globalement en tenant compte de petites rectifications qui s'imposent dans des contextes particulièrement tendus et caractérisés par un rétrécissement toujours plus marqué de l'espace civique (cf. édito).

Le chapitre suivant « Les actions de Solsoc et de ses partenaires » parcourt, ci-après, chacune des thématiques du programme en mettant en évidence les enjeux et les principales avancées dans ce domaine. Pour chacune des thématiques, il fait un focus sur un projet dans un pays concerné. Il relève aussi comment l'action menée en Belgique et les échanges internationaux s'articulent avec les stratégies mises en œuvre dans ces pays. Enfin, il illustre l'engagement et le professionnalisme des partenaires associés et limitrophes, ainsi que des partenaires belges, qui ont contribué aux résultats obtenus en 2025.

⁵ Les indicateurs du programme sont formulés avec des cibles à atteindre au bout de 3 ans et de 5 ans.



4. ACTIONS DE SOLSOC ET DE SES PARTENAIRES

4.1 Favoriser la création d'emplois décents à travers l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des organisations et des entreprises, formelles ou informelles, qui poursuivent des objectifs sociaux et environnementaux selon des principes de solidarité, de démocratie interne, d'équité et de collaboration.

Depuis plusieurs années, l'ESS s'impose progressivement dans les agendas internationaux. Après une première résolution adoptée en 2023, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en 2024 la résolution « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable », qui réaffirme sa contribution au développement durable. L'OIT, l'OCDE et l'UE ont publié leurs propres textes dans la même logique, et l'ESS apparaît désormais officiellement comme une alternative au modèle économique dominant.

En 2025, 329 initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS : coopératives, groupements d'intérêt économique ou de jeunes, organisations communautaires) et 33 réseaux ont été appuyés dans les 8 pays d'intervention de Solsoc : formations, mise à disposition de matériel ou de moyens financiers, accompagnement sur leur fonctionnement, leurs techniques de production et leur structuration en réseau. Ces appuis bénéficient à 45.565 citoyen-ne-s, dont 57,4 % sont des femmes.

Dans la plupart des pays d'intervention, les coopératives agricoles en ESS adoptent des pratiques agroécologiques plus respectueuses de l'environnement et s'appuient sur les

savoirs et pratiques ancestrales pour défendre la souveraineté alimentaire et les territoires. Les initiatives sont aussi un levier d'émancipation pour les femmes : elles leur permettent d'augmenter leurs revenus et d'améliorer les conditions de vie de leurs familles, et offrent un cadre pour faire reculer les stéréotypes de genre dans des sociétés encore marquées par le patriarcat.

La reconnaissance internationale progresse, les partenaires maîtrisent mieux les outils de l'ESS et les dynamiques nationales se consolident dans plusieurs pays. Les contextes locaux continuent toutefois de freiner son développement. L'accès au financement demeure l'obstacle principal, qu'il s'agisse de fonds publics, privés ou d'aide internationale. L'absence de personnalité juridique adaptée, la lourdeur administrative, des conditions d'éligibilité trop exigeantes et la prudence des banques face à l'économie informelle empêchent de nombreuses initiatives de passer à l'échelle. Les revenus générés permettent le plus souvent de verser un complément, rarement un véritable salaire. Un des objectifs du programme est donc de faire évoluer les cadres législatifs grâce au plaidoyer politique mené dans chaque pays pour qu'ils reconnaissent les spécificités et la fragilité des coopératives et entreprises de l'ESS.

L'axe ESS bénéficie du soutien financier et opérationnel de la DGD (Direction générale de la coopération au développement), de Wallonie-Bruxelles International et de Brussels International (Région de Bruxelles-Capitale). Il s'appuie également sur P&V, Solidaris, la FGTB (Centrale Générale) et sur l'accompagnement du CODAC, qui mobilise des expert·e·s indépendant·e·s et des représentant·e·s du CETRI et du Monde selon les femmes.

FOCUS : RD CONGO - L'ESS COMME PORTE DE SORTIE DE LA PRÉCARITÉ ET DES MINES POUR LES FEMMES

En 2025, la RDC compte environ 115 millions d'habitant·es, dont 60 % ont moins de 18 ans. Malgré ses importantes richesses naturelles, le pays reste fortement dépendant du secteur extractif, tandis qu'une grande partie de la population vit dans la précarité. Les crises sécuritaires et économiques accentuent les inégalités et limitent l'accès à des emplois stables, particulièrement pour les jeunes et les femmes.

Face à cette réalité, Solsoc soutient des alternatives économiques durables avec ses partenaires locaux, notamment le CENADEP, la CONAPAC et DIOBASS. Ensemble, ils accompagnent 14 coopératives agricoles et des initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) afin de renforcer l'autonomie économique des communautés, améliorer la transformation des productions locales et favoriser leur commercialisation.

À Kolwezi, dans la région minière du Lualaba, le CENADEP accompagne la coopérative de femmes MWANGAZA, qui réunit plus de 66 femmes, anciennes travailleuses dans le secteur minier informel. Grâce à la coopérative, elles développent des activités agricoles, de couture et d'alphabétisation comme alternatives économiques durables.

L'accompagnement du CENADEP a permis de renforcer les capacités des dirigeantes de la coopérative, d'améliorer la gestion financière et de consolider les mécanismes de gouvernance démocratique et de transparence. La coopérative a ensuite pu investir dans du matériel agricole, une activité textile et un élevage de volailles.

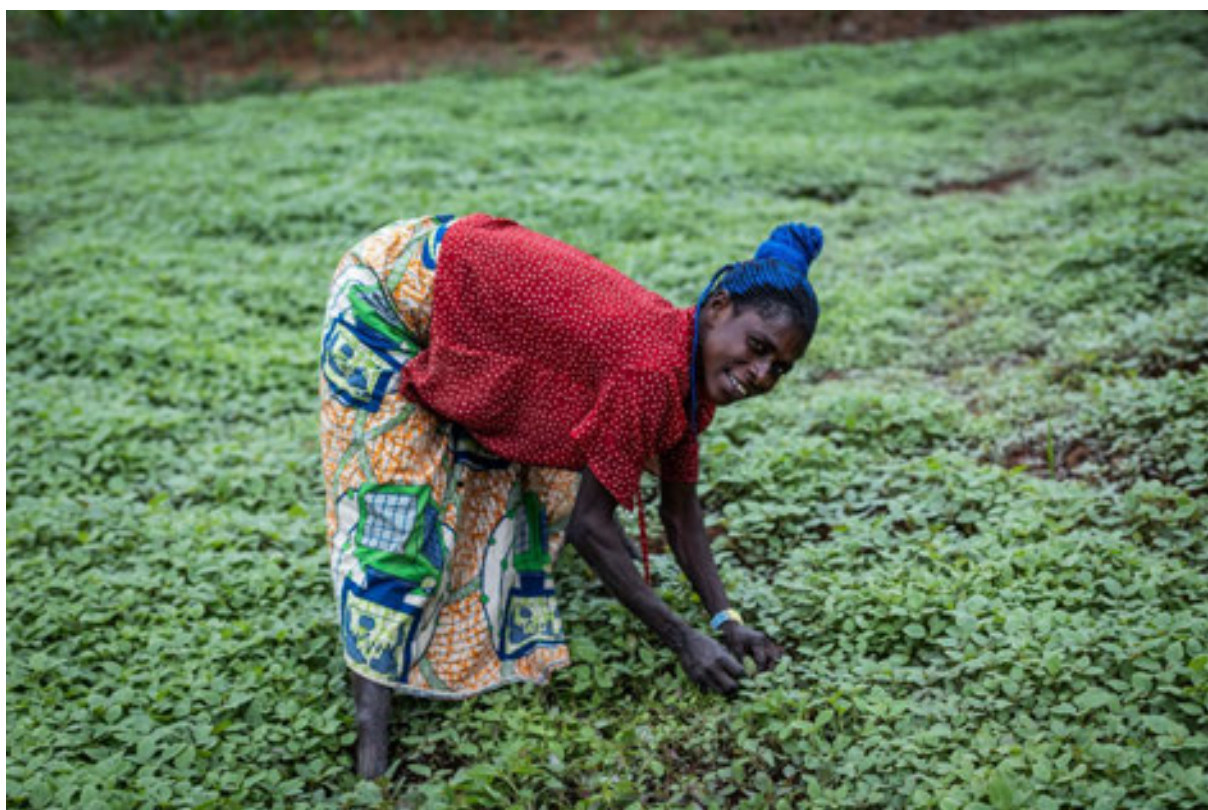
Un défi important demeure toutefois l'absence d'un cadre légal et fiscal adapté aux initiatives d'économie sociale et solidaire en RDC, freinant encore leur reconnaissance et leur développement à plus grande échelle.

Mwangaza, histoire racontée

« Au début, les mains abîmées des femmes qui travaillaient dans les mines de Mwangaza racontaient une vie dure, jusqu'au jour où elles ont osé quitter les mines pour chercher une autre voie. Ainsi est née la coopérative Mwangaza, portée par une cinquantaine de femmes qui ont choisi les champs, où la terre allait enfin les relever. Les débuts furent hésitants, mais chaque semence portait déjà une promesse de dignité retrouvée.

Avec l'appui de Solsoc, la coopérative a rapidement grandi, passant de 2 à 20 hectares cultivés avec courage. En 2025, les 55 tonnes de maïs récoltées sont devenues le symbole de leur renaissance. Au village « Mwalimu », leur engagement a transformé le quotidien : un moulin a été installé et a redonné vie au village. Une cinquantaine de jeunes y ont trouvé un emploi, apprenant à labourer, semer, récolter et transformer, remplaçant le désœuvrement par des compétences et des revenus.

Aujourd'hui, Mwangaza est bien plus qu'une coopérative : c'est une famille, un refuge et une école de vie. Les femmes ont diversifié leurs activités dans l'élevage, la couture et l'épargne solidaire, touchant de nombreux ménages à Kolwezi et dans ses environs. Au-delà des résultats, elles ont semé un esprit nouveau : celui de croire en un avenir co-construit de leurs propres mains. »



SYNERGIES INTERNATIONALES : SOLSOC ET SES PARTENAIRES INTERNATIONAUX MOBILISÉS AU FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE BORDEAUX (GSEF)



Le Forum Global de l'Économie sociale et solidaire s'est tenu à Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025, sous le thème « L'ESS, une condition pour la transition juste vers des territoires résilients et le bien-être de leurs habitants ». Solsoc y participait avec une délégation de plus de 20 partenaires internationaux, ce qui en a fait un moment clé pour la visibilité de l'agenda du travail décent et de l'ESS.

En amont du Forum, deux journées préparatoires ont permis à la délégation à échanger en plus petit comité sur différents enjeux. Une première journée a permis à une partie de la délégation de travailler sur les articulations entre ESS, travail de plateforme et accès à la protection sociale lors d'un atelier organisé par WSM. La deuxième journée a rassemblé l'ensemble des partenaires pour une journée de capitalisation sur la thématique de l'ESS, consacrée aux ateliers régionaux réalisés au Maroc (et rassemblant les partenaires d'Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine), en Bolivie (rassemblant les partenaires d'Amérique du Sud), et aux leçons apprises au Burundi et en RDC. Cette journée a également permis de définir les messages de plaidoyer du réseau et à préparer les futures évaluations du programme ESS.

Lors du forum, Solsoc a organisé une table ronde intitulée « Pour une transition juste : Déconstruire les fausses promesses, construire les alternatives – regards critiques et inspirants du Sud global », qui a réuni entre 100 et 120 participant-e-s. De plus, neuf interventions ont été portées par les partenaires lors d'autres ateliers : les facteurs de succès de l'ESS locale en RDC et au Burkina Faso, l'implication des jeunes au Maroc, l'agroécologie en Colombie, et l'ESS comme tremplin vers le travail décent dans l'économie informelle au Burkina Faso. Le stand de Solsoc, qui accueillait l'exposition « JUST » sur la transition juste, a été animé par les représentant-e-s des organisations partenaires. La participation de Solsoc à ce Forum a certainement contribué à y apporter une dimension plus internationale, mais aussi à ressouder le réseau de partenaires et de porter collectivement la campagne JUST. Les prochaines étapes portent sur la capitalisation des échanges pour les évaluations finales du programme et sur la préparation de la prochaine édition du GSEF, prévue à Maricá (Brésil) en 2027.

Le travail s'est prolongé en Belgique du 3 au 6 novembre, avec les partenaires de Bolivie et de Colombie. Les partenaires ont visité des initiatives locales à Namur, dont la coopérative Paysans-Artisans, pour échanger autour des circuits courts, avant un lunch au Parlement

présidé par Christophe Lacroix, qui a ouvert un dialogue avec des conseiller·ère·s politiques et des chargé·e·s de plaidoyer d'autres ONG belges. Une session au CNCD-11.11.11 a ensuite permis de remettre l'accent sur l'articulation du travail décent et ESS dans les débats sur l'alimentation et l'agroécologie.

PARTENAIRES ACTIFS DANS L'ESS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pays	Partenaires associés sur la thématique	Principales avancées en 2025
Bolivie	AYNi (région de La Paz) FUNDAA.SUR (municipalité de Yotala) PASOS (District 7 de la municipalité de Sucre)	271 producteur·rice·s issu·e·s de 13 initiatives d'économie sociale et solidaire accompagnées par AYNi ont augmenté leurs revenus familiaux de 39 % en moyenne. 34 initiatives d'économie sociale et solidaire accompagnées par AYNi, FUNDAA.SUR et PASOS ont renforcé leur participation dans des espaces de dialogue public-privé et de plaidoyer.
Burkina Faso	ASMADE	210 emplois respectant les critères du travail décent ont été générés, contre 163 en 2024. - ASMADE a accompagné 3 unités de transformation alimentaire dans leur processus de certification. Elles sont actuellement en attente des résultats de l'audit.
Burundi	ADISCO CNAC-B FEBUTRA	- Amélioration des infrastructures de stockage pour deux coopératives afin de réduire les pertes post-récolte : aménagement de claies d'aération dans le hangar de TERUJIMBERE (maïs, haricot) et construction d'un hangar de stockage pour TUVEMUBUJA, - Six des huit coopératives accompagnées (3 caféicoles, 3 vivrières) ont dégagé des résultats financiers positifs en 2024. - Hausse du prix du café vendu par les caféiculteurs de 1 300 à 2 800 FBU/kg (CNAC-B).
Colombie	IPC ATI	Les trois réseaux accompagnés par l'IPC (Bajo Cauca, Sembrando Paz, RECAB) ont élargi leur présence dans deux régions (l'Urabá Antioqueño et le Bajo Cauca) et

		sont mieux coordonnés entre eux, ce qui leur donne plus de poids pour défendre leurs territoires. • Les partenaires d'ATI (RENAF, Comité Salsa, FENSUAGRO) ont permis à au moins 250 organisations de positionner l'agriculture familiale (ACFEC) dans l'agenda législatif national.
Maroc	AJR AFAQ IFAAP	• 24 initiatives d'économie sociale et solidaire ont été accompagnées par AJR et AFAQ, dont 18 se sont structurées en coopératives. Cet accompagnement a aussi renforcé la participation citoyenne des jeunes autoentrepreneurs, qui ont mené des actions au bénéfice de leurs communautés (campagnes sur le harcèlement et les violences faites aux femmes, sensibilisation au respect de l'environnement). • 7 initiatives soutenues par AFAQ ont été accompagnées dans l'obtention de financements auprès de bailleurs publics marocains, renforçant ainsi leur autonomie par rapport au programme de Solsoc.
Palestine	PAC MA'AN	• 13 initiatives d'économie sociale et solidaire ont été accompagnées par MA'AN Development Center et PAC dans des secteurs variés (agriculture, élevage, production alimentaire, artisanat, recyclage, textile, services aux entreprises, industrie agroalimentaire). 87,5 % d'entre elles ont pu augmenter leurs revenus grâce à cet accompagnement.
RD Congo	DIOBASS CENADEP CONAPAC PRODDDES	• À Kolwezi, la coopérative Mwangaza a fait passer sa production de maïs de 2 à 45 tonnes entre 2024 et 2025, devenant une source d'emplois saisonniers pour les femmes et les jeunes. Ses bénéfices ont été réinvestis dans des équipements (moto pompe, semoir, moulin, machine à tricoter, dépôt) et redistribués entre ses membres. • À l'Équateur, 42 coopérateur-rice-s de 4 coopératives ont perçu pour la première fois une rémunération de leur part sociale (45-75 \$), réinvestie dans la diversification de leurs activités.

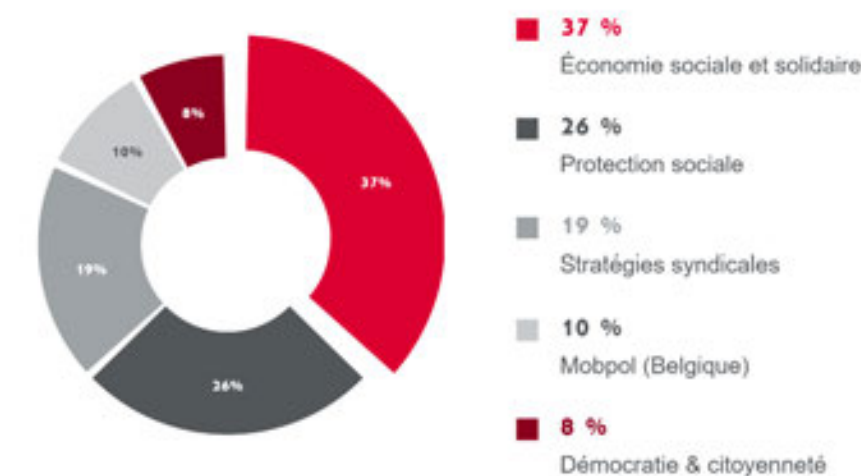
		• Au Sud-Kivu, les affrontements armés ont détruit des outils de production et entraîné le pillage des stocks. Dès l'arrêt des combats, les coopératives accompagnées par DIOBASS ont organisé l'entraide (partage d'équipements, dons de semences) et relancé les cultures à cycle court, avec un système de vente de porte à porte pour limiter les pillages.
Sénégal	GREEN Sénégal	• Le Réseau de l'économie sociale et solidaire, soutenu par Green, a participé à des foires, renforçant sa visibilité et sa reconnaissance institutionnelle comme acteur de l'économie sociale et solidaire. • Obtention de 20 autorisations du ministère du Commerce pour la mise en vente des produits, ouvrant la voie à une commercialisation à plus large échelle.

Organisations locales appuyées : 329 initiatives entreprises, coopératives d'économie sociale et solidaire et 33 réseaux.

Bénéficiaires directs : 45.565 (dont 19.433 ♀ et 26.132 ♂)

Partenaires en Belgique : DGD, Wallonie-Bruxelles International, Brussels International (Région de Bruxelles-Capitale), P&V, Solidaris, FGTB (Centrale Générale), et accompagnement du CODAC, qui mobilise des expert·e·s indépendant·e·s et des représentant·e·s du CETRI et du Monde selon les femmes.

PART DU BUDGET DU PROGRAMME CONSACRÉE À LA THÉMATIQUE



Programme 2022-2026



4.2 Défendre les travailleur·euse·s via l'action syndicale

En 2025, Solsoc et ses partenaires syndicaux ont poursuivi leurs actions en faveur de la défense et de l'extension des droits des travailleur·euse·s dans cinq pays : Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Colombie et Palestine. Avec l'appui technique et politique de la FGTB HORVAL et de la Centrale Générale FGTB, les organisations syndicales locales ont renforcé leur capacité de mobilisation et leur influence dans le dialogue avec leurs employeur·euse·s et les pouvoirs publics.

Des centaines de travailleur·euse·s et de délégué·e·s syndicaux·ale·s ont été formé·e·s au cours de l'année, sur les droits du travail, la sécurité et la santé au travail ainsi qu'aux techniques de négociation collective. Le plaidoyer syndical a produit des effets concrets comme l'augmentation du salaire minimum en Bolivie et une révision salariale pour le secteur du thé au Burundi. Parallèlement, l'action syndicale soutenue à travers le programme s'élargit à de nouveaux champs d'action – comme l'économie informelle au Burundi ou la création d'une fédération sectorielle dans l'agroalimentaire en Colombie- et s'accompagne de la mise en place de lieux de formation comme des maisons culturelles et des écoles rurales.

Pour autant, le contexte reste difficile. Dans la plupart de ces pays, les droits au travail sont peu respectés. L'économie informelle absorbe la grande majorité de la main-d'œuvre : sans contrats, sans couverture sociale, sans espace de négociation. Les femmes y sont surreprésentées et davantage exposées aux abus et aux discriminations. À cela s'ajoutent l'instabilité politique et les pressions exercées sur les syndicats, qui entravent l'action collective. Dans certains pays, défendre les droits des travailleur·euse·s expose à des menaces graves. Enfin, le changement climatique fragilise les secteurs agricoles et

agroalimentaires où se concentre une part importante des travailleur·euse·s accompagné·e·s.

L'action de Solsoc s'appuie sur les normes de l'OIT : liberté d'association, négociation collective, élimination du travail forcé, interdiction du travail des enfants. La Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement au travail occupe une place centrale dans le programme. En Belgique, Solsoc participe au Groupe de Travail Corporate Accountability, qui milite pour un devoir de vigilance des entreprises sur leurs chaînes de valeur.

Le volet syndical mobilise 78 organisations syndicales, fédérations ou organisation d'appui dans les cinq pays concernés – syndicats sectoriels, réseaux de femmes travailleuses, fédérations, organisations d'appui – autour de revendications concrètes comme des salaires décents, des conditions de travail décentes, des contrats écrits, l'accès à la protection sociale ainsi qu'une représentation plus juste et équilibrée des femmes dans les instances de décision syndicales. Côté belge, la FGTB HORVAL et la Centrale Générale FGTB apportent leur expertise en matière de formation syndicale et de solidarité internationale. Le programme est cofinancé par la DGD.

FOCUS : DROITS DES FEMMES EN BOLIVIE - LES SYNDICATS EN PREMIÈRE LIGNE

En Bolivie, Solsoc collabore avec trois partenaires : l'organisation AYNÍ, qui accompagne la Confédération générale des travailleuses et travailleurs d'entreprises (CGTFB) ; FUNDAA.SUR, qui appuie la Fédération syndicale du secteur Horeca (FSTGB) ; et REMTE (Réseau bolivien de femmes qui transforment l'économie), qui est engagé pour l'émancipation économique et politique des travailleuses.

Le programme s'appuie sur l'École d'éducation et de formation politico-syndicale de la CGTFB. En quatre ans, 928 personnes y ont été formées – un chiffre qui pèse dans un mouvement syndical bolivien aux moyens limités. Le secteur Horeca a reçu une attention particulière : 448 travailleur·euse·s de l'hôtellerie et de la restauration ont été formé·e·s et certifié·e·s via la FSTGB, donnant à cette filière un socle de compétences qui lui manquait.

REMTE rassemble des organisations féministes qui œuvrent à renforcer la participation des femmes et des organisations sociales et syndicales. Son objectif : leur permettre d'agir ensemble pour influencer des politiques économiques plus justes et solidaires, et défendre les droits des travailleuses. Le réseau travaille à se structurer pour peser davantage dans les dynamiques sociales en Bolivie et au-delà. Dans le programme de Solsoc, REMTE est l'organisation qui porte la question du genre dans l'action syndicale. En 2025, elle a formé 275 travailleuses de la CGTFB et de la FSTGB au leadership syndical et à la défense de leurs droits. C'est aussi grâce à son travail que les femmes sont fortement représentées dans l'École politico-syndicale de la CGTFB, où elles accèdent progressivement aux postes de direction. La lutte contre la violence et le harcèlement au travail est au cœur de ses formations – un combat que le REMTE mène aussi au niveau international, auprès de l'OIT.

Au-delà de la formation, le REMTE a contribué, avec AYNÍ et FUNDAA.SUR, aux avancées politiques de l'année. La mobilisation syndicale a pesé dans la hausse du salaire minimum national, passé de 225 à 275 euros. Les organisations partenaires ont aussi renforcé leur capacité à répondre aux violations des droits du travail, faisant de la lutte contre la violence

et le harcèlement en milieu professionnel un axe à part entière. Le plaidoyer législatif se poursuit pour faire évoluer le cadre légal du travail en Bolivie.

Témoignage

Evelin Santander Arauco, Secrétaire à la Promotion Syndicale de la Femme, CGTFB (Bolivie)

« Ma vie syndicale a commencé en 2016 après un licenciement abusif des Laboratoires Vita S.A., une entreprise pharmaceutique située à La Paz. Dès qu'ils ont appris mon licenciement, mes camarades syndicalistes se sont mobilisés et m'ont soutenue tout au long de la procédure judiciaire que nous avons dû engager pour obtenir ma réintégration, car il n'existait aucune justification ni raison valable à mon licenciement. Après un mois de lutte, j'ai pu réintégrer mon poste. C'est cette expérience qui a fait de moi une syndicaliste.

En octobre 2021, le congrès de la Confédération Générale des Travailleur·euse·s de l'Industrie de Bolivie (CGTFB) m'a élue Secrétaire à la Promotion Syndicale de la Femme. Ce jour-là, je me suis retrouvée seule femme parmi trente hommes au Comité Exécutif National.

Depuis 2022, j'anime avec la REMTE des ateliers de formation pour les travailleuses du secteur manufacturier dans tout le pays : leurs droits, le calcul des heures supplémentaires, des primes.

Le travail collectif a permis des avancées concrètes : la modification, en juillet 2023, de l'article 31 de la loi 1516 sur le report des périodes prénatale et postnatale ainsi que d'autres réglementations en faveur des femmes ; mais aussi l'intégration de femmes syndicalistes ouvrières dans les directions syndicales d'importantes structures comme la Centrale ouvrière régionale et les Centrales ouvrières départementales.

Nous savons que dans un avenir proche, des luttes très dures attendent le mouvement syndical bolivien, compte tenu des politiques économiques et sociales annoncées par les instances gouvernementales. C'est pourquoi le défi des femmes syndicalistes sera de renforcer l'unité et l'organisation des travailleuses et des travailleurs. »



SYNERGIES INTERNATIONALES : LA FGTB ET SES CENTRALES PORTENT LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AU CŒUR DE LEURS VALEURS

Les partenaires syndicaux belges se sont mobilisés à plusieurs reprises en 2025 aux côtés de Solsoc. Une mission a été organisée avec la Centrale FGTB – HORVAL en Colombie, avec la participation du co-président, Patrick Rehan, et 3 délégué-e-s syndicaux.

Le 2 mai 2025, Solsoc et la FGTB Horval ont envoyé un communiqué de presse conjoint a également été publié par Solsoc et ses partenaires syndicaux pour dénoncer l'assassinat du syndicaliste colombien Walberto Quintero Medina, travailleur au sein de l'entreprise Nestlé : "Ni uno sólo mas, pas un de plus ! 6 balles dans le dos pour avoir défendu les droits syndicaux".

Une autre mission, dans le cadre de la campagne JUST en Colombie, a été accompagnée par la chargée de communication de la FGTB fédérale, Ioanna Gimnopoulou, qui a réalisé des photos et des interviews sur place. Elle est l'autrice des photos des 3 projets colombiens présentés dans l'expo, et a publié deux articles dans le magazine Syndicats (6 mars et 1er juillet). Enfin, l'exposition JUST a été largement relayée par la FGTB, et notamment la Centrale Générale FGTB. En juin, pour le vernissage de l'exposition dans ses locaux, un panel de discussion a été organisé autour des enjeux portés par la campagne.

PARTENAIRES ACTIFS SUR L'AXE SYNDICAL ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pays	Partenaires associés sur la thématique	Principales avancées en 2025
Bolivie	AYNI FUNDAA.SUR REMTE	• L'École d'éducation et de formation politico-syndicale de la CGTFB a atteint une échelle significative avec 928 personnes formées en quatre ans, avec une forte participation des femmes. • La FSTGB, avec l'appui de FUNDAA.SUR, a formé et certifié 448 personnes du secteur Horeca. • À travers ses ateliers, REMTE a accompagné et formé 275 travailleuses de la CGTFB et de la FSTGB sur les questions de genre et leurs liens avec les droits au travail. • Ces actions ont contribué au renforcement du dialogue social et à l'augmentation du salaire minimum national (de 225 à 275 euros). Elles ont également permis de lutter contre les violations des droits du travail, en

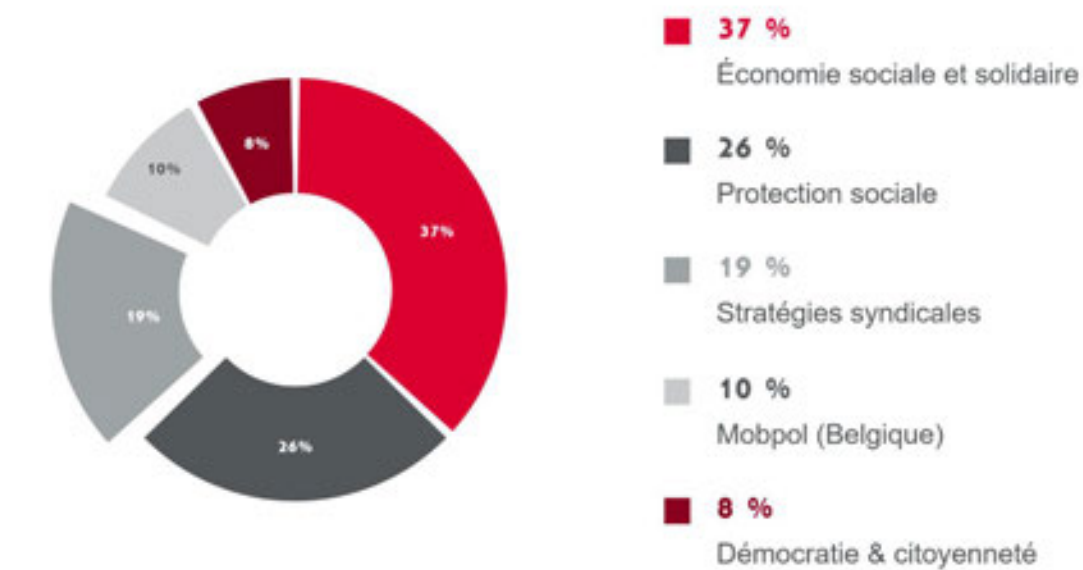
		particulier la violence et le harcèlement, et de consolider les capacités d'influence politique à travers des initiatives législatives et des mobilisations collectives.
Burkina FASO	POSAA UCRB ATY	• Le projet arrive à son terme : faute de moyens, il n'y a plus de récupération d'enfants depuis le 31/12/2024. Jusqu'à fin 2026, les efforts se concentrent sur la formation, l'équipement et l'installation des enfants et jeunes interceptés lors des premières années du programme. • En 2025, 33 jeunes (pré-adultes) interceptés ont été formés, équipés et installés.
Burundi	FEBUTRA	• Une révision salariale au profit des travailleurs de la filière thé a été obtenue grâce à l'implication des partenaires sociaux (employeurs, leaders syndicaux à la base et FEBUTRA). • Les travailleurs de l'Office de développement du café ont été reconduits dans leurs postes grâce à une action syndicale menée par la FEBUTRA en leur faveur. • La FEBUTRA a accompagné des travailleur·euse·s dans la création de leur syndicat, ainsi que les travailleur·euse·s de l'informel dans leur structuration syndicale, aboutissant à la création du Syndicat des coupeurs de canne

		à sucre et du Syndicat professionnel des producteurs du tournesol.
Colombie	ATI	• L'articulation de 18 organisations syndicales du secteur agroalimentaire des régions de la Valle du Cauca et Caraïbes, contribue à la construction d'une la fédération sectorielle dans l'agroalimentaire, en renforçant leurs capacités organisationnelles, de formation et de négociation dans le secteur agroalimentaire. • La mise en place de la maison culturelle syndicale (CACTUS), de l'école de formation rurale dans la Vallée du Cauca, des centres de distribution de produits issus de l'agriculture paysanne et les liens avec les marchés ouvriers paysans, a renforcé la dignité, les capacités organisationnelles et le pouvoir de négociation des travailleuses et travailleurs du secteur agroalimentaire et de leurs familles.
Palestine	PGFTU	• 168 travailleur·euse·s et délégué·e·s ont été formé·e·s et sensibilisé·e·s sur les droits des travailleur·euse·s, la santé et la sécurité au travail, les mécanismes de compensation à la suite d'accidents de travail, le fonctionnement de la fédération, la mise en place de comités de travailleur·euse·s et les capacités de négociation et de dialogue social.

Organisations locales appuyées : 78 syndicats/comités de travailleur·euse·s et fédérations, confédérations ou plateforme de syndicats, pour 9.615 bénéficiaires directs dont 6.543 ♂ et 3.072 ♀.

Partenaires en Belgique : FGTB HORVAL et Centrale Générale FGTB

PART DU BUDGET DU PROGRAMME CONSACRÉE À LA THÉMATIQUE



Programme 2022–2026



4.3 La protection sociale, un outil de réduction des inégalités, de résilience et de cohésion sociale

Partout dans le monde, nous subissons des crises écologiques, économiques, sécuritaires. Mais tous les pays ne subissent pas ces chocs de la même manière, et ceux-ci ont aussi des conséquences sur l'accroissement des inégalités entre les habitant·e·s d'un même pays et entre les régions du monde. Un système de prévoyance comme la protection sociale, qui a pu faire ses preuves dans la réduction des inégalités, la résilience et le maintien de la cohésion sociale, se présente aujourd'hui comme un outil fondamental à remettre au centre des politiques étatiques pour permettre une transition juste. D'après les estimations de la Banque Mondiale, le changement climatique pourrait faire basculer entre 32 et 132 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. Des politiques de développement inclusif et des systèmes de protection sociale solides pourraient en atténuer fortement les effets, avec des scénarios ramenant ce chiffre à environ 20 millions. Pourtant, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les gouvernements ne parviennent pas encore à utiliser pleinement le potentiel de la protection sociale pour contrer les effets des crises. Le rapport constate que les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique ont souvent les niveaux de protection sociale les plus bas.

Si le défi pour améliorer la protection sociale partout dans le monde est encore immense, le combat mené par la société civile, l'OIT et certains états voit certaines avancées : Le Rapport mondial de l'OIT sur la protection sociale 2024-2026 constate que, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) bénéficie au moins d'une forme de couverture sociale. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 42,8 % enregistrés en 2015, année d'adoption des Objectifs de développement durable. Toutefois, au niveau mondial, la plupart des enfants (76,1 %) ne bénéficient toujours pas d'une protection sociale efficace. Il existe également un écart important entre les sexes, la couverture effective des femmes étant

inférieure à celle des hommes (50,1 % et 54,6 %, respectivement). En Afrique, seuls 19,1 % de la population est couverte par au moins une prestation de protection sociale. C'est en large partie dû au fait que la majeure partie de la population évolue dans l'économie informelle.

C'est pourquoi, Solsoc et Solidaris ont soutenu 132 mutuelles de santé à base communautaire et leurs réseaux en 2025, qui s'adressent spécifiquement aux travailleur·euse·s de l'informelle dans 4 pays d'Afrique : en République Démocratique du Congo, au Burundi, au Burkina Faso et au Sénégal. Ces organisations ont permis à 332.329 personnes de bénéficier d'une couverture santé, dont 56 % de femmes. Ces mutuelles offrent à leurs membres un accès à une protection sociale en santé, en conventionnant avec des centres de santé de proximité, mais offrent aussi une série de services connexes (dépendant des mutuelles, réseaux, pays) : accès à une pharmacie gérée par la mutuelle, accès à des séances d'information en santé, lien étroit avec des coopératives agricoles et les services qu'elles offrent, etc. Par ailleurs, conscientes des défis climatiques, économiques ou sécuritaires auxquels font face les affilié.e.s, elles mettent en place des initiatives innovantes et adaptées aux contextes. Ainsi, au Burundi, les mutuellistes se mobilisent pour prévenir les glissements de terrain dans les collines dus à la pluviométrie élevée et imprévisible. Au Burkina, les personnes déplacées en raison de l'insécurité bénéficient de la portabilité des soins, et sont donc toujours couvertes dans d'autres localités dans laquelle le réseau mutuelliste est présent. En RDC, les mutuelles ont mis en place un service de moto-ambulance, et à Kolwezi les séances de sensibilisations se font en concertation avec le syndicat pour toucher les creuseurs miniers artisanaux et leur famille.

FOCUS : MUTUELLES AU BURKINA - UN CONTEXTE DE FRAGILITÉ EXTRÊME ET DE CRISES IMBRIQUÉES

Le Burkina Faso traverse une crise profonde depuis 2015, marquée par l'expansion des violences armées non étatiques qui déstabilisent la sécurité, la gouvernance, l'économie et la cohésion sociale. Classé parmi les pays les plus fragiles, il fait face à des chocs sécuritaires, climatiques et socio-économiques. Cette situation s'appuie sur des vulnérabilités structurelles importantes : plus de 43 % de la population vit dans la pauvreté, la croissance démographique est rapide et le changement climatique affecte fortement les moyens de subsistance ruraux. Sur le plan politique, depuis 2022, le pays est dirigé par des autorités de transition issues de deux coups d'État. La transition, prolongée à cinq ans en 2024, s'accompagne d'une réorganisation institutionnelle, incluant la suspension des partis politiques, la mise en place d'une Assemblée législative de transition et un rôle accru des acteurs sécuritaires.

Le Burkina Faso connaît une véritable crise humanitaire doublée d'une forte pression démographique. Avec 24,1 millions d'habitant·e·s, dont 41 % ont moins de 15 ans, la pression sur les services sociaux est très forte. La crise sécuritaire a entraîné environ 2 millions de déplacé·e·s internes, perturbant l'économie et accentuant le chômage, notamment chez les jeunes ruraux déplacé·e·s vers les villes. L'insécurité alimentaire touche près de 3,5 millions de personnes, et les besoins restent élevés en eau, santé, éducation et protection, surtout pour les femmes et les enfants. Malgré la réinstallation de plus d'un million de personnes dans certaines zones et une reconquête estimée à 72,7 % du territoire, les

capacités nationales et les financements restent insuffisants, soulignant la nécessité d'approches intégrées humanitaire-développement-paix.

Suite à la situation sécuritaire dans le pays et notamment dans la boucle du Mouhoun, 18 mutuelles sociales ont été fermées. En 2025, l'appui a pu être réorienté vers 18 nouvelles mutuelles dans des régions non couvertes par le programme jusqu'alors : régions du Centre-Sud, du centre est, du Nord et du Centre-Ouest. Le nombre de régions couvertes par le programme est ainsi passé de 3 à 7. Au Burkina comme dans de nombreux autres pays africains, les réformes s'intensifient concernant la protection sociale. Dans ce cadre, ASMADE, partenaire de Solsoc, poursuit le travail de plaidoyer auprès des autorités en faveur de la Couverture Santé Universelle au Burkina avec délégation de gestion aux mutuelles communautaires. Au total, le programme couvre 62 mutuelles sociales et 6 unions. Le principal défi est de réussir à inscrire les mutuelles de santé communautaire comme acteurs à part entière du système de couverture santé universelle et de leur affecter les moyens budgétaires afférents aux fonctions qui pourraient leur être déléguées.

SYNERGIES INTERNATIONALES : LES MUTUELLES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES, UN MAILLON ESSENTIEL POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Dans de nombreux pays, notamment en Afrique, les travailleur-euse-s de l'économie informelle constituent la très grande majorité de la population. Des mutuelles de santé communautaires ont alors émergé au sein des sociétés civiles de ces pays et jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé de milliers de personnes.

Pourtant, la place que ces mutuelles revendiquent dans les systèmes nationaux de protection sociale est souvent difficile à obtenir et fréquemment remise en question. C'est pourquoi, début février 2025, des dizaines de mutuellistes de toute l'Afrique et d'Europe se sont réunis au Burundi lors d'une conférence internationale organisée par l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) pour échanger et renforcer le mouvement.

Cette conférence a également été une opportunité pour le réseau des partenaires de Solsoc actif sur les questions de protection sociale et de mise en place de mutuelles de santé communautaire, mais aussi de Solidaris, de l'équipe de Solsoc, et des partenaires du CSC travail décent, de se retrouver et discuter des stratégies qui permettront de développer le mouvement dans les années à venir. Nos conclusions ont souligné la nécessité de renforcer le mouvement d'économie sociale et solidaire, ainsi que le plaidoyer commun.

À une époque où la démocratie est en danger partout dans le monde, nous avons besoin des valeurs mutualistes de solidarité, de démocratie et d'initiatives portées par la population, car lorsqu'un mouvement citoyen se met en marche, il devient impossible de l'arrêter.

Témoignage du Burundi

Muhurake Efrazi, président de la mutuelle Tubabarane Ndongobwa.

« Nous sommes dans le bureau de la mutuelle Tubabarane, mais dans les infrastructures de la coopérative Tubamurikire. À la suite de certaines difficultés, nous avons pris la décision de connecter la mutuelle de santé et la coopérative des travailleur-euse-s agricole pour mettre les efforts ensemble dans la mobilisation des personnes afin que le nombre d'adhérents puisse augmenter. Aujourd'hui, les membres de la coopérative sont les membres

de la mutuelle et on travaille en synergie. Pour le moment, la coopérative sensibilise pour la mutuelle et la mutuelle sensibilise pour la coopérative.

En synergie avec la coopérative et la mutuelle, et pour répondre à des problèmes que nous vivons liés au changement climatique, nous avons développé des initiatives de protection de l'environnement, notamment la protection des boisements et de l'agroforesterie. La FEMUSCABU nous a aussi appuyés dans la gestion des eaux de pluie en donnant des aides financières et en nous appuyant dans l'installation d'un puisard pour collecter les eaux de pluie.



PARTENAIRES ACTIFS SUR LA PROTECTION SOCIALE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pays	Partenaires associés sur la thématique	Principales avancées en 2025
Burkina Faso	ASMADE	- Réinstallation des 18 mutuelles fermées dans la Boucle du Mouhoun dans d'autres régions du Burkina - Le nombre de régions couvertes par le programme est passé de 3 à 7.
Burundi	ADISCO PAMUSAB	13 Mutuelles de santé sont aujourd'hui dotées d'ordinateurs et leurs gérants ont été formés à

	FEBUTRA	l'informatique de base (Word et Excel) ce qui permet l'amélioration de la gestion des mutuelles. • Le taux de fidélisation moyen dans 35 mutuelles de santé soutenues par le programme est de 81 %. • Le nombre de personnes assuré est de 12.328 en 2025 contre 5 977 en 2021 ce qui donne un taux de croissance de 106 %. • Au moins 235 familles, comprenant 1506 personnes particulièrement exclues et avec un très faible accès aux soins de santé, sont désormais couvertes par la mutuelle de santé "MUSATRA" créé par le syndicat FEBUTRA
RD Congo	CENADEP CRAFOP PASCO PRODDes	• Le 28 janvier 2026, dans la ville minière de Kolwezi, le CENADEP, a procédé au lancement officiel d'une nouvelle mutuelle de santé mise sur pied en 2025 : la « MUSAU », destinée entre autres les creuseurs miniers artisanaux et aux plus exclus. Elle promeut l'adhésion familiale et propose trois paquets de soins adaptés aux besoins et aux capacités financières de ses membres, facilitant ainsi l'accès équitable aux services de santé. • À l'Équateur, l'équipe exécutive du réseau de mutuelles LONALO a été renouvelée afin de mettre fin au climat de méfiance qui s'était progressivement installé entre ses dirigeant-e-s et ses bénéficiaires et qui la déstabilisait. La nouvelle équipe a été recrutée par des personnes externes au CRAFOP afin que les choix, faits sur base de critères prédéfinis et directement en lien avec le métier à exercer, soient impartiaux. Cette procédure a permis à la mutuelle d'améliorer son professionnalisme, a facilité le renforcement des capacités et mis une femme à la fonction de Secrétaire Exécutive. Le processus d'autonomisation de la LONALO est de plus en plus envisageable.
Sénégal	OYOFAL PAJ	• Le Taux de croissance du nombre de bénéficiaires à jour de cotisation sur une base annuelle de 4% a été dépassé dans 7 sur 10 mutuelles de santé.

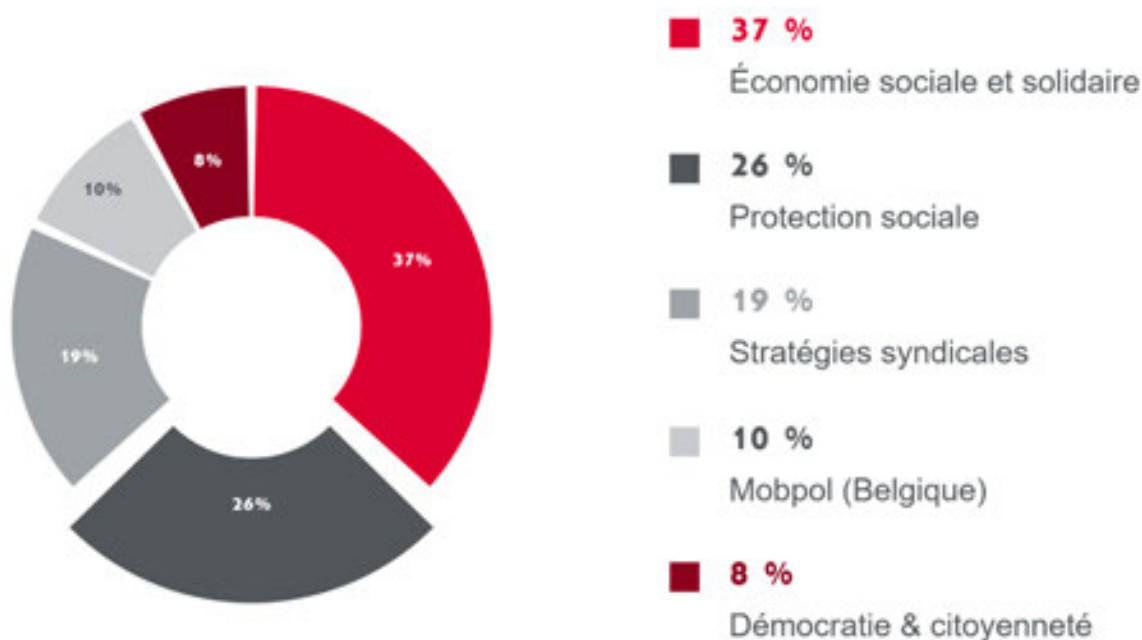
		5 mutuelles sur 10 ont atteint le taux de fidélisation fixé de 75 %.
--	--	--

Organisations locales appuyées : 108 mutuelles et fédérations, 24 réseaux et plateformes mutualistes

Bénéficiaires directs : 332.329 (dont 145.431 ♂ et 186.890 ♀)

Partenaires en Belgique : Solidaris-UNMS, les régionales Solidaris de Wallonie Picarde, du Brabant, de Liège, de Soignies-Centre-Charleroi, de Wallonie Picarde, le Centre Hospitalier de Wallonie picarde.

PART DU BUDGET DU PROGRAMME CONSACRÉE À LA THÉMATIQUE



Programme 2022–2026



4.4 Faire progresser la démocratie et les droits humains par la participation citoyenne

L'année 2025 confirme un monde traversé par des tensions multiples, où les logiques de puissance prennent le pas sur le respect des droits et des libertés. Les indicateurs convergent : les conflits se multiplient, tandis que les libertés reculent. Selon le V-Dem Institute, près des trois quarts de la population mondiale vivent aujourd'hui sous un régime autocratique, contre à peine 7 % dans une démocratie libérale.

Ces dynamiques affectent directement l'action de la société civile. Lorsque ce ne sont pas les conflits ou les violences au Burkina Faso, en Palestine ou en République démocratique du Congo qui limitent nos partenaires dans leur travail, c'est le rétrécissement de l'espace civique qui entrave leurs actions. Tous sans exception font face à des restrictions administratives, pressions politiques et incertitudes financières qui réduisent au quotidien leurs marges de manœuvre.

Plus préoccupant encore, ces tendances touchent aussi les démocraties libérales. En Belgique, l'Institut fédéral des droits humains a alerté en 2025 sur une réduction progressive de l'espace démocratique, notamment à travers des pressions accrues sur le droit de manifester, mais aussi des atteintes à l'état de droit, aux journalistes et aux financements de la solidarité internationale.

Dans ce contexte, les mobilisations citoyennes restent un levier essentiel pour défendre les droits, préserver les acquis et éviter un retour en arrière. Partout dans le monde et

récemment portées par la génération Z, elles dénoncent la corruption, la violation du droit international, les inégalités et le sous-financement des services publics.

Ces mobilisations s'inscrivent toutefois dans des réalités contrastées. Dans certains contextes, elles sont sévèrement réprimées : au Maroc, plus de 1.500 personnes ont été poursuivies pour leur participation aux mobilisations du groupe GENZ 212.

À l'inverse, ailleurs, la mobilisation peut être encouragée au plus haut niveau. En Colombie, en mai 2025, des milliers de personnes ont manifesté à l'appel du président Gustavo Petro, premier président de gauche de l'histoire du pays, pour soutenir des réformes sociales en matière de santé et de travail, dans un contexte de blocage institutionnel au Parlement.

Certaines mobilisations prennent enfin une dimension transnationale, notamment en soutien à la Palestine, représentant 15 % des mobilisations mondiales au cours des deux dernières années selon l'organisation non gouvernementale Armed Conflict Location & Event Data Project.

Dans cet environnement contraint, Solsoc n'a cessé de réaffirmer le rôle central de la société civile comme espace de résistance, de vigilance, de démocratie et de construction d'alternatives. À travers ses partenariats et son travail de plaidoyer, l'organisation a soutenu les actrices et acteurs de terrain, participé au renforcement des organisations locales et relayé leurs réalités auprès des décideur·euse·s politiques.

FOCUS : COLOMBIE - DÉFENDRE LE FLEUVE CAUCA POUR PRÉSERVER LA PAIX DANS LES TERRITOIRES

En 2025, l'Instituto Popular de Capacitación (IPC) a renforcé son accompagnement dans le Bajo Cauca antioquien en travaillant aux côtés d'un réseau de plus de 125 organisations sociales, communautaires, paysannes, afrodescendantes et indigènes engagées dans la défense du territoire.

Au cœur de cet engagement, le fleuve Cauca occupe une place centrale. Ressource vitale pour la pêche, l'agriculture et la vie quotidienne, il est aujourd'hui fortement affecté par les activités extractives illégales d'or qui causent des dégâts environnementaux immenses et irréversibles. IPC a ainsi soutenu des démarches de cartographie sociale participative afin d'identifier et de documenter les cas de pollutions et les dégradations des écosystèmes entre Valdivia, Nechí et Zaragoza.

Produites localement, ces données constituent de véritables leviers d'action. Elles alimentent directement le plaidoyer du réseau, qui s'appuie notamment sur la décision judiciaire de 2019 reconnaissant le fleuve Cauca comme sujet de droit afin d'interpeller les autorités et d'exiger des mesures fortes.

L'objectif est double : faire reconnaître les atteintes au fleuve telles que la pollution, impacts sur la pêche et accès à l'eau et pousser les institutions à mettre en œuvre des actions concrètes de protection et de restauration. Dans cette dynamique, la population locale joue un rôle central, tant dans la production des connaissances que dans les actions de revendications.

En parallèle, l'IPC a renforcé la coordination du réseau en facilitant des espaces d'échange et l'élaboration d'un agenda commun autour de l'accès à la terre, de la préservation des ressources et du développement d'alternatives économiques.

À travers cet accompagnement, l'IPC soutient une dynamique territoriale portée par les acteurs et actrices locales eux-mêmes pour défendre leurs ressources, leurs conditions de vie et leur environnement.

Témoignage



William, pêcheur le long du Río Nechí (région du Bajo Cauca en Colombie)

“Pour nous, la pêche était un art, notre mode de vie. Nous vivions avec les poissons, nous étions en relation avec la nature. Tout cela est affecté par l'exploitation minière”.

“L'eau n'est plus ce qu'elle était. Autrefois, dans cette région, l'eau était limpide et transparente. Aujourd'hui cette eau est affectée par l'exploitation minière. C'est une eau qui sort totalement mélangée, pleine de boue. Et cela nous a beaucoup affectés dans cette région.

Notre région était autrefois très poissonneuse parce qu'il y avait des zones humides, des marais, où les poissons se reproduisaient beaucoup. Aujourd'hui, les marais et les zones humides ont été affectés par l'exploitation minière. Ils se sont envasés.

Ici - sur mon territoire, dans mon village - des gens ont été déplacés parce qu'ils ne pouvaient plus pratiquer l'art que nous pratiquions auparavant, à savoir la pêche artisanale. Et nous, qui avons été touchés, nous voulons être indemnisés d'une manière ou d'une autre pour les dommages et préjudices qui ont été causés. Parce que la famille s'est dispersée. Avant nous étions tous unis et maintenant, si nous, les vieux, nous vivons ici, nos enfants doivent aller ailleurs pour chercher un autre mode de vie. Pour chercher du travail parce qu'ils ne peuvent plus être dans la région.

Nous avons été tellement impactés qu'ils n'ont rien pour survivre. Nous n'avons rien pour survivre dans la région...

Nous qui vivons dans cette région, malgré tout, ce que nous espérons, c'est au moins un avenir meilleur pour nous, pour nos familles, pour ceux qui viennent après nous”.

SYNERGIES INTERNATIONALES EN FAVEUR DE LA PAIX ET DES DROITS HUMAINS

RDC : Soutenir une voix collective pour la paix et la cohésion nationale

En 2025, Solsoc a mené un travail de proximité avec le Réseau PRODDDES afin de renforcer la convergence des acteurs de la société civile congolaise autour d'une dynamique citoyenne commune en faveur de la paix, du vivre-ensemble et de la cohésion nationale. Dans un contexte marqué par l'intensification de la crise sécuritaire à l'est de la République démocratique du Congo, la répression des voix dissidentes et la faible implication de la société civile dans les processus de paix, cette initiative visait à faire émerger une voix collective, cohérente et légitime, capable de porter des propositions de la base vers le sommet de l'État.

Ce travail a permis de structurer une dynamique nationale rassemblant une cinquantaine d'organisations, concrétisée par le lancement, le 15 mars 2025, d'un appel pour la paix. Dans la foulée, une délégation soutenue par Solsoc s'est rendue à Bruxelles en mai 2025 afin d'accroître la visibilité internationale de cette initiative et de mener un plaidoyer auprès des responsables politiques belges et européens. L'objectif était de plaider pour la reconnaissance qu'aucune paix durable ne pourra être construite en RDC sans l'implication pleine et entière de la société civile congolaise, tout en mettant en évidence les besoins de financement indispensables à sa structuration.

L'organisation, en juillet 2025, des Assises de la société civile pour la paix a constitué une étape clé dans la structuration de cette dynamique. Réunissant des organisations issues de différentes régions, y compris des zones affectées par les conflits, elles ont permis de mener de réelles consultations et d'aboutir à l'élaboration d'un référentiel partagé pour la promotion de la paix en RDC. L'approfondissement de ce référentiel et l'organisation de rencontres de plaidoyer avec les autorités se poursuivront en 2026.

Palestine : Rapporter les faits et dénoncer l'inaction

Le 2 septembre 2025, Solsoc a pu intervenir lors d'une audition organisée par la commission relations extérieures du parlement fédéral sur la situation en Palestine pour témoigner de la situation dramatique vécue par le peuple palestinien et par nos organisations partenaires sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie. Nous l'avons affirmé devant les député-es : il n'y a plus de temps à perdre. Un génocide est en cours à Gaza, et tous les signes montrent qu'il risque de s'étendre à la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Et si la mobilisation des citoyen-ne-s belge a enfin permis quelques avancées, elles sont encore insuffisantes. Nous avons également eu l'opportunité de faire intervenir le Popular Art Center (PAC), organisation partenaire de Solsoc. Sans langue de bois, Rami Massad, coordinateur du PAC, a pris la parole pour rapporter la situation sur le terrain et dénoncer l'inaction internationale : « C'est étonnant qu'après deux ans de génocide, vous ayez encore des discussions sur des détails (...) Ce n'est pas un conflit : tant que le colonialisme et l'occupation ne prendront pas fin, tout se répètera. La seule solution est politique ! ».

PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS HUMAINS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

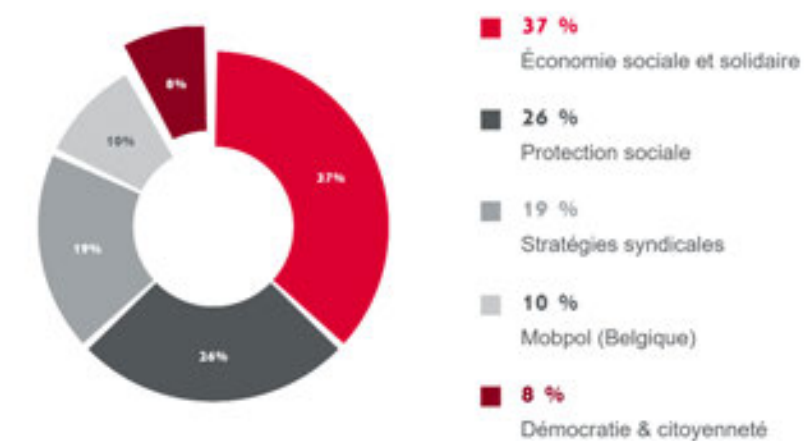
Pays	Partenaires associés sur la thématique	Principales avancées en 2025
Colombie	IPC ATI	• Une organisation d'afrodescendants, soutenue par IPC, a réussi à mettre en lumière et à faire valoir la nécessité de la consultation préalable face au projet portuaire "Puerto Antioquia", en raison de ses impacts sociaux, culturels et écologiques sur son territoire. • Les syndicats SINALTRAINAL et SINTRACATORCE, soutenus par ATI, ont participé à des espaces de dialogue social avec le ministère du Travail, leur permettant d'influencer des décisions en matière de droit du travail et de négociation collective, notamment au sein d'entreprises comme Nestlé.
Maroc	AJR AFAQ IFAAP	• Les réseaux d'associations accompagnés ont mené des actions de plaidoyer couvrant des thématiques variées : accès à des espaces de commercialisation pour les coopératives, couverture médicale des populations vulnérables, qualité des services sociaux, infrastructures de base, réaménagement des espaces publics, modification du Code de la famille et travail décent pour les jeunes. • Ce plaidoyer a produit des résultats concrets. À Hay Mohammadi et Roche Noir, les conseils communaux ont revu les critères d'accès aux foires pour les réserver en priorité aux coopératives artisanales. L'arrondissement El Fida a adopté la proposition de création d'une pépinière-incubateur dédiée exclusivement aux coopératives. • À Moulay Rachid, les femmes du quartier ont mené une campagne pour exiger la reconstruction du système d'égout après de fortes pluies, conduisant les autorités locales à engager les travaux. Un comité

		local de suivi a été mis en place pour veiller à leur avancement.
RD Congo	CENADEP PRODDDES DIOBASS CONAPAC	• Au Lualaba, le réseau ATRAM a retrouvé son rôle central de mouvement de défense des droits des miniers artisanaux, suite à ses prises de position sur l'ouverture de l'Entreprise Générale du Cobalt et lors des accidents miniers de 2025. Sa notoriété s'est accrue auprès des coopératives et des médias locaux et internationaux, et il est désormais consulté par les autorités locales. Le réseau a également structuré une dynamique femme pour permettre à ses membres de développer des revenus alternatifs à la mine artisanale. • À Kinshasa, le travail de sensibilisation du CENADEP a conduit les autorités de la Ville Province à sécuriser la ceinture verte et à collaborer avec les mouvements de maraîcher·e·s. Un réseau appuyé (UCOOPMAKIN) a obtenu une reconnaissance légale collective de son site d'exploitation, empêchant son morcellement. Les producteur·rice·s ayant perdu des parcelles suite à des constructions ont été indemnisés, et des chefs coutumiers impliqués dans des tentatives de spoliation ont été condamnés.

Organisations locales appuyées : 208

Bénéficiaires directs : 82.449 (dont 30.502 ♀ et 51.883 ♂)

PART DU BUDGET DU PROGRAMME CONSACRÉE À LA THÉMATIQUE



Programme 2022-2026



4.5 Promouvoir l'émancipation des femmes et des jeunes

Les droits des femmes reculent dans de nombreux pays, avec une montée des violences basées sur le genre et des lois discriminatoires signalées dans la majorité des pays. Malgré des progrès institutionnels, la situation mondiale des femmes et des jeunes reste préoccupante, avec un recul des droits des femmes dans de nombreux pays et un écart persistant entre jeunes femmes et jeunes hommes sur l'insertion socio-économique. En matière de travail décent et de ses différents piliers, les femmes et les jeunes restent particulièrement discriminé-e-s et les inégalités persistent. Les cadres juridiques discriminatoires, les normes sociales, l'écart entre les lois et leur application, les systèmes de justice traditionnels indépendants de l'État et les contextes de conflit renforcent tous les inégalités et empêchent toute avancée significative vers une justice réelle pour les femmes et les jeunes.

Pourtant, la participation des femmes au marché du travail est un indicateur clé de développement économique, mais aussi de capacité de résilience d'un pays face aux chocs économiques avec un minimum de fragmentation sociale. Plus le taux de participation au marché de l'emploi est élevé, moins on observe d'inégalité de genre dans la société.

Au cœur des dynamiques portées par les organisations partenaires de Solso, les femmes jouent un rôle essentiel. Entrepreneures, formatrices, leadeuses, animatrices communautaires ou militantes, elles portent les valeurs de Travail décent, de l'économie sociale et solidaire, des mutuelles de santé ou de la démocratie et impulsent des changements concrets dans leurs communautés. Leur engagement a rappelé l'importance d'une approche de genre ambitieuse, qui ne se limite pas à l'intégration formelle des femmes, mais s'attaque aux racines des inégalités patriarcales. Renforcer leur pouvoir d'agir,

reconnaître leur expertise et valoriser leur contribution sont des conditions indispensables pour une transformation sociétale durable.

En 2025, nous avons appuyé 275.429 femmes, soit 51,6 % des personnes accompagnées par le programme.

FOCUS : PALESTINE - QUAND L'OCCUPATION ASPHYXIE L'EMPLOI DES FEMMES

Malgré des taux de scolarisation parmi les plus élevés de la région, les Palestiniennes affichent l'un des taux d'emploi les plus bas au monde : à peine 18 à 20 % selon les années. Un chiffre qui ne s'explique pas par un manque de formation ou d'ambition, mais par des décennies de politiques délibérées visant à détruire l'économie palestinienne et en particulier les secteurs qui employaient le plus de femmes.

À Gaza, 19 ans de blocus et deux années et demie de bombardements et de destructions systématiques ont mis l'activité économique pratiquement à l'arrêt : PIB en chute de 83 %, infrastructures rasées, système éducatif anéanti. En Cisjordanie, la colonisation galopante, les checkpoints et la violence des colons ont réduit à néant les opportunités d'emploi, confinant les femmes à des marchés locaux restreints et à l'économie informelle.

Pour répondre à ce contexte, des Palestiniennes s'organisent et de « nouvelles » formes de résistances émergent en de nombreux endroits. Deux organisations palestiniennes partenaires de Solsoc, Ma'an Development Center et le Popular Art Center (PAC), appuient le développement de coopératives de jeunes et de femmes pour leur offrir des opportunités de travail. Très rapidement, cette perspective a remporté un franc succès : non seulement elle leur permet d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille, mais, en travaillant la terre, ils-elles la préservent de la confiscation par Israël, pour motif d'inoccupation de territoire. De plus, elles-ils peuvent produire des aliments de qualité et offrir une alternative aux consommatrices-teurs qui veulent boycotter les produits israéliens qui inondent le marché palestinien. Renouer avec la terre au travers d'un travail collectif permet aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à une identité commune, essentielle face à la détérioration du tissu social causé par le régime d'apartheid.

Ma'an Development Center et le Popular Art Center mettent aussi en place une série d'initiatives qui visent à promouvoir l'égalité de genre, l'inclusion et l'intégration sociale et économique des femmes et des filles. D'abord en organisant des ateliers à destination des jeunes pour les sensibiliser sur ces enjeux, mais aussi en mettant en place des espaces qui permettent aux femmes de partager leur expérience et de discuter de problématiques qui les concernent (notamment les violences faites aux femmes). Ces organisations soutiennent aussi des initiatives portées par des jeunes qui visent à renforcer la participation des femmes dans divers domaines et à faire pression sur les décideur-euse-s pour qu'ils mettent en œuvre des politiques qui visent à traiter des questions d'égalité de genre.

La Maison des femmes palestiniennes : une coopérative qui donne des perspectives de vie plus digne pour des femmes à Gaza

Suhad Saidam a subi des déplacements multiples depuis octobre 2023 et assume aujourd'hui seule la charge de sa famille. Depuis sa tente de réfugiées au milieu des décombres de Gaza, elle a développé une petite activité économique en offrant ses services de couturière. Petit à petit, d'autres femmes vivant les mêmes réalités et défis se sont jointes

et une coopérative est née. Grâce à un soutien financier fourni par l'ONG partenaire de Solsoc, Ma'an Development Center, la coopérative a pu prendre de l'ampleur et permettre à ses membres plus de dignité et une sécurité économique. La subvention a ainsi permis l'achat d'un panneau solaire afin d'assurer la continuité du travail pendant les fréquentes coupures de courant, l'achat d'une machine à coudre au lieu de dépendre d'une location et a fourni à la coopérative une gamme de tissus essentiels. Cela a permis d'améliorer la qualité de la production. En termes d'impact, cette intervention a contribué à augmenter les revenus de Suhad et à améliorer les revenus de l'ensemble des membres de la coopérative. Elle a également permis à la coopérative de fournir des vêtements de base de grande qualité et à prix abordables aux familles déplacées, répondant ainsi aux besoins humanitaires urgents des groupes les plus vulnérables et améliorant l'accès aux biens essentiels.

Aujourd'hui, la coopérative propose aussi une formation professionnelle spécialisée dans la couture, la conception de vêtements et la fabrication, dans un environnement de formation et de production sûr et équipé de manière professionnelle. Cela améliore les chances des femmes qui suivent la formation de s'intégrer sur le marché du travail ou de lancer de petites entreprises durables. Au-delà des aspects concrets que permet la coopérative, le projet favorise l'indépendance économique, restaure la confiance en soi et améliore les moyens de subsistance, promouvant ainsi une approche de développement centrée sur la dignité et l'autonomie. À chaque point de couture, Suhad, les femmes de la coopérative et Gaza tissent une nouvelle voie d'espoir et de résilience.



SYNERGIES INTERNATIONALES : AU SÉNÉGAL, DES FEMMES REPENSENT L'ÉGALITÉ À PARTIR DE LEURS PROPRES RÉALITÉS

En décembre 2025, dans la continuité de l'atelier organisé en 2023 en Bolivie, une mission de méta-évaluation participative et sensible au genre a été menée au Sénégal, à Kaolack et Thiès avec les partenaires OYOFAL-PAJ et GREEN. Dans ce cadre, un atelier était organisé par Le Monde selon les Femmes, une ONG belge spécialisée sur les questions de féminisme, et selon les pédagogies émancipatrices féministes. Y ont participé des partenaires du Sénégal, un partenaire du Burkina Faso et la chargée de partenariat de Solsoc. Il visait à construire un autodiagnostic genre à partir des vécus des femmes impliquées dans les mutuelles de santé et les initiatives d'économie sociale et solidaire.

Les ateliers ont réuni principalement des femmes rurales et urbaines, issues de différentes générations et occupant des rôles clés au sein de leurs organisations. À travers un travail participatif, ces échanges ont permis d'identifier les dynamiques persistantes d'inégalités entre les femmes et les hommes et de formuler des pistes d'amélioration concrètes pour

renforcer l'intégration du genre dans les projets et pratiques. Au-delà des conclusions, cette mission a montré la force du collectif. En donnant la parole aux femmes sur leurs propres conditions de vie, elle ouvre la voie à des projets plus ancrés dans le réel et porteurs d'un véritable changement social pour plus d'égalité des genres.

Voici quelques témoignages recueillis lors de cet atelier :

« Mon mari a refusé que je sorte de chez moi et tout le monde trouvait cela normal »

« Le jour où je me suis mariée, j'ai dû quitter la maison de ma mère alors que je l'adorais pour la maison de ma belle-famille que je ne connaissais pas et sans avoir été avertie »

« Au moment de l'héritage, je n'ai reçu qu'une part de l'héritage alors que mon frère a eu deux parts »

« J'ai dû abandonner mes études parce qu'on m'a mariée »

« Un jour, je voulais laver mes habits chez mon oncle et ma tante, mais mon oncle m'a interdit de le faire, disant que c'était le rôle des femmes »

« Nous, les femmes, on veut du temps pour nous. Du temps pour respirer, pour prendre soin de nous, pour avancer dans notre travail sans culpabilité »

« Le vrai défi, c'est que les femmes et les hommes coconstruisent le monde. C'est ensemble qu'on doit le bâtir, pas l'un contre l'autre »

« Moi, je veux que ça s'arrête. Les injustices qu'on voit chaque jour, on ne peut plus les accepter. Il faut que ça change, maintenant ! »

« Nous sommes libres. Libres de choisir, de décider, de tracer nos propres chemins »

« Vous vous souvenez ? C'est moi qui devais demander la permission à mon mari pour rester un jour de plus... Eh bien aujourd'hui, je me sens libre. Libre vraiment. Nous n'avons plus à demander la permission d'exister ».

PARTENAIRES ACTIFS POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LA JEUNESSE CONCERNÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pays	Partenaires associés sur la thématique	Principales avancées en 2025
Bolivie	AYNI FUNDAA.SUR PASOS REMTE	• La Fédération syndicale des travailleurs du secteur Horeca, appuyée par FUNDAA.SUR et REMTE, compte 40 % de femmes au sein de son Comité Exécutif National et la secrétaire exécutive est, pour la première fois, une femme. 30 % des membres des directions des syndicats affiliés à la fédération sont aujourd'hui des femmes. • Avec l'appui de FUNDAA.SUR, le réseau des femmes de l'économie solidaire et alimentaire a été créé, articulant des

		femmes affiliées à la fédération syndicale de l'Horeca et des membres des initiatives d'économie sociale et solidaire afin de renforcer leur leadership, grâce notamment à des formations. • Avec le soutien de la REMTE, les femmes affiliées aux deux organisations syndicales appuyées par le programme ont également exercé une influence sur les politiques publiques, en encourageant la promotion de la Convention n° 190, en menant des actions contre la violence et le harcèlement au travail, et en œuvrant pour l'adoption de la loi « Les filles ne sont ni mères ni épouses ».
Burkina Faso	ATY/UCRB	• Le projet d'interception d'enfants victimes de trafic à destination des plantations de cacao en Côte d'Ivoire touche à sa fin. Faute de moyen financier, il n'y a plus de récupération d'enfant depuis le 31/12/24. Jusque fin 2026, il s'agira donc de former, équiper et installer les enfants qui ont été interceptés pendant les premières années du programme. En 2025, 33 enfants (pré-adultes) interceptés, formés et équipés ont été installés.
Burundi	ADISCO FEMUSCABU	• La FEMUSCABU a organisé un atelier pour des responsables de formations sanitaires partenaires pour échanger sur la prise en compte du genre à leur niveau. L'activité a débouché sur des engagements de leur part, notamment l'affichage de messages de sensibilisation sur le genre, assurer un bon accueil et préparer les patientes avant de poser les actes médicaux et former le staff médical afin qu'ils-elles soient sensibles au genre. • Un comité régional de femmes a été mis en place dans le réseau des partenaires en économie sociale et solidaire. Cette structure vise à renforcer l'engagement des femmes membres des coopératives dans la gouvernance, la défense de leurs droits et la promotion de leur rôle dans les dynamiques économiques locales. Elle servira

		également de cadre de mobilisation, de formation et d'expression pour porter les revendications spécifiques des femmes au sein du mouvement coopératif. Les femmes bénéficiaires du programme ont participé massivement aux élections collinaires de 2025 et ont été élues dans les instances de gouvernance locale. Leurs époux témoignent d'une participation accrue de ces femmes à la planification et à la mise en œuvre des projets au sein des ménages.
Colombie	IPC ATI	• IPC a répondu de manière ciblée aux inégalités de genre – d'ordre culturel, lié aux charges du soin et aux violences – en mettant en place des espaces dédiés aux femmes et des actions spécifiques au sein du Réseau semant la Paix et du Réseau Pluriethnique, favorisant ainsi une participation plus équitable, voire paritaire, dans leurs zones d'intervention (Uraba et Bajo Cauca). • Les syndicats appuyés par ATI mettent en avant la participation de 75% de femmes dans les activités liées aux Marchés Ouvriers Paysans.
Maroc	AJR AFAQ IFAAP	• AFAQ a soutenu l'émergence, la structuration et le développement de 5 initiatives d'économie sociale et solidaire portées par des femmes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes. 66 femmes ont ainsi été formées dans des métiers tels que le carrelage, la menuiserie, le bâtiment ou encore dans des métiers techniques artisanaux. • AJR a accompagné les Jeunes Auto-Entrepreneurs pour la création et mise en place d'une association régionale qui les représente dans la région de Casablanca-Settat. Cette nouvelle association constitue un cadre pour de coopération, de concertation et de collaboration au niveau régional, pour mettre en place des actions d'interpellation des responsables politiques pour porter leurs revendications.
Palestine	PAC	• La participation des jeunes et des femmes dans les organes de décision des

	MA'AN	organisations de jeunes et des organisations communautaires est essentielle pour permettre à leurs préoccupations et revendications d'être prises en compte. Parmi les organisations accompagnées, 61 % des membres des instances sont des jeunes activement engagés dans les processus décisionnels au sein des conseils locaux, des municipalités et d'autres structures de gouvernance, y compris dans les comités des camps de réfugiés et les clubs sportifs. De même, 51 % des femmes ont confirmé leur participation à ces processus. Ces résultats reflètent une meilleure prise en compte par les institutions des voix des jeunes et des femmes et marquent une évolution positive vers des mécanismes de gouvernance locale plus inclusifs et représentatifs.
RD Congo	DIOBASS CENADEP CONAPAC CRAFOP PRODDES PASCO	• Tous les partenaires de RDC ont bénéficié d'un renforcement sur la thématique genre et plus spécifiquement sur la masculinité positive au cours d'un atelier régional contextualisé au vécu et coutumes locales, animé en partie par l'équipe du partenaire burundais, ADISCO. • Suite à celui-ci, le CRAFOP avec les membres de la Dynamique des Femmes rurales Mutualistes et Alliés (DYFERMA) a produit un plan d'action sur le genre et la masculinité positive à partir des réflexions faites lors de l'atelier et des recommandations des séances de travail « inter-couples » tenues dans les sections mutuellistes.
Sénégal	GREEN Sénégal	• Organisation d'un atelier sur le genre de deux jours à Thiès avec le Monde selon les femmes dans l'objectif de réaliser un autodiagnostic avec les 20 participantes et proposer des actions à mettre en œuvre.



4.6 Mobiliser les citoyen·ne·s et les politicien·ne·s belges

Parmi les actions réalisées en Belgique, on peut distinguer ce qui relève du programme DGD, à savoir la sensibilisation des citoyen·ne·s et le plaidoyer politique à partir des expertises et des expériences de nos organisations partenaires dans les huit pays du programme, et ce qui vient en appui de ces actions et du reste des projets, afin de les rendre visibles et compréhensibles et de susciter le soutien du public pour notamment les financer, c'est-à-dire la communication et la récolte de fonds. Les deux ensembles sont regroupés au sein du service « Mobilisation citoyenne et politique », qui considère que le tout doit former un ensemble cohérent.

UN OBJECTIF COMMUN

Le volet « Belgique » du programme commun, mené en étroite collaboration avec FOS et IFSI, s'inscrit dans le Cadre Stratégique Commun (CSC) Belgique ainsi que dans le CSC Travail décent. Ce cadre de travail permet d'assurer de nombreuses synergies avec les différents membres de ces espaces afin de garantir le plus de complémentarité et d'efficacité possible avec les organisations belges de la société civile qui ont un volet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS), à savoir des volets de sensibilisation et de plaidoyer politique sur les enjeux du travail décent et de la solidarité internationale.

Comme déjà illustré dans les parties thématiques ci-dessus, en Belgique, nos trois organisations cherchent, d'une part, à influencer les acteurs politiques progressistes nationaux, européens et internationaux et, d'autre part, à sensibiliser le public des organisations de la mouvance socialiste afin qu'ils et elles se mobilisent davantage en faveur du travail décent, de la solidarité internationale, de l'égalité de genres et des relations mondiales justes et équilibrées.

Afin d'atteindre cet ambitieux objectif, l'IFSI cible la mouvance syndicale liée à la FGTB au niveau fédéral, FOS la mouvance socialiste néerlandophone et Solsoc cible la mouvance socialiste francophone. Plus spécifiquement, Solsoc met en œuvre trois types de stratégies : un travail de mobilisation des acteur·rice·s francophones de la FGTB, de Solidaris et l'associatif de la mouvance socialiste francophone (CEPAG, PAC, Soralia, etc.), un travail de plaidoyer vers les mandataires et responsables politiques socialistes au niveau européen, fédéral, régional et communautaire, et un travail de participation active dans les réseaux, plateformes, alliances et coalitions de la société civile afin de voir maximisé notre travail de plaidoyer et de mobilisation. Pour toutes ces stratégies, l'équipe de Solsoc relaie les préoccupations et revendications des organisations partenaires dans les différents pays d'intervention et travaille de facto en étroite collaboration avec elles.

UNE CAMPAGNE : JUST, UN FUTUR DURABLE COMMENCE PAR UN MONDE JUSTE

Si en 2024 Solsoc, FOS et IFSI, ont travaillé à la conception d'une campagne sur la thématique de la transition juste, en février 2025 nous avons lancé la campagne JUST. La campagne comprend 4 sous-thématiques : l'alimentation, l'extractivisme, la protection sociale et le dialogue social. La campagne JUST se décline en une série d'outils : une vidéo de présentation générale de la thématique dans une perspective internationale, une exposition déclinée en 9 cas concrets, une brochure reprenant les cas de l'exposition, des analyses permettant d'approfondir la thématique (en 2025, nous avons publié une analyse sur la Protection sociale dans le cadre d'une transition juste, et une sur la transition juste des systèmes alimentaires), des articles et un site internet qui permet de retrouver l'ensemble des ressources.



L'exposition

L'exposition se distingue par la richesse et la qualité de son contenu. Elle présente neuf récits à travers un dispositif mêlant photographies, capsules audio, supports imprimés et objets évocateurs, illustrant de manière concrète les initiatives et les luttes portées par nos partenaires internationaux. Conçue comme une exposition autoportante et modulable, elle peut être facilement adaptée à une grande diversité de lieux et de contextes.

Sa principale force réside dans sa grande polyvalence, qui permet de sélectionner les thématiques et cas présentés en fonction des publics ciblés. Par exemple, les expériences de mutuelles de santé au Burundi trouvent un écho particulier auprès de Solidaris, tandis que les actions syndicales menées en Colombie sont davantage mises en avant lors d'échanges avec la Centrale Générale FGTB. D'autres récits, plus transversaux, sont privilégiés lors d'événements grand public tels que les festivals Les Solidarités ou les mobilisations du 1er mai.

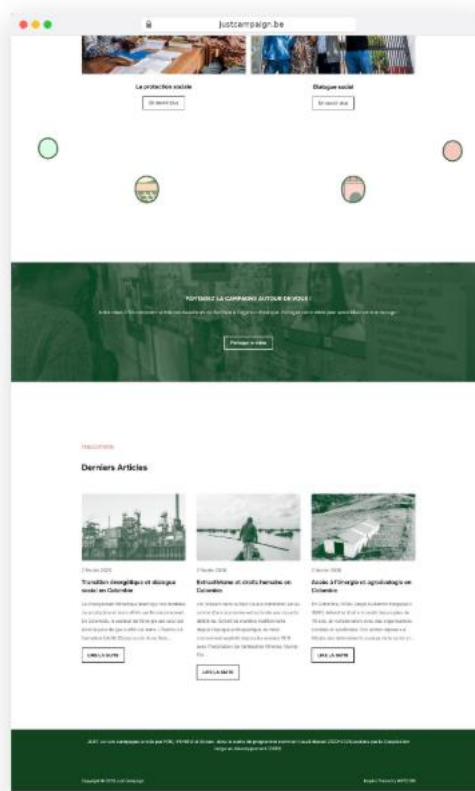
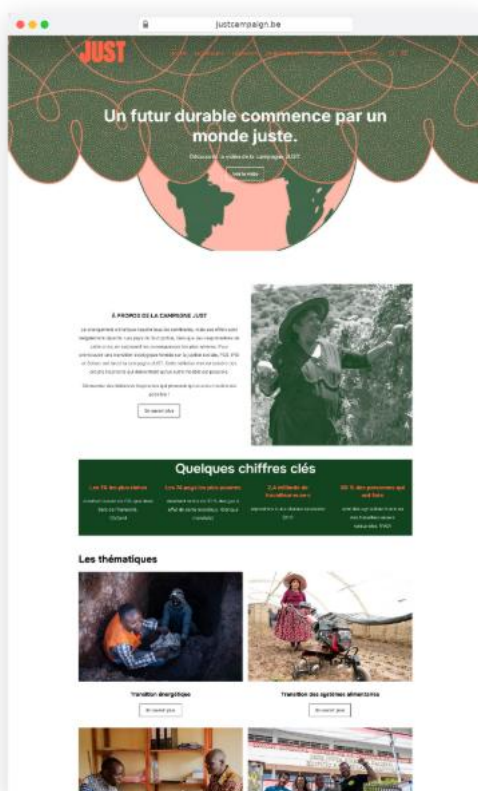


Forte du succès rencontré en 2025 (l'exposition a été vue par 1 821 personnes en total, lors de 11 différents événements sur l'année), l'exposition poursuivra son itinérance en Wallonie et à Bruxelles tout au long de l'année 2026.

Les autres outils de la campagne

La production de contenus et la diffusion de la campagne ont occupé une grande partie du travail du service tout au long de l'année : articles, publications sur les réseaux sociaux, analyses mises en page et imprimées, ainsi qu'une brochure reprenant les neuf cas de l'exposition photographique. Ces supports papier se sont révélés particulièrement utiles lors des événements publics et des rencontres avec les partenaires et les publics de Solsoc. Un

site internet dédié a également été créé pour présenter la campagne et l'exposition, et donner accès aux articles en version digitale. www.justcampaign.be



DES MOBILISATIONS CITOYENNES RECORDS POUR DÉNONCER LE GÉNOCIDE EN PALESTINE

En 2025, les manifestations pour la Palestine ont représenté des moments de mobilisations citoyennes majeurs. Solsoc a participé à leur organisation au sein de la Coalition nationale pour la Palestine. En particulier, les 15 juin et le 7 septembre, les manifestations « Ligne Rouge » ont rassemblé une foule immense vêtue de rouge dans les rues de Bruxelles. Selon

la police, ces manifestations ont vu la participation de plus de 70 000 personnes, et selon les organisateurs, plus de 100.000 à chaque fois.



UN PLAIDOYER RENFORCÉ GRÂCE À L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DE SOLSOC

En 2025, en matière de plaidoyer politique, grâce aux informations transmises par Solsoc, 21 questions parlementaires et interventions de mandataires politiques du Parti Socialiste ont été faites pour dénoncer la situation en Palestine, en RDC, en Colombie, mais aussi sur la législation omnibus et le devoir de vigilance. Les représentant·e-s des organisations partenaires de Solsoc ont également pu prendre part à divers moments importants de plaidoyer comme en mai lors de la venue d'une délégation d'acteur·rice-s de la société civile congolaise, membres de la coalition pour la paix en RDC, initiée par le réseau Proddes, les membres de la plateforme Afrique Centrale du CNCD et le réseau EURAC. Ou en septembre lorsque Rami Massad du Popular Art Center, partenaire de Solsoc en Palestine, a pu intervenir au Parlement fédéral lors d'une audition parlementaire de la commission RELEX sur la situation en Palestine. En octobre aussi lorsqu'une délégation bolivienne et colombienne a pu présenter les balises importantes d'une transition juste des systèmes alimentaires au Parlement auprès du groupe PS. Enfin, Solsoc continue à s'investir auprès de réseaux et alliances de la société civile, et a pu nourrir 15 positionnements ou documents clés de celles-ci dans le courant de l'année.

LA COMMUNICATION

En 2025, Solsoc a renforcé ses outils de communication digitale et institutionnelle afin de présenter ses actions, renforcer son plaidoyer et soutenir sa mobilisation citoyenne et sa collecte de fonds.

Missions de communication en Bolivie, au Burundi et en RDC

Dans le cadre de la campagne JUST, Solsoc a organisé trois missions de terrain pour produire des images et des témoignages sur les volets consacrés à la transition énergétique, à celle des systèmes alimentaires ainsi qu'à la protection sociale. La mission en Bolivie a été menée par le chargé de communication de Solsoc. Au Burundi et en RDC, la production a été confiée à deux photographes locaux, Ley Uwera en RDC et Fabrice Mbonankira au Burundi, ce qui a permis d'ancrer le regard dans les réalités des pays concernés et de soutenir les professionnel·le·s du secteur sur place. Ces missions ont permis de constituer une base solide d'images et de contenus pour valoriser le travail des partenaires, en particulier en Bolivie et au Burundi où ce matériel manquait jusque-là. Les photos et témoignages continuent d'alimenter les réseaux sociaux, les articles et le portfolio de l'association.

Nos réseaux sociaux

Évolution 2024 → 2025

Facebook (@SolsocASBL) : 3.418 → 3.566 abonné·e·s – +148

Instagram (@solsocong) : 578 → 694 followers – +116

LinkedIn (Solsoc) : 559 → 621 abonné·e·s – +62

Total : +326 nouvelles personnes abonnées sur l'ensemble des plateformes

Nos publications

- Nombre de Solscoop envoyés en 2025 : 4 ;
- Nombre de Newsletters et de communiqués diffusés : 10 ;
- Nombre de personnes abonnées à nos communiqués et à nos newsletters : 1.185 ;

Le Solscoop est une publication papier destinée aux donateur·ice·s et aux sympathisant·e·s de Solsoc. Les communiqués publiés par Solsoc sont généralement destinés à mobiliser ses sympathisant·e·s ou à les informer sur les positionnements et les actions de l'ONG. La Newsletter vise quant à elle à maintenir le contact avec ceux·celles-ci en les informant des activités et actions menées. Solsoc publie également de nombreuses notes d'analyses et de plaidoyer, téléchargeables sur le site internet.

La communication digitale

- Le site web de Solsoc (solsoc.be)

Le site web de Solsoc constitue notre outil central de communication digitale. Il permet de présenter notre vision, nos actions, nos partenaires et nos campagnes. En 2025, 21 articles et actualités y ont été publiés.

- Le portfolio de Solsoc (portfolio.solsoc.be)

Solsoc dispose d'un portfolio en ligne accessible via un sous-domaine de son site web principal : portfolio.solsoc.be. Cet espace est dédié à la mise en valeur de contenus visuels en haute définition, tels que des reportages photo, des vidéos, ou encore des visuels de campagne. Il constitue une ressource précieuse pour nos activités de communication, de sensibilisation et de plaidoyer et offre une rétrospective pour nos productions visuelles publiées au fil des années.



LA RÉCOLTE DE FONDS

L'Opération 11.11.11

L'opération de 2025 totalise 17.811 € de dons, contre 25.850 € en 2024 (-31 %). Ce recul apparent tient presque entièrement à un don ponctuel et non reconductible de 10 000 € reçu via le groupe local d'Auderghem en 2024. Sans compter ce don exceptionnel, les résultats 2025 dépassent légèrement ceux de 2024. La non-reconduction des commandes des cabinets PS depuis les élections de 2024, qui représentaient plus de la moitié du chiffre d'affaires historique, reste la principale difficulté structurelle. La diversification des canaux a permis de limiter l'impact : les ventes de produits progressent de 9 % (6.646 €) et les achats des différentes structures de l'action commune passent de 1.320 € à 5.040 € (+282 %), grâce à de nouvelles commandes syndicales et à un don de 2.000 € de Solidaris Liège. Les dons individuels reculent eux de 33 % (4.145 €).



Les événements

- Le premier mai

Depuis plus de 10 ans, Solsoc tient l'un des bars de la Fête du Travail organisée par la FGTB Bruxelles le 1er mai sur le Mont des Arts. Tous les bénéfices de notre bar sont reversés au profit de nos projets de solidarité internationale. En 2025, l'activité a dégagé un bénéfice net de 2.940,33 €. En 2025, nous avons simultanément organisé un stand de sensibilisation au village associatif de l'évènement, conjointement avec IFSI au sujet de la campagne JUST.



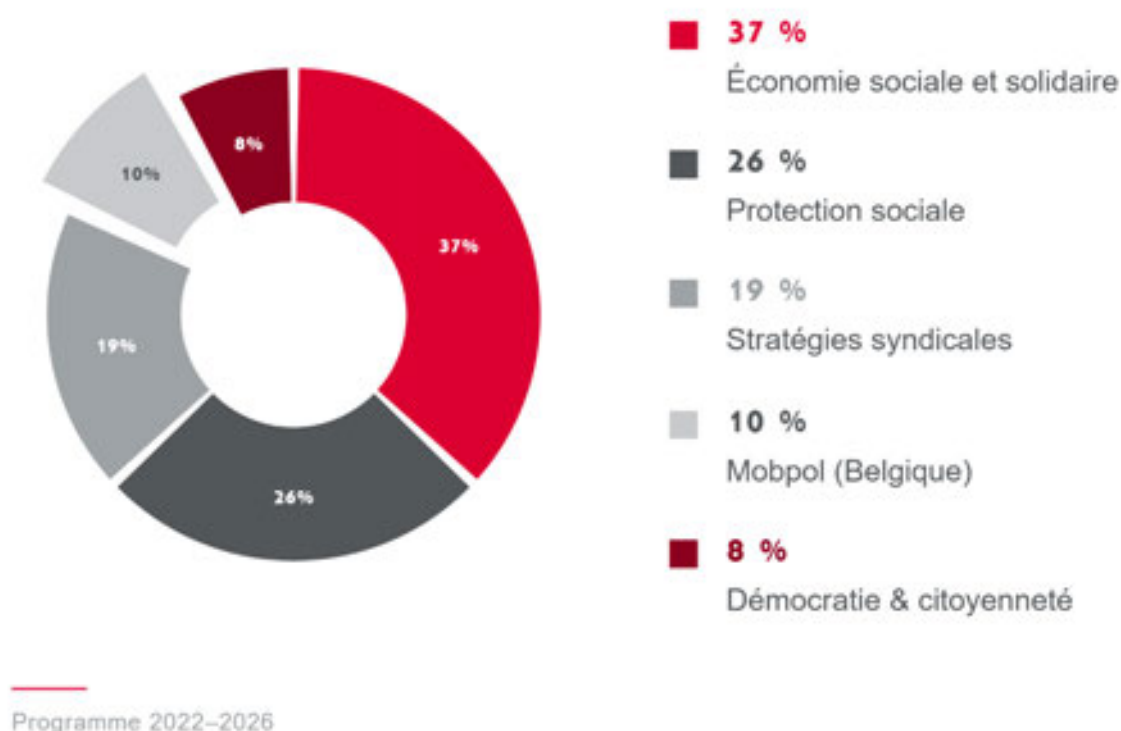
- **Les 20 Km de Bruxelles - RUN4KIVU**

Le 25 mai 2025, Solsoc a mobilisé une équipe de coureur·euse·s solidaires pour participer aux 20 km de Bruxelles. Le projet soutenu en 2025 visait à relancer les coopératives vivrières du Sud Kivu (RDC), durement touchées par le conflit armé, avec l'appui de notre partenaire local Diobass. Dons récoltés : 2.733 €

Les dons individuels

En 2025, nous avons reçu 19.374 € de dons sur le compte dédié, ce qui a permis l'envoi de 115 attestations fiscales aux donateur·rices.

PART DU BUDGET DU PROGRAMME CONSACRÉE À LA THÉMATIQUE



5. ORGANISATION INTERNE

5.1 Une organisation adaptée à la mise en œuvre de sa mission

En 2025, l'équipe de Solsoc s'est concentrée sur :

- La mise en œuvre de la quatrième année du programme commun Travail décent 2022-2026 - voir points 2, 3 et 4 ;
- Le suivi des travaux du comité de pilotage et d'évaluation du programme (CODAC) - voir point 3 ;
- Le renforcement des synergies et des complémentarités ;
- Le screening par la DGD pour le renouvellement de l'accréditation de Solsoc ;
- L'élaboration du CSC Travail décent 2027-2031 ;
- Le démarrage de l'identification du programme DGD 2027-2031.

LES SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS

Le programme commun Travail décent mis en œuvre par FOS, IFSI et Solsoc (voir partie 2) est un espace collégial d'apprentissage et de structuration qui se nourrit des connaissances, des expertises et expériences valorisées dans le réseau de partenaires du programme et à

travers les collaborations avec les plateformes, groupes de travail, alliances et coalitions de la société civile. Il génère des synergies et des complémentarités qui nécessitent de renforcer la coordination entre les 3 OSC.

La cellule de coordination du programme commun (GPC), composée des directions et/ou coordinations des 3 OSC, pilote collégialement le suivi général du programme commun. Le GPC assure une bonne répartition des tâches et des responsabilités entre les 3 OSC et le respect des exigences administratives, dont les délais. Les réunions du GPC en 2025 se sont focalisées sur la préparation du prochain programme commun. En tant qu'organe de coordination, le GPC a continué à veiller à la qualité des contenus produits par les différents groupes de travail :

- Les 3 groupes de suivi des « outcomes régionaux communs » ou groupes de travail régionaux (GTR) sont composés des membres des équipes chargées du suivi des partenariats internationaux. Ces 3 GT se sont réunis au minimum 2 fois en 2025 et assurent le suivi-évaluation des outcomes régionaux.
- Les groupes de travail « outcome Belgique » (groupe opérationnel et groupe M&E) formulent et mettent en œuvre les stratégies communes (campagne de mobilisation et de plaidoyer, renforcement des plateformes, répartition des rôles et responsabilités, etc.). Ils assurent également pour le programme « Belgique » le suivi-évaluation et l'articulation des stratégies avec le CSC Belgique et le CSC Travail décent.
- Le groupe de travail « MEAL » composé des chargé-e-s d'appui méthodologique des 3 organisations harmonise les outils de suivi-évaluation, de renforcement des capacités et de capitalisation et coordonne le processus des évaluations communes du programme.
- Enfin, l'Agenda pour le Travail décent continue d'être le fil conducteur des collaborations des 9 organisations de la société civile concernées engagées dans la plateforme de coordination (PCTD/CPWW) du Cadre Stratégique Commun Travail décent 2022-2026 et de ses groupes de travail thématiques et géographiques (voir annexe 1 « Plateformes et mandats de Solsoc en 2025 au sein du CSC TD »). Ce CSC thématique permet de renforcer les collaborations dans le domaine du plaidoyer et du partage des connaissances. Les savoir-faire des membres sont valorisés au sein des nombreux réseaux auxquels ils-elles participent avec leurs partenaires. Les 3 nouveaux espaces mis en place en 2023, le GT transition juste, le GT genre et l'espace MEAL ont poursuivi leurs travaux.

Le temps consacré par l'équipe pour participer à ces dynamiques et synergies reste considérable, d'autant plus que 2025 a été également l'année de la formulation d'un nouveau CSC (voir ci-dessous).

LE SCREENING 2025

L'accréditation en tant qu'Organisation de la société civile (OSC) est une condition préalable pour prétendre aux lignes de financement destinées aux Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) sur le budget fédéral de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD).

La première étape à franchir était le dépôt d'un dossier de demande d'accréditation auprès du ministre de la Coopération au développement, avec copie à l'administration (DGEO), ce qui a été fait en décembre 2024.

La deuxième étape était l'examen par l'administration de ce dossier, pour évaluer si l'organisation demandeuse répond bien à l'ensemble des conditions d'accréditation. Un examen plus poussé, plus communément dénommé « screening », concernait la condition spécifique relative au « système performant de maîtrise de l'organisation ». Huit domaines de gestion ont ainsi été scrutés : la gestion financière, la gestion stratégique (dont le plan stratégique), l'intégrité, la gestion axée résultat (GAR, pour lequel Solsoc avait obtenu une dispense), les partenariats, les thèmes transversaux (genre et environnement), la gestion des risques et la transparence.

Pour conclure cette étape, une visite « in situ » a eu lieu le 11 juin par notre gestionnaire DGD et un consultant externe. Un premier formulaire d'évaluation avait préalablement été envoyé par la DGD avec des propositions de cotation et des commentaires. Sur cette base, comme pour le reste du processus, l'équipe Solsoc s'est préparée collectivement à la visite, tentant de renforcer ses explications dans le but de faire remonter les cotes.

Il est ressorti du courrier du ministre daté du 21/11 que Solsoc satisfaisait pleinement à l'ensemble des conditions, avec un formulaire d'évaluation final affichant un beau score global de 4,81/5, (96,2%). Solsoc s'est ainsi vu octroyer l'accréditation pour 10 ans à partir du 1/01/2027. Les premières fondations du programme 2027-2031 étaient ainsi posées.

L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE COMMUN TRAVAIL DÉCENT 2027-2031

La rédaction d'un nouveau Cadre Stratégique Commun était le deuxième préalable à la présentation du futur programme DGD. C'est un processus participatif auquel ont pris part les 9 organisations membres du CSC (les syndicats, mutuelles et ONG's du pilier socialiste, du pilier chrétien, la CGSLB et Oxfam). Il constitue le socle sur base duquel sont construits les 3 programmes « Travail décent ». Il fait également l'objet d'une évaluation par la DGD et d'une approbation par le ministre de la Coopération.

À partir du mois d'avril, un comité de rédaction s'est mis en place pour coordonner l'écriture du document. Le comité de pilotage de la PCTD s'est concerté lors de trois journées de réflexion sur les grandes lignes stratégiques. Les groupes de travail continentaux et thématiques de la PCTD ont contribué à la récolte d'informations, aux analyses de contexte régionales et thématiques, ainsi qu'aux réflexions sur les synergies et complémentarités possibles en concertation avec les partenaires dans les continents, l'analyse des parties prenantes et les trajets d'apprentissage communs pertinents.

Ainsi, le document contient principalement une analyse du contexte global, avec la vision de la plateforme de la manière dont l'Agenda du Travail décent répond aux défis du monde actuel (justice sociale, justice climatique, équité de genre, émancipation des jeunes, transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, transformer la migration en choix, rétrécissement de l'espace démocratique, rapport avec le secteur privé). Il reprend aussi des analyses de contexte pour toutes les régions du monde où les acteurs et leurs partenaires sont impliqués, ainsi qu'une théorie du changement expliquant les grandes lignes

stratégiques des programmes pour tendre vers la réalisation des 4 piliers de l'Agenda du Travail Décent. Le CSC a été envoyé à la DGD et au ministre le 12 décembre.

LE DÉMARRAGE DE L'IDENTIFICATION DU PROGRAMME DGD 2027-2031

L'identification du programme 2022-2026 ayant été menée exclusivement à distance pendant la pandémie de Covid-19, le contexte n'avait pas permis de réelle prise de recul et Solsoc avait donc opté pour la continuité. Il y avait donc un réel besoin cette fois de remettre une série d'aspects à plat afin de repartir d'un pied plus assuré. La préparation du prochain cycle programmatique a dès lors débuté mi-2025 par une analyse des contextes et des acteurs du programme actuel, menée conjointement avec les partenaires afin d'identifier la pertinence de continuer, d'arrêter ou d'initier certaines actions dans les prochaines années. Ceci a donné lieu à une réflexion approfondie sur les relations partenariales, initiée au sein des réunions du CODAC et poursuivie par l'équipe « programme », notamment lors d'une journée de mise au vert à Namur le 26 août.

Par ailleurs, dans une conjoncture annoncée de coupes budgétaires, Solsoc ne s'est pas lancée dans une large prospection de nouveaux partenaires, de nouveaux axes ou régions d'intervention. Dans le volet syndical, des contacts ont été établis avec des partenaires potentiels en Palestine, au Sénégal et au Maroc. Sur l'axe « genre et jeunes », quelques organisations ont également été pressenties comme pouvant consolider le programme. Au-delà, sur base des analyses réalisées et des scénarios budgétaires projetés (basés sur une hypothèse d'une réduction de 20%), il a surtout fallu commencer à réfléchir aux choix à opérer pour « réduire la voilure ».

Dans la poursuite de la dynamique de rapprochement avec d'autres OSC, plusieurs rencontres ont eu lieu, aboutissant à un accord sur la création d'un consortium à 5 acteurs pour le prochain programme : FOS, IFSI-IVSI et Solsoc, membres actifs du CSC thématique Travail Décent ayant déjà réalisé deux programmes communs (2017-2021 ; 2022-2026) ; Dynamo International et LHAC (Laïcité et Humanisme en Afrique centrale), membres des CSC géographiques Bénin, Belgique, R.D. Congo et Sénégal. Ce qui relie nos organisations repose avant tout sur des valeurs fondamentales partagées, notamment autour du Leave No One Behind, de la laïcité, de l'humanisme et du progressisme social.

Les quatre piliers de l'Agenda du Travail Décent constitueront bien les axes prioritaires d'interventions du programme commun, au sein desquels s'intégreront ceux de l'« approche droits » de Dynamo International et LHAC, qui amènent une diversité de publics jeunes et vulnérables, également concernés au premier plan par cet agenda.

L'affinement des projections budgétaires, les décisions relatives aux partenariats, les ateliers d'identification dans chaque pays et enfin la formulation du programme par "outcome" se poursuivront jusqu'au 15 juin 2026, date à laquelle l'ensemble des documents du programme 2027-2031 doivent être déposés.

LA CHARTE INTÉGRITÉ ET LE CODE ÉTHIQUE

Solsoc considère que l'intégrité est une valeur fondamentale dans la mise en œuvre de ses actions. Elle a adhéré à la charte intégrité comme toutes les autres organisations financées

par la coopération belge et a élaboré son propre code éthique, disponible sur son site en cliquant sur l'onglet « intégrité » à Intégrité (solsoc.be). L'onglet permet aussi de signaler un abus et de déposer une plainte, le cas échéant via plaintes@solsoc.be (cette adresse est déclinée dans les 3 langues usuelles de Solsoc).

Tous les contrats, les conventions de partenariat et de collaboration font référence au code éthique de Solsoc (voir annexe 4). Les partenaires internationaux et en Belgique ainsi que les consultant·e·s s'engagent à avoir pris connaissance du code et à le respecter.

La conseillère en intégrité participe au GT intégrité organisé par Enabel, Ngo et Acodev, il n'y en a eu aucun en 2025. Cependant, nous avons rempli le questionnaire de rapportage de Acodev sur le sujet.

Nous avons aussi créé un outil pour présenter l'intégrité à nos partenaires et créé un code éthique applicable aux participant·e·s aux missions hors Belgique.

Nous avons organisé au sein de l'équipe lors de réunions interservices deux moments consacrés à l'intégrité :

- Lors de l'IS du 20/12/2025, nous avons présenté à l'équipe "la communication autour de l'intégrité pour les partenaires (PowerPoint)" ;
- Lors de l'IS du 25/08/2025, nous avons présenté à l'équipe un flowchart sur "le mécanisme de signalement des plaintes" (voir annexe 4).
- Un signalement d'abus a été enregistré en 2025 et a été traité par le comité de gestion des plaintes.

LE BIEN-ÊTRE ET L'ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

Vu l'année 2025 très chargée avec la préparation du screening, nous n'avons eu que très peu de temps pour organiser des activités de bien-être à l'exception du rituel du gâteau d'anniversaire apporté en IS par le ou la collègue qui est fêté et la traditionnelle Galette des Rois en janvier 2025. Le midi raclette est postposé en janvier 2026 lors de notre mise au vert à Rendeux.

Le télétravail devenu structurel au sein de l'ONG depuis le Covid-19, est largement pratiqué par les collaborateur·trice·s de Solsoc. Chaque employé·e peut s'il-elle le désire bénéficier d'un jour de télétravail par semaine. Un deuxième jour est possible pour ceux-celles de l'équipe programme, à condition qu'il soit motivé. Le télétravail se pratique généralement le mercredi et/ou le vendredi. Pour chacun·e des collaborateur·trice·s, les modalités sont précisées dans un avenant au contrat de travail.

Des travaux de mise en conformité et d'amélioration de l'ensemble de la copropriété dont fait partie Solsoc ont débuté en 2022 et sont étalés sur plusieurs années. Ci-dessous ceux qui ont été réalisés en 2024 :

- Alarme intrusion collective (2023 / 2024) Conforme sur tout le site (2025 / 2026)
- Caméra collective (2023 / 2024) Conforme sur tout le site (2025 / 2026)
- Alarme incendie collective (2023 / 2024) Conforme sur tout le site (2025 / 2026)
- Mise en conformité électrique ok pour tout le site (2025 / 2026)
- Installation de w.c. et différents accès PMR (2024)
- Placement ferme porte automatique (2023 / 2024)

- Remplacement du système d'accès badges individuel (par bâtiment) par un système d'accès badges collectif (2023 / 2024)
- Placement de portes à ouvertures automatiques. (2024)
- Conformité de tous les panneaux photovoltaïques (2025)
- Remplacement du plancher accueil CCOP + revêtement de sol (2025)

LA COORDINATION INTERNE ET LES PROCESSUS DE DÉCISION

En 2024, l'association est organisée en plusieurs services placés sous la responsabilité de la directrice (cf. organigramme, point « 5.2 Personnel »).

Les groupes de travail internes, nécessaires pour la concertation, le suivi des stratégies ou l'élaboration de positions de manière collégiale, et qui facilitent la prise de décision (voir manuel de procédures), ont continué à fonctionner en adéquation avec leurs mandats respectifs. 63 réunions d'équipe internes ont été tenues en 2025 (voir annexe 5).

LA MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Le projet de remplacement et de modernisation de l'infrastructure informatique de Solsoc a été initié en 2024 afin de répondre aux besoins croissants en matière de performance, de stockage et de mobilité des équipes.

Afin d'optimiser les investissements tout en respectant les contraintes budgétaires de l'organisation, Solsoc a mandaté un consultant (bénévole) en 2025 pour élaborer un cahier des charges détaillé. Dans le cadre de cette mission, un audit interne a été réalisé le 3 juillet 2025. Des entretiens individuels ont été menés avec l'ensemble des membres de l'équipe Solsoc afin d'analyser les méthodes de travail, d'évaluer les besoins réels en capacité serveur et de déterminer la pertinence d'un système de stockage externe.

Plusieurs orientations techniques stratégiques ont été validées. D'une part, l'acquisition d'un serveur NAS a été jugée indispensable afin de stocker les fichiers volumineux, notamment les photographies et les vidéos, et ainsi éviter la saturation du serveur principal. D'autre part, le déploiement d'un réseau Wi-Fi renforcé a été décidé, avec l'installation d'une antenne par étage pour améliorer la mobilité des collaborateurs et réduire la dépendance au réseau filaire.

Le suivi du projet s'est appuyé sur des échanges réguliers — appels et visioconférences — ainsi que sur plusieurs moments de concertation structurants :

- 10 février : Groupe de Travail Informatique (10h-12h) ;
- 13 février, 18 février et 13 mai : réunions de travail et de coordination ;
- 28 octobre : audit technique sur site réalisé par Damnet, partenaire de Solsoc en charge de l'infogérance.

À ce jour, les travaux de déploiement et de configuration de la nouvelle infrastructure informatique se poursuivent.

5.2 Le personnel

RÉPARTITION

Au 31 décembre 2025, l'équipe de Solsoc était composée de 18 personnes représentant 16.95 équivalents temps plein (ETP) actif·ve·s au siège. Les 18 collaborateur·rice·s occupent leur poste (cf organigramme) et remplissent leur fonction.

EMPLOYÉ·E·S

Tableau relevé du personnel 2025 - voir annexe 6 : relevé du Personnel au 31/12/2025.

GESTION

Départs et nouvelles affectations de collaborateur·rice·s

Le poste de chargé de financements institutionnels est occupé depuis le 1er avril 2025 par M. Stephan Regnard, qui cède son poste de chargé de suivi partenariat Sénégal et Burkina Faso, qui est occupé depuis le 3 mars 2025 par Madame Gwenaelle Grovonius.

Département « Partenariat international » :

Victor Romero Amigo, chargé de l'appui au service partenariat international (MEAL), a bénéficié d'un congé parental à partir de décembre 2025.

Victor Romero occupe depuis le 1er avril 2025, le poste de coordinateur service partenariat international. Son temps de travail est réparti comme suit :

- Coordination service partenariat international : 0.5 ETP
- Chargé de l'appui partenariat international AL : 0.2 ETP
- Chargé MEAL : 0.3 ETP

La stabilité de l'équipe et la recherche de solutions pour diminuer la surcharge de travail qui persiste demeurent un défi majeur. Cette situation découle de la nécessité de participer voire de piloter des réunions de coordination avec nos partenaires du programme commun, du CSC Travail décent, des plateformes et réseaux, des fédérations et coupoles, etc. De plus, le contexte instable et l'insécurité généralisée dans les zones d'intervention du programme et en Belgique nous obligent à répondre constamment à des imprévus, ce qui alourdit les tâches et démotive à long terme.

Stagiaires

Solsoc a accueilli 5 stagiaires en 2025. Trois étudiant·e·s ont effectué leur stage au sein du service partenariat international, une étudiante au sein de l'équipe MobPol ainsi qu'un étudiant de l'institut Notre-Dame de joie implantation École des 4 ents (enseignement professionnel individualisé pour élèves avec autisme) qui a donné un appui à l'équipe administrative.

ACS / MARIBEL

ACS

Solsoc bénéficie de 12 postes ACS correspondants à 11 ETP. Chaque poste correspond à une qualification (voir le tableau du personnel en annexe 6).

La situation de 3 postes ACS reste problématique, car les barèmes ACS, en lien avec le niveau d'étude, pour ces postes ne correspondent plus aux niveaux de formation demandés nécessaires pour assurer la fonction de ces postes. Ce problème devra être traité au moment opportun. Pour les récents engagements, poste d'appui au partenariat international (MEAL et partenariats Amérique latine) et pour le poste de chargé-e du secrétariat, nous avons obtenu une dérogation pour engager des niveaux supérieurs à ceux prévus pour le poste ACS, mais le différentiel salarial entre le barème réel correspondant à la fonction du poste et celui du poste ACS doit être pris en charge par Solsoc.

Maribel

Solsoc a obtenu, un mi-temps complémentaire de statut Maribel. Ce mi-temps permet de compléter le poste de chargé-e du suivi des partenaires au Burundi dans sa fonction de référent-e thématique « travail syndical ». Il est occupé depuis février 2021 par Amadou Kane.

Indexation

En 2025, nous avons eu une indexation des salaires en mars. Actiris a suivi l'indexation et a donc ajusté les primes.

FORMATIONS

Solsoc attache beaucoup d'importance à la formation de son personnel. Chaque nouveau·elle travailleur·euse, les membres de l'équipe et la direction suivent des formations spécifiques. Celles-ci favorisent le développement des compétences et aptitudes individuelles ainsi que la professionnalisation de l'ONG. Certaines formations (si elles sont jugées nécessaires pour plusieurs collaborateur·rice·s) sont organisées et suivies en groupe.

À Solsoc nous avons une charte intitulée « Politique Concertée de Formation » (voir annexe 7). Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale et concertée sur la politique interne de formation et de développement des compétences à Solsoc.

- Solsoc comptant 18 employé·e·s actif·ve·s au 31 décembre 2025, est soumis à la règle de minimum 1 jour de formation par an.
- Les membres du personnel ont bénéficié de formation en 2025 sur les thématiques suivantes :
 - « LinkedIn Learning » - Chargé de la communication et de la récolte de fonds ;
 - « Formation du personnel » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
 - « Économie sociale » - Chargé de partenariat Burundi ;
 - « Formation Gestion axée Résultat (GAR) » - Chargée de partenariat Sénégal et Burkina Faso ;
 - « Introduction au rapportage moral DGD » - Chargée de partenariat Sénégal et Burkina Faso ;
 - « Formation Genre » - Chargée de partenariat Sénégal et Burkina Faso ;

- « Formation TOC » - Chargée de partenariat Sénégal et Burkina Faso ;
- « Financements européens » - Chargé des financements institutionnels ;
- « Analyse quantitative et visualisation percutante » - Chargé des financements institutionnels ;
- « Facturation électronique » - Chargé de la gestion financière et comptable ;
- « Publication des comptes BNB » - Chargé de la gestion financière et comptable ;
- « Présentation : communication sur l'intégrité aux partenaires » - toute l'équipe ;
- « Présentation du mécanisme de signalement des plaintes et leur traitement » - toute l'équipe ;
- Réunions plénières du CODAC (comité d'accompagnement du programme) : équipe des 2 services « programme » ;
- Nous comptabilisons aussi dans les formations informelles, toutes les réunions au sein de l'ONG, ainsi que les réunions suivies à l'extérieur ou via teams/Zoom. Nous y comptabilisons aussi les « outils midi » proposés par plusieurs organismes ainsi que les Webinaires (formation/ atelier d'échange durant la pause de midi en visio).

Formations bénéficiant des congés d'éducation

- « Néerlandais » - Chargée de la mobilisation, Chargée de recherche et plaidoyer ;
- « Executive Master in European Public Affairs and Communication » - Chargé de recherche et plaidoyer ;
- « Guide-Nature » - Chargé de l'appui au service international et MEAL

Valorisation des formations : La plupart des formations sont restituées en interne, soit lors de réunions d'interservices (IS), soit au sein des réunions de travail stratégiques. Les formations plus spécifiques seront restituées en tête-à-tête avec un binôme. Cette approche permet de personnaliser davantage la formation et de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu ou de l'équipe.

Formation en Néerlandais : Solsoc encourage le personnel à apprendre le Néerlandais pour être plus à l'aise dans les réunions avec ses partenaires du Programme commun et du Cadre stratégique commun (CSC) Travail décent, ou plus généralement dans les échanges avec d'autres organisations de la coopération au développement. En 2025, 2 collaborateur·rice-s ont suivi des cours de néerlandais en soirée et un en ligne.

Financement des formations 2025 : En 2025, sur un budget de 3.000 euros alloué aux formations, seuls 98 € ont été utilisés. Nous avons reçu un soutien d'AcODEV, de NGO-Federatie, du CNCD et de la DGD dans le cadre de leur offre de formations et de coaching gratuite.

Évaluation du personnel

Solsoc réalise un entretien de fonctionnement de son équipe, tous les deux ans : ce n'est pas une évaluation au sens strict du terme, mais bien d'un moment d'échange et de réflexion entre la direction, le·la coordinateur·trice du service et le·la collaborateur·rice pour améliorer le fonctionnement et les objectifs à atteindre du·de la collaborateur·rice et de l'organisation dans son ensemble.

Pour tout nouvel engagement, Solsoc organise un entretien d'accueil dans les 6 à 12 mois d'occupation du poste, ce qui a été le cas pour Madame Grovonijs en octobre 2025.

Les entretiens de fonctionnement se sont déroulés en janvier 2025.

5.3 Le fonctionnement des instances

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de Solsoc s'est tenue le 23 juin 2025. Elle a :

- validé les comptes et bilans 2024 ;
- acté la démission de ARNOLDY Alex, BEN ACHOUR Malik, KABASELE Grégoire, MANFREDI Lara et acté l'admission de CREVECOEUR Perrine, D'ALTILIA Laure, DENIS Chloé, KITENGE Jean comme membres du Conseil d'administration. L'admission de SBIHI Youssef comme membre de l'Assemblée générale a également été actée.

Membres de l'Assemblée Générale au 31/12/2025 : CARBONERO Selena, CEULEMANS Estelle, COHEUR Alain, CREVECOEUR Perrine, D'ALTILIA Laure, DE BOEVÉ Edwin, DENIS Chloé, DOUTRELEPONT Gilles, GALAND Anne-Sophie, HAGIEFSTRATIOU Martini, HUT Caroline, JAMMAR Paul, JAMOULLE Véronique, JOTTRAND Gabrielle, KITENGE Jean, LAMAS Rafael, LEPOIVRE Florence, LEVÊQUE Arnaud, MARLIER Francis, MORTIER Quentin, POT Julien, REHAN Patrick, RYADI Ahmed, SBIHI Youssef, THOMAS Frédéric, VANDEWALLE Annuschka, VIELLE Pascale, VIERENDEEL Florence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Solsoc s'est réuni le 14 mars, le 6 juin et le 28 novembre 2025.

Le Conseil d'Administration du 28 novembre a désigné Stéphanie Lecharlier Tocco comme nouvelle directrice, à partir du 1er avril 2026.

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2025 : CEULEMANS Estelle, CREVECOEUR Perrine, D'ALTILIA Laure, DENIS Chloé, HAGIEFSTRATIOU Martini, HUT Caroline, JAMMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, KITENGE Jean, LAMAS Rafael, LEPOIVRE Florence, LEVÊQUE Arnaud, MARLIER Francis, POT Julien, REHAN Patrick, RYADI Ahmed, THOMAS Frédéric, VIELLE Pascale, VIERENDEEL Florence.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif s'est réuni le 28 février, le 23 mai et le 14 novembre 2025.

Membres du Bureau Exécutif au 31/12/2025:

Estelle CEULEMANS, Présidente ;

Martini HAGIEFSTRATIOU, Vice-Présidente ;

Gabrielle JOTTRAND, Secrétaire/ trésorière.

LA GESTION JOURNALIÈRE

Veronique WEMAERE, Directrice.

5.4 Le personnel au 31 décembre 2025



Ilaria BASSETTO (Mobilisation) ; Liviu BERCARU (Communication et Recherche de Fonds) ; Michel CAROVIS (Appui administratif et technique) ; Sylvie DEMEESTER (Partenariat RD Congo) ; Federico DIDONE (Partenariat Maroc et Palestine) ; Gwenaëlle GROVONIUS (Partenariat Burkina Faso et Sénégal) ; Amadou KANE (Partenariat Burundi) ; Stéphanie LECHARLIER TOCCO (Coordination service Mobilisation citoyenne et politique) ; Alexandra NOEL (Ressources humaines) ; Casimir NSABIMANA (Gestion financière et comptabilité) ; Stephan REGNARD (Financements institutionnels) ; Francesca PALAZZOTTO (Secrétariat) ; Simon RIX (Recherche et plaidoyer) ; Victor ROMERO AMIGO (Appui au service partenariat international / suivi-évaluation MEAL et partenariat ATI en Colombie) ; Aurore SCHREIBER (Recherche et Plaidoyer) ; Karima SEBBAH (Suivi budgétaire des programmes) ; Marie-Thérèse VERHEYLEWEGEN (Partenariat Bolivie et Colombie) ; Veronique WEMAERE (Directrice).



PARTIE II : RAPPORT FINANCIER

1. INTRODUCTION

Les comptes annuels 2025 seront publiés à la Banque Nationale pour le 31 juillet 2026 et accessibles en ligne <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/consulter/application-consult/lapplication> avec indication du numéro d'entreprise de Solso : 0432.624.255.

2. COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les comptes ont été établis, comme chaque année, conformément à la réglementation de la comptabilité des grandes ASBL et à l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention des programmes et projets présentés par les organisations non gouvernementales, et de ses directives concernant les aspects comptables et financiers.

Les comptes présentés au 31.12.2025 ont été audités et certifiés par le cabinet 2C&B représenté par Mr Emmanuel COLLIN, réviseur d'entreprises et commissaire aux comptes. Le rapport du réviseur se trouve en annexe 8, point 3.

Le détail des comptes figure en annexe 8, point 4.

2.1. ÉTAT DES COMPTES 2025 – SYNTHÈSE

BILAN 2025

ACTIF	Codes	2025	2024	Commentaires
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	200.897,49 €	221.048,66 €	
Installations	23	33.031,48 €	38.185,62 €	Toit et nouvelle sécurité (amortissements)
Mobilier de bureau	24	303,31 €	1.953,34 €	Matériel informatique (amortissements)
Immeuble	25	166.837,70 €	180.184,70 €	Amortissement bail emphytéotique
Participation SmartSol & New B	28	725,00 €	725,00 €	
ACTIFS CIRCULANTS		3.727.448,76 €	3.811.343,57 €	
Créances Commerciales	40/41	1.167.845,73 €	1.468.943,84 €	
Subside à recevoir	40	815.778,18 €	975.250,23 €	CNCD,WBI;... voir "balance clients"
Autres créances	41	352.067,55 €	493.693,61 €	Soldes terrain (transferts non encore justifiés)
Valeurs disponibles	54/58	2.508.983,64 €	2.274.361,25 €	Liquidités
Comptes de régularisation	490/1	50.619,39 €	68.038,48 €	Actiris décembre versé en janvier
TOTAL ACTIF		3.928.346,25 €	4.032.392,23 €	

PASSIF	Codes	2025	2024	Commentaires
FONDS SOCIAL	10/15	2.108.946,80 €	1.642.473,48 €	
Patrimoine	100	36.125,66 €	36.125,66 €	
Fonds affectés	13	2.072.821,14 €	1.606.347,82 €	
DETTES	17/49	1.819.399,45 €	2.389.918,75 €	
Dettes à long terme	17	153.490,70 €	166.837,70 €	Bail emphytéotique
Dettes à court terme	42/48	1.665.908,75 €	2.223.081,05 €	
Bail emphytéotique		13.347,00 €	13.347,00 €	
Dettes commerciales	440/4	83.017,44 €	77.055,17 €	Fournisseurs
Subsides non engagés	46	1.311.205,95 €	1.920.384,43 €	Subsides PGM DGD et Projets hors PGM non encore engagés
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	210.996,33 €	192.748,31 €	Provisions et factures "sécurité sociale" payées en janvier
Autres dettes	48	47.342,03 €	19.546,14 €	VNVS non encore versé, cofinancement et opération 11.11.11
Comptes de régularisation	492/3			
TOTAL PASSIF		3.928.346,25 €	4.032.392,23 €	

COMPTE DE RÉSULTATS 2025

PRODUITS	Codes	2025	2024	Commentaires
Produits d'exploitation	70/74	7.470.435,63 €	7.863.986,49 €	
Ventes et prestations	70	65.300,73 €	97.001,39 €	CNCD, activités "Récolte de Fonds" (1er mai, ..)
Dons	731	61.306,94 €	75.367,90 €	CCP, VNVS, MULTIPHARMA
Contributions	732	573.344,51 €	593.344,51 €	Solidaris, Syndicats et P&V
Subsides Programme et projets	736	4.882.601,24 €	5.225.186,19 €	DGD , WBI et BXL
Subsides à l'emploi	745	523.752,41 €	499.523,63 €	Actiris+Maribel
Autres Produits d'exploitation	74	1.364.129,80 €	1.373.562,87 €	Subv & affectation salaire /PGM, FA, FS autre récupération
Produits financiers	75	0,03 €	0,03 €	
Produits exceptionnels	76	7.594,10 €	170,00 €	
Résultat affecté				
TOTAL PRODUITS		7.478.029,76 €	7.864.156,52 €	

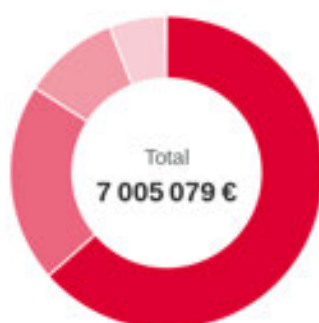
CHARGES	Codes	2025	2024	Commentaires
Charges d'exploitation	60/64	6.999.975,83 €	7.530.394,55 €	
Aprovisionnement & Marchandises	60		365,05 €	Achats pour comptes des tiers
Sevices & Biens divers	61	391.870,08 €	365.116,71 €	
Rémunérations et charges sociales	62	1.254.390,32 €	1.134.782,18 €	
Amortissements	630	20.151,17 €	21.593,08 €	matériel informatique & bail emphytéotique
Autres charges d'exploitation	640/8	5.333.564,26 €	6.008.537,53 €	Transferts terrain (dépenses terrain)
Charges financières	65	6.343,88 €	6.351,32 €	
Charges exceptionnelles	66	- 1.240,88 €	10.700,63 €	
Résultat affecté	9906	472.950,93 €	316.710,02 €	
TOTAL CHARGES		7.478.029,76 €	7.864.156,52 €	

2.2. RÉSULTAT POSITIF

Les comptes sont en équilibre avec un résultat positif de 472.950,93€ pour un total bilantaire de 3.928.346,25€.

Les dépenses totales (charges d'exploitation + charges financières + charges exceptionnelles) s'élèvent à 7.005.078,84 € (63% pour le volet international, 6% pour le volet Belgique, 10 % en coûts gestion du programme et 21% en frais de structure).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 7.478.029,76 €.



Volet International 4 448 744.72 €	63%
Structure 1 442 933.01 €	21%
Coûts de gestion 699 244.46 €	10%
Volet Belgique 414 156.65 €	6%

Les fonds affectés ont augmenté de 472.950,93 € en 2025. Cette augmentation provient :

A. Du solde non engagé des fonds mobilisés pour les besoins en fonds propres 2025 (+460.898,64€) :

- Pour le programme DGD : Le taux d'apport propre du PGM en 2025 s'est élevé à 15 %. Nous avons pu mobiliser plus de fonds (1.174.085,25 €) que nous n'avions besoin (713.186,61€).
- Pour les projets hors programme 2025 : nous avons prélevé 6.477,61 € dans nos réserves pour le cofinancement des projets hors programme 2025.

B. Du résultat excédentaire de l'exercice 2025 de 12.052,29€ qui provient du solde positif des comptes « structure » qui s'explique par :

- Le total des produits (1.454.985,30 euros) a augmenté de 9% par rapport aux prévisions (cf. budget adapté du 13/12/2024), en raison du montant des subventions des salaires (ACTIRIS + Maribel) qui a augmenté de 10% et divers produits +12% et malgré la diminution du résultat de la récolte de fonds qui a diminué de 33% et des contributions institutionnelles qui diminuent de 33%
 - Le total des charges totales (1.442.933,01€) qui a augmenté de 8% par rapport aux prévisions (cf. budget adapté du 13/12/2024) :
 - Collaborateur externes (+5%)
 - Frais de mission (+9%)
 - Coûts du personnel (+9%).

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT STRUCTURE EXCÉDENTAIRE

Conformément aux règles internes d'évaluation et d'affectation du résultat positif reprises dans les règles de comptabilisation (cf. annexes 8 points 6) :

Le résultat des comptes « structure » (12.052,29€) est affecté aux « fonds affectés » (fonds de réserve) comme suit :

- 40% (4.820,92€) au 133100 (Fonds de préfinancements) ;
- 30% (3.615,69€) au 133200 (Fonds de structure) ;
- 30% (3.615,68€) au 133300 (Fonds affectés aux projets et programmes).

Les comptes des fonds affectés (réserves - voir détail en annexe 8 point 5), totalisent en 2024 un montant de 2.072.821,14 € répartis comme suit :

- 702.187,29€ en Fonds de préfinancements ;
- 258.165,31€ en Fonds de structure ;
- 1.112.468,55€ en Fonds de projets et programme.

2.4. MONTANTS ENGAGÉS EN 2025

En 2025, Solsoc a consacré 5.562.145,83€ à ses programmes de coopération au développement soit :

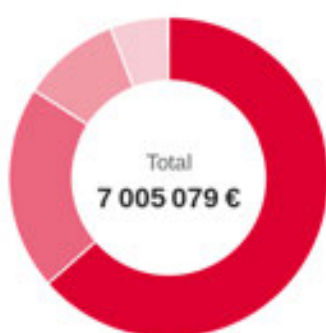
- 4.448.744,72€ pour le volet International, somme entièrement transférée aux partenaires internationaux pour leurs interventions ;
- 414.156,65€ pour le volet Belgique ;
- Les frais d'évaluation et de suivi de ces programmes (coûts de gestion) se sont élevés à 699.244,46€

Les frais liés à la structure de l'ONG totalisent 1.442.933,01€.

Le montant global des charges de 2025 est de 7.005.078,84€ et se répartit (coûts opérationnels et coûts de gestion) géographiquement de la manière suivante :

Financement des programmes et structure — 2025

Répartition des charges



Volet International 4 448 744,72 €	63%
Structure 1 442 933,01 €	21%
Coûts de gestion 699 244,46 €	10%
Volet Belgique 414 156,65 €	6%

2.5 FRAIS DE STRUCTURE

BUDGET 2025 :

Le détail des budgets de la structure, réalisés en 2025 et les sources de financement de la structure figurent en annexe 8 au point 2. Le résultat positif a été expliqué ci-dessus au point II.2.2.

BUDGET 2026 :

Le détail des budgets de la structure (prévisions 2026) figure en annexe 8 au point 1.

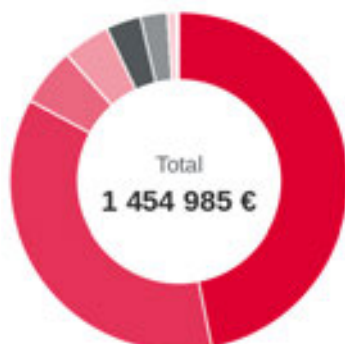
Le budget 2026 présenté au CA du 20 mars 2026 reste inchangé et se présente comme suit :

- Les charges totales sont estimées à 1.440.513,55€.
- Les produits totaux sont estimés à 1.449.338,75€.
- Le résultat devrait être positif (+8.825,20€).

Il reste encore une incertitude sur :

- Les indexations automatiques étant la situation économique du moment.
- Les subsides à l'emploi (Actiris).

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE EN 2025

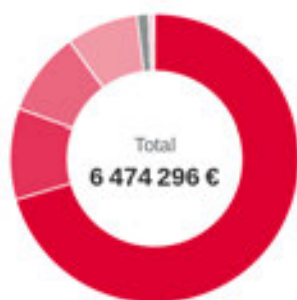


DGD 681 770.65 €	47%
Actiris & maribel 523 752.41 €	36%
Mutualités (SOLIDARIS) 81 369.60 €	6%
Syndicats (FGTB) 66 229.42 €	4%
Autres Produits 48 687.14 €	3%
Groupes PS & Fonsoc & IEV 37 500.00 €	3%
Récolte de fonds 12 076.08 €	1%
Multipharma 3 600.00 €	0%

3. SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement	2021	2022	2023	2024	2025
DGD PGM	4.558.879	3.103.585	3.966.993	4.919.525	4.557.422
Actiris-Maribel	404.93	428.201	487.624	499.524	523.752
Public autres + 11.11.11 (WBI)	416.894	303.645	257.769	533.426	611.337
Financements structurels	581.194	598.956	643.439	660.33	657.574
Dons	36.913	38.898	38.443	60.047	40.524
Produits Autres	29.844	291.253	129.385	89.219	83.686
TOTAL	6.028.654	4.764.539	5.523.653	6.762.071	6.474.296

Sources de financement — 2025



DGD PGM 4 557 422.49 €	70%
Financements structurels 657 573.93 €	10%
Public autres + 11.11.11 (WBI) 611 336.93 €	9%
Actiris + Maribel 523 752.41 €	8%
Produits Autres 83 685.82 €	1%
Dons 40 524.44 €	1%

Le financement des dépenses 2025 provient de la DGD, des régions et provinces (Actiris, Maribel, WBI, BXL capital, Ville de BXL), de la mouvance socialiste (Solidaris, FGTVB – Centrales ACCG & Horval, P&V, Multipharma), du CNCD (11.11.11), de la Fondation Roi Baudouin (FRB), des dons des particuliers ainsi que des autres produits ⁶ (frais administratifs, récolte de fonds, ...).

3.1. DONATEURS DU MOUVEMENT SOCIALISTE

Solsoc a pu compter sur l'apport fidèle de ses membres, les organisations de l'Action Commune socialiste pour le financement de ses programmes et de certains partenaires

⁶ Les montants de valorisation des salaires du programme n'ont pas été repris, ce qui nous donne le montant de 6.496.264,44€ au lieu de 7.478.029,76€, somme des montants engagés.

comme Solidaris, les groupes parlementaires PS, FONSOC et l'IEV⁷ pour le financement de sa structure.

L'apport cumulé de ces organisations a atteint 657.573,93 € en 2025. Il représente 10 % des sources de financements de Solsoc qui se répartissent de la manière suivante :

Financements structurels Action Commune socialiste	2022	2023	2024	2025
Multi pharma	18 000	18 000	18 000	18 000
P&V	30 000	70 000	70 000	70 000
PS	57 500	57 500	57 500	57 500
FONSOC	10 000	10 000	10 000	-
GROUPES PARLEMENTAIRES	37 500	37 500	37 500	37 500
Chambre	15 000	15 000	15 000	15 000
Fédération Wallonie	7 500	7 500	7 500	7 500
Parlement Bruxellois	7 500	7 500	7 500	7 500
Parlement Wallon	7 500	7 500	7 500	7 500
IEV	10 000	10 000	10 000	-
Syndicat-GTB	294 552	294 552	315 482	332 726
Centrale générale	114 000	114 000	114 000	114 000
Fonds social chimie	100 000	100 000	100 000	100 000
Régionale de Namur	14 000	14 000	14 000	14 000
Centrale Horval	180 552	180 552	201 482	218 726
Fonds social alim	180 552	180 552	201 482	218 726
UNMS et FED Solidaris	198 904	203 387	199 348	199 348
FED Solidaris	73 904	78 387	74 348	74 348
Brabant	5 000	5 000	5 000	5 000
Liège	30 468	34 713	31 848	31 848
Soignie Centre Charleroi	25 936	26 174	25 000	25 000
Wallonie Picardie	12 500	12 500	12 500	12 500
Fédéral	100 000	100 000	100 000	100 000
Projet	25 000	25 000	25 000	25 000
Structure	75 000	75 000	75 000	75 000
Hôpital	25 000	25 000	25 000	25 000
CHWAPI	25 000	25 000	25 000	25 000
Total général	598 956	643 439	660 330	657 574

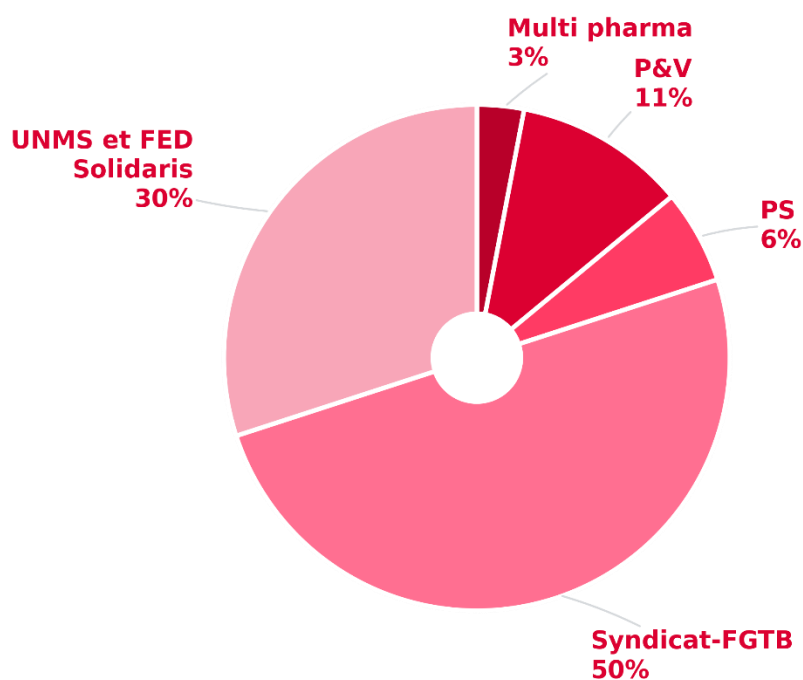
Les montants venant de la FGTB continuent à augmenter grâce au maintien de la contribution du Fonds de la Chimie (Co-valent) depuis 2017 et à la progression de celle du Fonds de l'alimentation (VIA FONDS). À ces deux contributions obtenues grâce aux Centrales de la FGTB respectivement l'ACCG et Horval, il faut également ajouter les fonds mobilisés par le CEPAG en faveur du programme lors de la campagne 11.11.11. Ces fonds ne sont pas comptabilisés ici, mais repris dans la partie CNCD (11.11.11).

Les contributions des Centrales FGTB, P&V, Multipharma, des fédérations de Solidaris et en partie de Solidaris sont affectées au cofinancement du programme (voir partie 4. Les actions de Solsoc et de ses partenaires). Les collaborations avec ces organisations de l'Action

⁷ À noter que les Groupes parlementaires socialistes, FONSOC et IEV ont signé en 2022 une convention structurelle avec Solsoc pour une durée de 3 ans. La convention n'a pas été renouvelée d'où l'absence de versement de contribution 2025 pour IEV et FONSOC.

Commune ne se limitent pas à de l'apport financier. En effet, Solsoc bénéficie d'un appui technique (expertise) et politique dans la mise en œuvre de ses interventions ainsi que d'un appui organisationnel à travers le renforcement des compétences de l'équipe. Ci-dessous, la répartition des contributions des organisations de l'Action Commune socialiste (Financements structurels) en 2025

FINANCEMENT ACTION COMMUNE EN 2025



3.2. LA RÉCOLTE DE FONDS

La récolte de fonds est traitée au point I.4.6. Les montants obtenus grâce à la campagne 11.11.11 du CNCD de 2025 sont en diminution de 22.671,80€ pour Solsoc et CEPAG par rapport à 2024. Grâce à la contribution du fonds commun de la campagne et de l'apport de Wallonie-Bruxelles-International dans la campagne, les montants récoltés ont été multipliés par 1,92 comme pour toutes les organisations qui ont participé à la campagne. Ces fonds constituent une partie des fonds propres du programme en Palestine, en Bolivie et au Burundi.

Organisation	Apport propre	Part Opération	Part WBI	Part Opération -8 %	Part WBI -8 %	TOTAL	TOTAL NET
CEPAG	11,717	14,836	8,543	13,649	7,860	23,379	21,509
SOLSOC	17,811	22,552	12,987	20,748	11,948	35,539	32,696
Sous-total	29,528	37,388	21,530	34,397	19,808	58,918	54,204

4. RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS

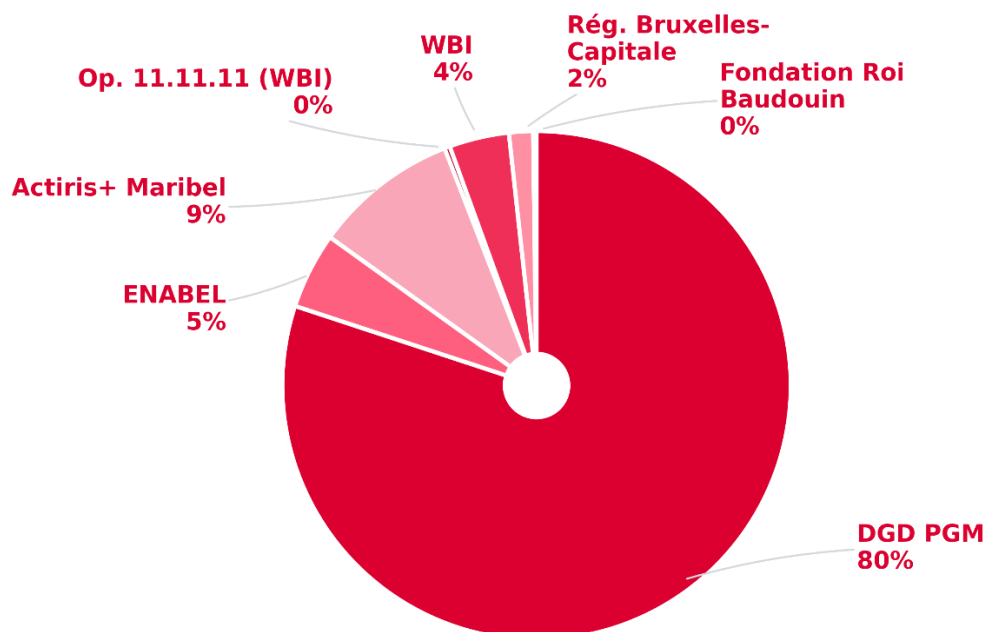
3.1. INTRODUCTION

Le montant des fonds publics mobilisés par Solsoc s'élève à 5.692.511,83 euros en 2025 et provient des sources suivantes :

Financement public	2022	2023	2024	2025
DGD PGM	3,103,585	3,966,993	4,919,525	4,557,422
ENABEL			161,701	275,802
Actiris+ Maribel	428,201	487,624	499,524	523,752
Op. 11.11.11 (WBI)	69,702	54,873	31,910	19,808
WBI	152,387	188,050	204,485	216,741
Rég. Bruxelles-Capitale	46,686	3,743	100,583	87,046
Fondation Roi Baudouin			34,748	11,940
Province du Brabant Wallon	0	0	0	0
TOTAL	3,800,561	4,701,284	5,952,474	5,692,512

À noter que la part opération 11.11.11 n'est pas constituée que de fonds publics, une partie provient de la récolte dans le grand public et auprès de nos partenaires institutionnels et une autre du WBI, est de source publique (voir point précédent sur la récolte de fonds). À partir de 2024, la partie récolte de fonds campagne 11.11.11 n'est plus reprise dans les fonds public, seuls subsistent la partie « doublement WBI » de la campagne.

FINANCEMENT PUBLIC 2025



3.2. LA DGD



La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) reste de loin le bailleur de fonds public principal de Solsoc (80 % des subsides publics en 2025).

Un complément de subsides obtenu de la part de la DGD pour les années 2023 et 2024 du programme commun 2022-2026 porte le subside total du programme pour les cinq années à 24.670.502,34 euros de coûts directs et 1.722.403,34 euros de frais de structure.

En 2025, 5.014.447,70 euros ont été engagés pour la réalisation du programme dont 4.212.125,02 euros de subsides. Le taux d'exécution de 2025 est de 107 % par rapport au budget prévu pour 2025. Le taux d'exécution cumulé 2022-2025 est de 96% (voir annexe 2). Les conditions imposées par la DGD pour accéder en 2026 à la cinquième tranche de subsides ont été remplies. Ces conditions sont de démontrer un taux d'exécution budgétaire d'au minimum 75 % de la dernière tranche annuelle reçue à savoir celle de 2025, compte tenu du fait d'avoir justifié 100% du budget prévu en 2022 en 2023 et 2024. Le calcul de ce taux nous donne, fin de l'année 2025, une valeur de 84,11 %.

Apport propre pour le programme 2022-2026 DGD

En 2025, 1.174.085,25 € ont été mobilisés pour le cofinancement du programme et des projets qui ont permis d'affecter 713.186,61€ au programme en guise de cofinancement du programme DGD soit 15% en 2025.

Le solde 460.898,64 € a été entièrement affecté aux réserves pour de futurs projets et le programme à cofinancer.

La contribution du WBI de 2025 dans le cofinancement du programme « Volet CO-CO financement, anciennement volet A » a augmenté par rapport à l'année 2024 (+ 21.219€) avec un montant qui s'élève à 60.000 €.

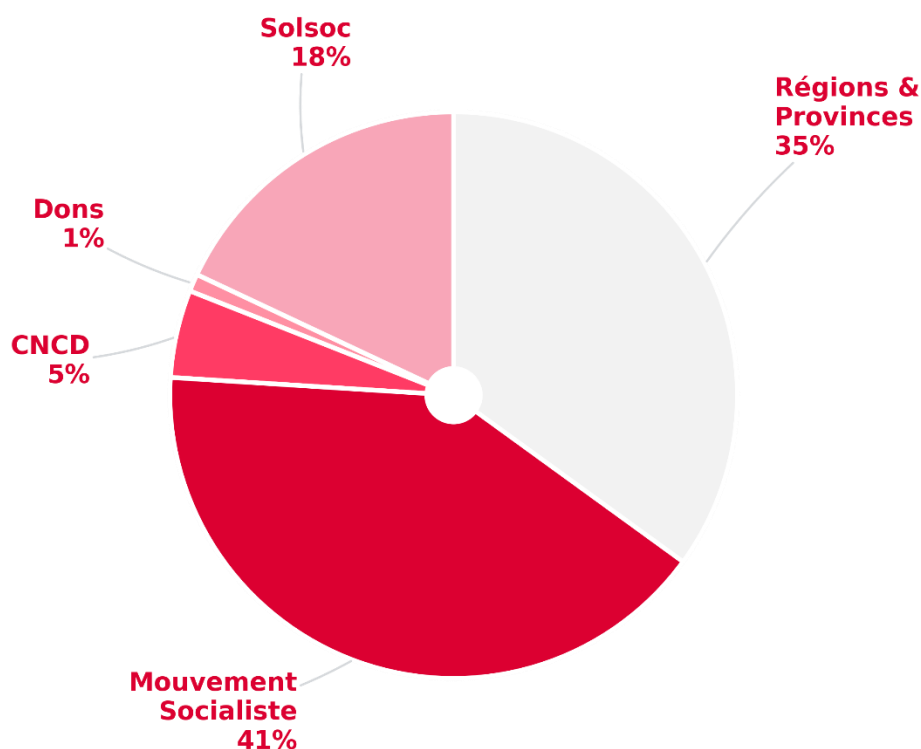
Les montants récoltés à l'opération 11.11.11 de la campagne CNCD ont très légèrement diminué 2025 (voir pt I.4.6 récolte de fonds).

Les subsides ACTIRIS ont été valorisés en apport propre à concurrence de 354.533,02 €.

Les sources de financement de l'apport propre viennent essentiellement de la mouvance socialiste (Solidaris, FGTB – centrales via les fonds paritaires), des régions et provinces (Actiris, WBI), de la campagne 11.11.11 du CNCD, des entreprises partenaires (P&V, Multipharma), des dons des particuliers et des fonds propres de Solsoc.

Fonds propres affectés au programme DGD en 2025 (15 %)

ORIGINE DES 20% FP POUR PGM 2025



Lignes sources	Somme de Montant
Dons	12,447 €
Dons Solsoc 2025	12,447 €
Mouvance Socialiste	394,475 €
CHWAPI	25,000 €
Fédération Solidaris Mut (MWP-CSC-BW)	42,500 €
FGTB-CENTRALE GENERALE REGIONALE NAMUR	14,000 €
FGTB-CENTRALE GENERALE via CO-VALENT	90,000 €
FGTB-HORVAL via VIA FONDS	162,497 €
Solidaris Liège	25,478 €
UNMS	25,000 €
CEPAG	10,000 €
Organisations/Entreprises	138,604 €
Multipharma	14,400 €
P&V	70,000 €
CNCD CEPAG 2025	21,509 €
CNCD SOLSOC 2025	32,696 €
Régions & provinces	414,533 €
ACTIRIS (salaires)	354,533 €
WBI-Cofinancement	60,000 €
Solsoc	-246,873 €
Fonds propres autres (STR-salaires)	214,026 €
FP Solsoc non engagés (réserves)	-460,899 €
Total général	713,187 €

3.3. AUTRES BAILLEURS PUBLICS ET PRIVÉS

D'autres bailleurs que la DGD ont aussi contribué aux projets de Solsoc.

En 2025, un total de 443.780 € a été perçu comme subsides permettant ainsi d'étendre le renforcement des stratégies des partenaires locaux de Solsoc.

Répartition par bailleur

Bailleur	Subside 2025
ENABEL	184.998 €
PJPO – Paix Juste au Proche Orient	44.000 €
BI - Région Bruxelles-Capitale	88.000 €
WBI - Wallonie Bruxelles international	126.782 €
Total	443.780 €

Répartition par pays

Pays	Subside 2025
Burkina Faso	15.270 €
Palestine	132.000 €
RD Congo	296.510 €
Total	443.780 €

Le détail par projet est mentionné dans le tableau ci-dessous.

ENABEL



Solsoc, avec ses partenaires et avec WSM, poursuit l'exécution de la stratégie définie par Enabel en 2022 dans le cadre de son Portefeuille Thématique sur la Protection sociale en Afrique centrale (2022-2026), mit en œuvre en RDC, au Rwanda et en

Ouganda.

Ce portefeuille couvre les quatre piliers du Travail décent, avec une dimension régionale axée sur la formation, l'échange et le réseautage.

Sous la coordination conjointe de Solsoc et WSM, et avec la participation d'organisations de la plateforme CSC TD telles que Solidaris et IFSI, le groupe a défendu l'implication des partenaires notamment ceux de Solsoc et un dispositif de gouvernance reposant sur une approche participative. WSM assume le rôle de demandeur principal. Solsoc et IFSI agissent en tant que co-demandeurs.

PJPO



Paix Juste au Proche-Orient (PJPO) est une coordination de groupes citoyens dont l'objectif est de sensibiliser le public au conflit israélo-palestinien et de soutenir les droits du peuple palestinien. PJPO fonde son action sur le respect du droit international et l'autodétermination des Palestiniens.

PJPO a signé une convention avec MA'AN et Solsoc pour mettre en œuvre une aide financière d'urgence polyvalente en faveur des enfants orphelins de la bande de Gaza.

BI - Région Bruxelles-Capitale



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

En octobre 2025, la Région de Bruxelles-Capitale a accordé une subvention de 110.000 € pour un projet de développement de l'économie sociale en Cisjordanie visant à appuyer 35 IESS dans les zones urbaines et périurbaines de Bethléem et d'Hébron.

MA'AN et PAC cherchent, à travers ce projet, à renforcer la résilience économique, la représentation culturelle et l'inclusion sociale, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

WBI - Wallonie Bruxelles international



WBI permet le cofinancement de projets de « développement durable » à hauteur de 90 %.

En 2025, au Burkina, l'appui aux acteurs et actrices de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire dans la région du plateau central a été poursuivi et clôturé.

En RDC, le projet « LOKUMU », visant le renforcement des capacités productives et d'autonomisation de jeunes et de femmes membres de réseaux de producteurs s'est poursuivi et le projet de moto-ambulances pour le transport des villages vers les formations sanitaires en province de l'Équateur validé fin 2024 a été mis en œuvre.

Rappelons que WBI participe aussi à la constitution de l'apport propre de Solsoc pour son programme DGD. WBI atteint ainsi son objectif en renforçant la capacité des ONG francophones à lever des fonds au niveau fédéral.

Synthèse des subsides reçus pour les projets en cours en 2025

Projets Programme	Pays	Bailleur	Partenaires	Coût total projet	Montant total du subside	Subside reçu en 2025
LOKUMU Renforcement des capacités productives et d'autonomisation de jeunes et de femmes membres de réseaux de producteurs Phase 3 : consolidation des acquis, mise en place des deux coopératives et amélioration des modes de production et de commercialisation	RDC	WBI	CENADEP	40.000,00 €	40.000,00 €	10.000,00 €
LOKUMU Phase 4	RDC	WBI	CENADEP	70.650,00 €	70.650,00 €	42.390,00 €
Aide d'urgence polyvalente en espèces de MA'AN dans la bande de Gaza	PAL	PJPO	MA'AN	44.000,00 €	44.000,00 €	44.000,00 €
Développement de l'économie sociale en Cisjordanie : appui à 35 Initiatives d'Économie sociale et solidaire (IESS) dans les zones urbaines et périurbaines de Bethléem et Hébron.	PAL	RBXL	MA'AN, PAC	110.000,00 €	110.000,00 €	88.000,00 €
Appui aux acteurs et actrices de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire dans la région du plateau central : de la structuration vers le renforcement du pouvoir économique des femmes.	BFA	WBI	ASMADE	56.555,60 €	50.900,00 €	15.270,00 €
Mise en place d'une entreprise d'économie sociale et solidaire de moto-ambulances pour le transport de malades en cas d'urgences médicales des villages vers les formations sanitaires adaptées à leur cas. Province de l'Équateur en RDC	RDC	WBI	CRAFOP	72.991,61 €	65.692,00 €	59.122,00 €
Amélioration durable des conditions de vie des populations les plus vulnérables en investissant dans le travail décent et la protection sociale afin de promouvoir un développement durable, inclusif et socio-économique pour permettre aux jeunes et aux femmes en âge de travailler de s'engager dans un travail décent	RDC	ENABEL	CENADEP, CONAPAC, PRODDDES, PASCO,	822.215,77 €	822.215,77 €	184.998,54 €
						443.780,54 €



PARTIE III : ANNEXES

ANNEXE 1 : LES MANDATS DE SOLSOC EN 2025 DANS LES 27 RÉSEAUX OU PLATEFORMES ET LEURS 60 ESPACES DE TRAVAIL

Organisation / plateforme	Instances espace de travail	Membre équipe Solsoc 2025	Membre équipe Solsoc prévisions 2026
ABP	Membre	Ilaria Bassetto/ Federico Didoné	Ilaria Bassetto/ Federico Didoné
ACH'ACT	Membre	Simon Rix	Simon Rix
ACODEV	AG/ CA	Veronique Wemaere	Victor Romero Amigo
	MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	Finance	Casimir Nsabimana/ Karima Sebbah	Casimir Nsabimana/ Karima Sebbah
	GT Intégrité (avec NGO fédé et Enabel)	Alexandra Noël	Alexandra Noël
	GT genre		Aurore Schreiber
Acteurs Progressistes Laïques (APL)	GT Rapprochement	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier Victor Romero Sylvie Demeester	Stéphanie Lecharlier Victor Romero Sylvie Demeester
CETRI	AG / CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
CNAPD	AG	Dominic Brumagne	Dominic Brumagne
CNCD	AG	Veronique Wemaere	Stéphanie Lecharlier
	CA	Veronique Wemaere/ Stéphanie Lecharlier	Stéphanie Lecharlier
	Com Pol	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	Com Progr & Projets	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Led	Ilaria Bassetto	Ilaria Bassetto
	Plateforme Belge Amérique Latine – Caraïbes	Maïté Verheyleweden/ Victor Romero Amigo/ Simon Rix	Maïté Verheyleweden/ Victor Romero Amigo
	Plateforme Afrique Centrale	Simon Rix/ Sylvie Demeester/ Amadou Kane	Simon Rix/ Sylvie Demeester/ Amadou Kane
	PF Moyen Orient / GT advocacy	Aurore Schreiber/ Federico Didoné	Aurore Schreiber/ Federico Didoné
	PF Commerce	Simon Rix	Simon Rix
	GT Corporate accountability	Simon Rix	Simon Rix

CWBCI	AG mandat Acodev	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
CSC Pays	Statut d'observateur	PA et Solsoc en fonction du pays	PA et Solsoc en fonction du pays
CSC Belgique	Membre	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
CSC Palestine	Membre	Federico Didonè	Federico Didonè
Dynamo	AG	Simon Rix	Simon Rix
EURAC	AG	Simon Rix	Simon Rix
FEONG	AG / CA	Alexandra Noël	Alexandra Noël
FOS	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
ITECO	AG	Veronique Wemaere/ Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	CA	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
LHAC	AG	Simon Rix	Simon Rix
Monde Selon les Femmes	AG	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
OIDHACO	CA/AG	Maïté Verheylewegen	Maïté Verheylewegen
PS	Réseau international socialiste	Stephanie Lecharlier/ Simon Rix/ Aurore Schreiber/ Veronique Wemaere	Stephanie Lecharlier/ Simon Rix/ Aurore Schreiber
	Bureau du Parti	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere/ Stéphanie Lecharlier
	Commissions IEV	Stephanie Lecharlier/ Simon Rix/ Aurore Schreiber/ Veronique Wemaere	Stephanie Lecharlier/ Simon Rix/ Aurore Schreiber
PF ACNG Travail Décent / CSC Travail Décent	Comité de Pilotage	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier Victor Romero Amigo
	Groupe plaidoyer	Aurore Schreiber/ Stéphanie Lecharlier	Aurore Schreiber/ Stéphanie Lecharlier
	Groupe de travail continental Afrique en veilleuse en 2024	Sylvie Demeester + autres CP Afrique	Amadou Kane/ Gwenaëlle Grovonius + autres CP Afrique
	Groupe de travail continental Amérique Latine	Maïté Verheylewegen Victor Romero Amigo	Maïté Verheylewegen Victor Romero Amigo
	GT Protection sociale	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	GT cellule MASMUT	Stephan Regnard	Amadou Kane
	Cellules pays et GT PGM MASMUT	Stephan Regnard Sylvie Demeester Amadou Kane	Gwenaëlle Grovonius Sylvie Demeester Amadou Kane
	GT Transition juste	Amadou Kane	Amadou Kane

	Réunions MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	GT Genre	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	Veille / Suivi des relations Enabel & BIO	Sylvie Demeester Amadou Kane	Stephan Regnard/ Sylvie Demeester
PGM commun	GPC	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere <i>Stéphanie Lecharlier</i> <i>Victor Romero Amigo</i>
	Cellule « Belgique » (opérationnelle et suivi évaluation)	Aurore Schreiber Simon Rix Ilaria Bassetto	Aurore Schreiber Simon Rix Ilaria Bassetto
	GT OS9 Opérationnel		Simon Rix Ilaria Bassetto
	GT OS9 MEAL	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	GTR Andes	Maïté Verheylewegen Victor Romero Amigo	Maïté Verheylewegen Victor Romero Amigo
	GTR OS2 Afrique de l'Ouest et Nord	Stephan Regnard Federico Didonè	Gwenaëlle Grovonius Federico Didonè
	GTR OS 1 Afrique Centrale et Est	Sylvie Demeester Amadou Kane	Sylvie Demeester Amadou Kane
Réseau international	Réseau informel André Flahaut	Simon Rix	Simon Rix
SAW-B	AG	Federico Didonè	Federico Didonè
SESO/SETM	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
SOLIDAR	Working groups : Palestine/ Transition juste /AML etc	En fonction des thématiques	En fonction des thématiques

ANNEXE 2 : PGM 2022-2026 : EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

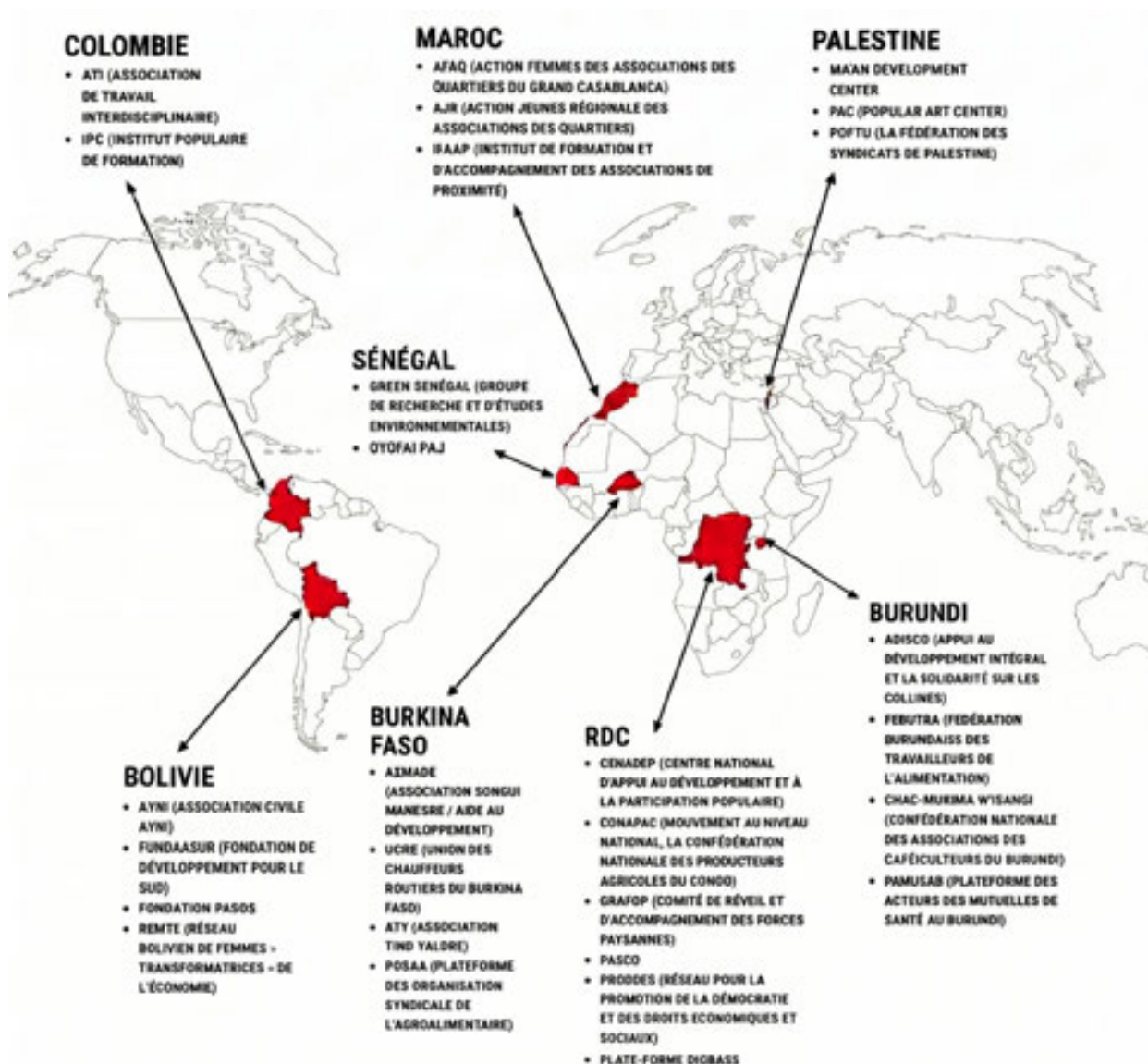
DÉPENSES 2025

Dépenses 2025	Pays	Montants à justifier 2025 actualisés	Dépenses totales	Subside DGD	Apport propre	Taux d'exécution
Coûts opérationnels		4,105,255	4,315,203	3,624,760	690,443	105%
Volet Belgique		430,433	414,157	347,892	66,265	96%
OS9	Belgique	430,433	414,157	347,892	66,265	96%
Volet International		3,674,822	3,901,047	3,276,868	624,178	106%
OS1	Burundi	533,506	549,361	461,454	87,906	103%
OS1	RD Congo	607,152	640,102	537,686	102,416	105%
OS2	Burkina Faso	509,343	472,049	396,522	75,527	93%
OS2	Maroc	308,310	328,697	276,106	52,592	107%
OS2	Sénégal	300,247	432,106	362,969	69,137	144%
OS6	Bolivie	444,416	442,486	371,688	70,798	100%
OS6	Colombie	632,946	606,158	509,173	96,985	96%
OS8	Palestine	338,902	430,088	361,270	68,817	127%
Coûts de gestion		593,608	699,244	587,365	111,879	118%
Investissements		0	0	0	0	0%
Fonctionnement		-53,077	95,350	80,094	15,256	-180%
Personnel		670,156	572,687	481,057	91,630	85%
Frais d'évaluation et audit		-23,471	31,208	26,214	4,993	-133%
Coûts directs totaux		4,698,863	5,014,448	4,212,125	802,322	107%

DÉPENSES CUMULÉES 2022/2023/2024/2025

Dépenses cumulées année 2025	Pays	Montants à justifier 2025 actualisés	Dépenses totales 2025	Budget cumulé 2022/2025	Dépenses totales cumulées 2022/2025	Subside DGD (cumulé)	Apport propre (cumulé)	Taux d'exé- cution (cum ulé)
Coûts opérationnels		4,105,255	4,315,203	17,466,272	16,725,256	13,212,952	3,512,304	96%
Volet Belgique		430,433	414,157	1,757,707	1,743,153	1,377,091	366,062	99%
OS9	Belgique	430,433	414,157	1,757,707	1,743,153	1,377,091	366,062	99%
Volet International		3,674,822	3,901,047	15,708,566	14,982,103	11,835,861	3,146,242	66%
OS1	Burundi	533,506	549,361	2,475,506	2,423,984	1,914,948	509,037	98%
OS1	RD Congo	607,152	640,102	2,717,798	2,739,439	2,164,157	575,282	101%
OS2	Burkina Faso	509,343	472,049	2,333,205	2,031,012	1,604,500	426,513	87%
OS2	Maroc	308,310	328,697	1,163,879	1,063,087	839,839	223,248	91%
OS2	Sénégal	300,247	432,106	1,389,887	1,298,633	1,025,920	272,713	93%
OS6	Bolivie	444,416	442,486	1,847,699	1,801,971	1,423,557	378,414	98%
OS6	Colombie	632,946	606,158	2,386,870	2,237,045	1,767,266	469,779	94%
OS8	Palestine	338,902	430,088	1,393,720	1,386,932	1,095,676	291,256	100%
Coûts de gestion		593,608	699,244	2,471,708	2,411,387	1,904,995	506,391	98%
Coûts de gestion		593,608	699,244	2,471,708	2,411,387	1,904,995	506,391	98%
Coûts directs totaux		4,698,863	5,014,448	19,937,980	19,136,643	15,117,948	4,018,695	96%

ANNEXE 3 : PAYS ET PARTENAIRES DE SOLSOC



PALESTINE

MA'AN Development Center est une institution de développement et de formation palestinienne indépendante. Il s'agit d'une ONG pionnière en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités en Palestine. Elle agit dans les régions les plus pauvres et marginalisées afin d'améliorer la qualité de vie des populations et de renforcer leurs capacités à maîtriser le développement de leur communauté. À ce titre, MA'AN met en œuvre de nombreux projets en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de renforcement des femmes et des jeunes, de développement communautaire et d'environnement.

Le Popular Art Center (PAC) est une ONG qui a été fondée en 1987 pour favoriser le dynamisme artistique et culturel en Palestine. L'ONG cherche à établir un lien étroit entre l'art, la culture, d'une part, et la population palestinienne, d'autre part. À travers ses

différentes actions, il contribue à consolider la citoyenneté des Palestinien-ne-s en renforçant le caractère national et artistique de la danse et des groupes musicaux. Ainsi, face aux tentatives israéliennes de nier l'existence du peuple palestinien, le centre œuvre pacifiquement à la réaffirmation de son identité, de sa culture et de son histoire.

La PGFTU (la fédération des syndicats de Palestine) est le principal syndicat de Palestine. Elle a une expérience de plus de 50 ans dans la défense et la représentation des travailleur·euse-s. Son objectif est de sensibiliser et former les travailleur·euse-s de ce secteur. La PGFTU organise notamment des ateliers de sensibilisation et de formation sur le Code du travail et les mesures de santé et sécurité au travail au sein de la fédération et dans les entreprises. Le syndicat mène également des actions à portée politique pour améliorer le respect des droits des travailleur·euse-s, notamment l'application, voire l'extension du Code du travail.

MAROC

L'AFAQ (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de « genre » et de l'économie sociale et solidaire. Elle se fixe pour mission de renforcer les capacités des cadres, de favoriser l'émergence de leaders féminines au niveau des quartiers et de sensibiliser le public notamment à la question de l'égalité des genres.

L'AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux, participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques liées à la jeunesse, au mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire.

L'IFAAP (Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité) était la structure à l'origine de coordination du programme de Solsoc au Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc. L'IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. À ce titre, elle entend mettre en place des formations auprès des cadres associatifs et des animateur·rice-s de quartier en vue de susciter le changement social au niveau local et produire des documents de réflexion émanant des besoins des quartiers qui alimenteront des tables rondes annuelles.

BURKINA FASO

L'Association Songui Manegré / Aide au Développement (ASMADE) est une organisation de développement de droit burkinabé. Créée le 22 mai 1994, elle obtient le statut d'ONG en avril 2006. Elle se mobilise pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation, sécurité alimentaire...). Elle accompagne et aide les organisations de base à traduire leurs initiatives en projets concrets. Elle intervient surtout dans la promotion de la santé, via la mise en place

de mutuelles de santé. Elle mène aussi des actions en matière de santé reproductive et de lutte contre la pauvreté des femmes en appuyant les restauratrices de rues et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'Union des Chauffeurs Routiers du Burkina Faso (UCRB) est le syndicat des chauffeurs routiers du Burkina. C'est un syndicat fort qui, vu la position stratégique de ses membres sur les routes et aux postes frontières, lutte également contre la traite des enfants vers la Côte d'Ivoire et leur exploitation dans les plantations de cacao.

L'Association Tind Yalgré (ATY) est à la base une organisation paysanne, ancien partenaire de Solsoc. Ayant déjà une expérience dans la réinsertion d'enfants exfiltrés de sites aurifères, ATY a été identifié comme partenaire pour s'occuper de l'accueil, la formation professionnelle et la réinsertion des enfants interceptés par l'UCRB et qui ne sont ni retournés dans leur famille, ni pris en charge par l'Action sociale.

La Plateforme des Organisation Syndicale de l'Agroalimentaire (POSAA) rassemble les syndicats des boulangers (SNBP) et de l'hôtellerie (SYNTHA) et est appelée à accueillir d'autres syndicats de l'agroalimentaire. La POSAA a été créée en 2019 et reconnue officiellement en 2023. Elle se donne pour mission de défendre activement les droits des travailleur·euse·s.

SÉNÉGAL

L'ONG GREEN Sénégal (Groupe de Recherche et d'Études Environnementales) est une organisation de recherche et de développement créée en 1999 et active dans l'appui aux organisations paysannes communautaires de base dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement. Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté à travers le renforcement d'initiatives d'économie sociale et solidaire, et de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes citoyens du Sénégal.

Le réseau des mutuelles Oyofal Paj est un réseau de mutuelles situé à Kaolack regroupant plus d'une vingtaine de mutuelles communautaires, 3 unions départementales et l'Union régionale de Kaolack. Ce réseau appuie le développement organisationnel, matériel et technique de ces structures et de leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer politique en faveur de l'étendue de la protection sociale pour toutes et tous.

BURUNDI

ADISCO : L'association "Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines", est une ONG burundaise dont la mission est d'accompagner l'émergence et le développement d'un mouvement social national capable de porter son propre développement et d'influencer les politiques au profit des couches modestes de la population. ADISCO mène de front différents programmes : accompagnement des coopératives et dynamiques économiques, des mutuelles de santé, renforcement de la société civile.

PAMUSAB : La Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi est composée des différents acteurs locaux et des ONG promotrices des mutuelles de santé au Burundi. L'objectif de la PAMUSAB est la promotion, la professionnalisation et la défense des mutuelles de santé au Burundi afin que toutes les couches de la population aient accès à des soins de santé de qualité.

CNAC-MURIMA W'ISANGI : La Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi est une asbl burundaise créée en 2004, dont les membres sont des petit·e·s producteur·rice·s exploitant des plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun·e. La CNAC représente, plaide et défend les intérêts des caféiculteur·rice·s.

FEBUTRA : La Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation est une fédération de syndicats du secteur agroalimentaire formel et informel qui se donne pour mission de défendre les intérêts des travailleur·euse·s du Burundi dans le secteur de l'agroalimentaire et des branches connexes, influencer les politiques qui les concernent et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

RD CONGO

Le CENADEP : À Kinshasa, Bukavu et Lubumbashi, le Centre national d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux. Son équipe (une trentaine d'agents) accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuient des projets communautaires en faveur du changement social, de l'auto promotion durable et de la réduction des dépendances.

La CONAPAC : Mouvement au niveau national, la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo compte en 2022 16 fédérations provinciales soit environ 520.000 membres dont 40 % sont des femmes. Elle a pour mission de représenter et défendre aux niveaux national et international les intérêts des producteurs agricoles congolais. Elle accompagne la structuration du monde paysan en coopérative, fédérations, unions et les informe pour leur permettre de mieux valoriser leur métier.

Le CRAFOP : À l'Équateur, Mbandaka, le Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes accompagne les communautés de base vers l'autopromotion en tant que sujet et objet des transformations sociales, politiques, économiques et culturelles dans leur milieu en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

PASCO : Dans 11 des 23 provinces de la RDC, PASCO insuffle un nouveau mode de comportement en santé affective, sexuelle et reproductive, au-delà des tabous et des langues de bois que connaît la société congolaise. Elle améliore l'accès aux services de planning familial, santé sexuelle et reproductive et sensibilise les populations à haut risque de transmission du VIH (homosexuel·le·s, prostitué·e·s, militaires, public scolaire, etc). Elle offre des services de dépistage, de soins et de traitement.

La Plate-forme Diobass : Basée dans le Sud Kivu, elle est un espace pour la recherche-action et le renforcement des dynamiques locales. La Plate-forme Diobass est constituée d'un réseau d'organisations paysannes, de groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de personnes-ressources qui échangent et réalisent ensemble des actions concrètes pour faire face aux multiples problèmes de la société congolaise.

Le PRODDDES : le Réseau pour la Promotion de la Démocratie et des Droits Économiques et Sociaux est une plate-forme regroupant 10 OSC, à Kinshasa, à l'Équateur, au Sud-Kivu ainsi qu'une centaine d'organisations de base qu'elles accompagnent. Son objectif global est de renforcer les capacités des organisations de la société civile, de façon à ce qu'elles pèsent davantage sur les rapports de force en faveur de rapports Nord-Sud équitables et d'un

développement basé sur une gestion démocratique et participative du pouvoir, qui garantit à tous, l'accès aux droits économiques et sociaux.

BOLIVIE

AYNI est une ONG fondée en 1998 par un groupe de jeunes professionnel·le·s engagé·e·s pour améliorer la situation des producteur·rice·s ruraux·ales en Bolivie. Sa mission est de générer des opportunités, faciliter l'accès à la technologie et renforcer les compétences des communautés afin que les familles des régions rurales et périurbaines améliorent leur qualité de vie.

PASOS (Fondation Participation et Durabilité) est une Institution de Développement Social (IPDS) créée en 2000 à Sucre, capitale de la Bolivie. À la base, PASOS répond à la volonté d'un ensemble de personnes travaillant au sein d'institutions dédiées au développement rural d'apporter leur propre vision aux interventions de développement et aux pratiques de gestion institutionnelle. PASOS élabore des propositions de développement durable et inclusif au niveau local et régional, pour faire face aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, de changements climatiques et d'exercice des droits des populations les plus vulnérables.

FUNDASUR (Fondation Développement pour le Sud) est une organisation qui a comme objectif de renforcer de manière individuelle et collective les syndicats du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie et des organisations de producteurs ruraux (légumes, lait, pain et fleurs) afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits sociaux et économiques. Les organisations appuyées luttent pour obtenir de meilleures conditions de travail et de vie ainsi que l'accès à la protection sociale.

REMTE (Réseau bolivien de femmes « transformatrices » de l'économie) est un réseau constitué d'organisations sociales, qui luttent pour l'émancipation économique des femmes. Il entend contribuer à l'appropriation de certains secteurs de l'économie par des femmes et à la construction d'alternatives économiques plus humaines, équitables et durables qui améliorent leur qualité de vie, particulièrement pour les plus exclues et les plus défavorisées. Son objectif est de se transformer en un réseau plus formalisé, techniquement et politiquement mieux outillé qui puisse s'insérer dans d'autres dynamiques sociales nationales et internationales.

COLOMBIE

L'IPC (Institut Populaire de Formation) est une organisation de promotion populaire, fondée en 1982 à Medellín. Il s'agit d'une institution de recherche, de formation, d'opinion publique, de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de promotion avec des communautés (académiques, rurales, urbaines, solidaires et connexes). L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des victimes du conflit : elle offre des formations et une assistance juridique afin de permettre aux personnes victimes de violations de faire valoir leurs droits. Enfin, elle assure un rôle de plaidoyer politique important. Au cours des 10 prochaines années, l'IPC centrera son activité autour du contexte de post-conflit, de la paix et de la démocratie dans les différents territoires en mettant en avant la garantie du respect des droits humains.

ATI (Association de Travail Interdisciplinaire) est une ONG qui a été fondée en 1985 sur les principes de respect des droits humains, de l'équité sociale et de genre, du renforcement de

la démocratie et de la cohabitation. Elle mène ses activités en zone rurale et urbaine à Bogota et dans la région de Cundimarca, en intégrant la sphère économique dans l'action politique institutionnelle et en travaillant notamment sur les thématiques de souveraineté et d'autonomie alimentaires, le droit à l'alimentation, les droits des travailleur·euse·s du secteur agroalimentaire syndicalisé·e·s, dans une approche d'économie sociale et solidaire respectueuse de l'environnement, des territoires et des droits humains.

ANNEXE 4 : POLITIQUE D'INTÉGRITÉ ET MÉCANISME DE SIGNALEMENT DES PLAINTES

L'intégrité d'une OSC peut être définie comme sa capacité à générer de manière permanente des comportements moraux adéquats tant de l'organisation elle-même que de toutes les personnes qui la représentent.

Les comportements moraux seront jugés adéquats s'ils sont en phase avec les valeurs et normes éthiques essentielles promues par Solsoc. Ces valeurs se traduiront tant sur la relation envers les personnes que sur l'acquisition et l'utilisation correcte des ressources et biens.

Au-delà de leur valeur morale, ces comportements adéquats sont aussi souvent porteurs de plus d'efficacité, d'efficacité, voire de pertinence de nos actions de développement et facilitent la reconnaissance et l'appropriation de nos actions par la population bénéficiaire et le grand public.

LA CHARTE D'INTÉGRITÉ ET LE CODE ÉTHIQUE

Concrètement, le secteur de la coopération au développement dans son entièreté s'est engagé sur l'intégrité en signant [une charte](#) en juin 20218 qui a débouché ensuite sur la rédaction d'un [code éthique](#) et [un mécanisme de signalement et gestion de plaintes](#).

En juillet 2020, le parlement belge a modifié la loi sur la coopération internationale pour ériger la charte comme élément de base de la politique d'Intégrité de la coopération tout en prévoyant des sanctions sévères en cas de manquements.

Un [AR](#) intégrité a été publié le 1^{er} juin 2023 et est entré en application le 1^{er} juillet 2023.

Les 10 points de la charte intégrité que nous avons signée et que nous engageons à respecter :

1. Nous travaillons avec un code éthique suffisamment directif et clair. Le code éthique est signé par tous ceux qui travaillent officiellement pour notre organisation dans le cadre de la coopération au développement.

Code et validé (le 15/11/2019) et [signé](#) par les membres du personnel et les instances.

2. Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs, bénévoles et partenaires à la question de l'intégrité. Nous organisons des formations sur l'intégrité.

Solsoc a suivi en 2019 une journée de formation sur le code éthique organisé par Acodev lors de sa mise en place.

Pour le personnel de Solsoc, une fois par an lors de la mise au vert (ou lors d'une réunion interservices - IS) de l'équipe, une sensibilisation à l'intégrité est mise à l'ordre du jour (voir planning mise au vert octobre 2024)

Pour nos partenaires, lors de séminaires internationaux et/ou lors de mission de terrain, une sensibilisation à l'intégrité sera mise à l'ordre du jour à compter de l'année 2025.

Une attention particulière sera accordée à cette question lors des missions de suivi des chargé-e de suivi de partenariat

Pour nos bénévoles, avant l'événement auquel ces derniers/dernières participent, une sensibilisation est organisée par la personne en charge de l'événement.

Dès 2025, un support visuel de sensibilisation (power point, brochure) sera créé. Ce support sera présenté à l'équipe de Solsoc par le-la conseiller-e en intégrité pour qu'il-elle-s puissent à leur tour la présenter aux bénévoles / partenaires /...

3. Nos collaborateurs et bénévoles peuvent s'adresser en toute confiance à une personne afin d'obtenir des conseils sur l'intégrité et les atteintes potentielles à celle-ci.

Le-la conseiller-e en intégrité aide les personnes qui envisagent de déposer une plainte en les conseillant sur tous les aspects du processus et sur les différentes possibilités.

Sans qu'une plainte officielle soit déposée, une notification informelle est possible. Une personne concernée peut à tout moment discuter de ses soupçons de violation en toute confidentialité avec le-la conseiller-e en intégrité.

Toute personne concernée peut aussi s'adresser en toute confidentialité à [un autre membre de l'équipe](#), lequel conseillera le-la plaignant-e d'en parler au-la conseiller-e en intégrité qui pourra l'informer et le-la guider dans la procédure officielle de signalement.

Il-elle assure une écoute accessible, de confiance et sans jugement.

À Solsoc ce rôle est actuellement (octobre 2024) assumé par Alexandra Noël : Chargée des Ressources humaines

La conseillère en intégrité peut être contactée par voie électronique : integrité@solsoc.be ou par téléphone : 02/505.40.81.

4. Étant donné que nous travaillons dans des contextes où les risques de corruption sont élevés, nous prenons les mesures préventives nécessaires pour maîtriser les risques liés à l'intégrité.

Solsoc identifie essentiellement des risques de corruption et de mauvaise gestion financière. L'ACNG identifie les mesures préventives et correctives, et les applique. En plus du contrôle des dépenses réalisé conformément à nos procédures internes (cf. Manuel des procédures et l'Annexe n°16 liée au domaine de gestion n°1 sur le contrôle interne), des audits sont réalisés au moins 1 fois par programme voire plus lorsque nécessaire et intègrent clairement l'analyse de la gestion de l'intégrité dans les TDR.

Par ailleurs, la gestion de l'intégrité fera partie intégrante de la liste des critères de partenariat pour l'identification des partenaires en vue du programme 27-31. Ces critères prendront en compte la manière dont les partenaires gèrent les questions d'intégrité et la manière dont ils s'engagent à se les approprier.

5. Les dispositions nécessaires en matière d'intégrité sont incluses dans les contrats que nous concluons avec nos partenaires.

Notre code est traduit dans les [3 langues](#) de travail.

Le code éthique, ainsi que les voies de signalement de Solsoc sont annexés à tous les contrats, conventions, accords de collaboration et un article y fait référence. Chaque personne/ partenaire qui les signe, s'engage à le respecter.

Le dialogue avec les partenaires à ce sujet sera renforcé en 2025.

Solsoc doit s'assurer que ce qui est mis en œuvre est suffisamment clair et approprié en termes d'intégrité, ainsi que s'assurer que les partenaires aient un code éthique et un mécanisme de signalement et gestion des plaintes.

Cela fera partie intégrante des critères de partenariat du programme 27-31.

Une clause verra le jour dans les nouvelles convention / accord de collaboration 27-31 qui reprendra :

- Engagement des deux parties d'avoir une politique d'intégrité ;*
- Respect de la bonne gestion ;*
- En cas de plaintes ou d'abus s'informer mutuellement ;*
- Inclure le suivi et les mesures prises ou à prendre.*

6. Nous mettons à disposition un point de contact confidentiel auquel les collaborateurs, les partenaires, les bénéficiaires ou les victimes peuvent adresser leurs plaintes concernant des atteintes à l'intégrité. Nous veillons à ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide.

Le-la gestionnaire des plaintes a un rôle de représentant-e du comité des plaintes. Il-elle est le-la garant-e que la plainte reçue relative à l'intégrité sera traitée complètement et conformément aux principes et procédures applicables. Il-elle est chargé-e, avec le comité des plaintes, de proposer un plan d'action lorsqu'une plainte a été déposée. Il-elle est responsable de s'assurer que le registre, le rapport d'enquête soient tenus à jour et enregistrés. Il-elle présente annuellement un rapport sur les éventuelles atteintes à l'intégrité, validé par le comité de gestion des plaintes.

À Solsoc, ce rôle est actuellement (octobre 2024) assumé par Amadou Hamidine Kane : Chargé du suivi des partenariats Burundi et veille syndicale.

Le comité de gestion des plaintes est désigné par le conseil d'administration.

Le comité est composé au minimum du-de le-la gestionnaire des plaintes, d'un membre de l'organe de gestion de Solsoc, de le la directeur-trice et au maximum de 5 membres. Deux membres suppléants sont nommés et siègent en cas d'indisponibilité d'un membre, notamment en cas de conflit d'intérêt. Le comité est mis en place pour la durée du programme quinquennal.

Le comité se réunit dès qu'une plainte a été reçue.

Si la plainte concerne des irrégularités financières, le-la chargé-e de gestion financière et comptable sera appelé-e à intégrer le comité de gestion des plaintes.

Le comité de gestion des plaintes reçoit pour la durée de son mandat un budget de 5000 € en provision pour d'éventuels coûts associés à la plainte. Ceux-ci sont imputés sur les frais de structure de Solsoc.

À Solsoc, les membres du comité sont : Amadou Hamidine Kane (gestionnaire des plaintes), Veronique Wemaere (Directrice), Paul Jamar (Administrateur de Solsoc), 1^{er} suppléant et 2^{eme} suppléant.

Solsoc a un [mécanisme de traitement des signalements des plaintes](#). Qui détaille la procédure de signalement et le traitement de la plainte en détail.

Toute plainte formelle doit être soumise par écrit au gestionnaire des plaintes, dans une des 3 langues usuelles de Solsoc (français, anglais et espagnol) aux adresses suivantes :

- E-mail :

Pour le français : plaintes@solsoc.be

Pour l'anglais : complaints@solsoc.be

Pour l'espagnol : quejas@solsoc.be

- Lettre recommandée :

Solsoc

Gestion des plaintes

68, rue Coenraets

1060 Bruxelles.

Toute plainte reçue sera traitée en respectant les principes tels que la confidentialité, l'équité, la présomption d'innocence et la protection de la vie privée.

Les données reçues et traitées tout au long de la procédure seront conservées et traitées conformément [à la politique de confidentialité](#) de Solsoc.

7. Nous organisons régulièrement des contrôles afin de déterminer les atteintes potentielles à l'intégrité et d'améliorer nos systèmes.

Au niveau financier des contrôles sont souvent opérés en interne comme en externe (voir à ce sujet l'Annexe 16 sur les processus de contrôle interne ainsi que le manuel des procédures de Solsoc).

Au niveau moral, Solsoc va mettre en place, 1^{er} trimestre 2025, une enquête anonyme ou pas de satisfaction auprès de son personnel une fois par an. Pour les partenaires, Solsoc envisage de la faire lors des audits.

Dès 2025, lors des entretiens de fonctionnement, l'intégrité sera abordée.

À partir de 2025, un groupe de travail constitué du/de la responsable de l'intégrité, du/de la conseiller-e en intégrité, du/de la gestionnaire des plaintes et le comité de gestion se réunira 2 fois par an pour évaluer, analyser et réviser, si nécessaire, ses systèmes d'intégrité.

8. En cas d'atteinte à l'intégrité, les mesures appropriées sont prises immédiatement.

Si le-la plaignant-e se sent en danger, il-elle doit immédiatement se mettre en sécurité ; par exemple, s'il s'agit d'un membre du personnel de Solsoc, il-elle prévient son-sa gestionnaire des Ressources Humaines qu'elle se met en télétravail.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.5)

Si le comité de gestion des plaintes estime qu'il ressort de l'enquête préliminaire qu'il s'agit d'une situation potentiellement risquée nécessitant une intervention urgente, la priorité sera accordée au dossier.

Le comité de gestion des plaintes conseille à Solsoc, le cas échéant, de prendre toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour mener l'enquête dans les meilleures conditions.

Solsoc prend en temps utile des mesures appropriées et fournit l'assistance appropriée aux victimes et, le cas échéant, aux autres personnes qui signalent des abus. Ceci inclut des mesures visant à protéger les auteurs d'un signalement et les victimes contre les représailles. Solsoc a l'obligation d'informer les victimes de la disponibilité de cette assistance. Solsoc ne fournit l'assistance que si la victime le demande.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.6)

Si l'enquête fait apparaître des faits pouvant être constitutifs d'une infraction pénale, le comité de gestion des plaintes pourra saisir les autorités judiciaires.

Si le comité de gestion des plaintes constate un manquement à l'intégrité dans le chef d'une personne en relation avec Solsoc, il proposera au conseil d'administration des mesures appropriées, adaptées à l'importance des faits et de leurs conséquences.

Il appartient à le-la directeur-trice, avec l'aval du conseil d'administration, d'appliquer des sanctions suite à la conclusion émise par le comité de gestion des plaintes. Si nécessaire, un avis externe peut être sollicité pour la détermination de la sanction. Outre les sanctions, des solutions alternatives telles que la médiation ou le règlement à l'amiable peuvent également être proposées par le-la directeur-trice.

Si le comité de gestion des plaintes constate un manquement à l'intégrité dans le chef d'une personne dépendant d'une autre organisation, il proposera au conseil d'administration d'en informer l'organe de gestion de cette organisation.

Si l'enquête ne laisse apparaître aucun manquement à l'intégrité, le comité de gestion des plaintes clôture le dossier.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.7)

Très prochainement sera créé une fiche de route par pays (La Belgique et nos pays partenaires), qui reprendra les différents types d'abus et qui nous devons contacter. Cette fiche de route sera mise en place dans le contexte de la protection et l'aide aux victimes. Concernant les fiches de route de l'international, nous demandons qu'un groupe de travail soit mis en place par la fédération pour mutualiser ce travail.

9. Dans le respect des règles sur la protection de la vie privée, nous communiquons au moins une fois par an globalement sur les atteintes à l'intégrité.

En cohérence avec la stratégie de transparence de Solsoc (cf. Annexe 35), le rapport annuel de Solsoc informe sur le nombre d'atteintes à l'intégrité. Si besoin, les mesures qui ont été prises.

Suite à cela, Solsoc prendra des leçons et verra ce qui a fonctionné ou pas et ce qui doit-être amélioré.

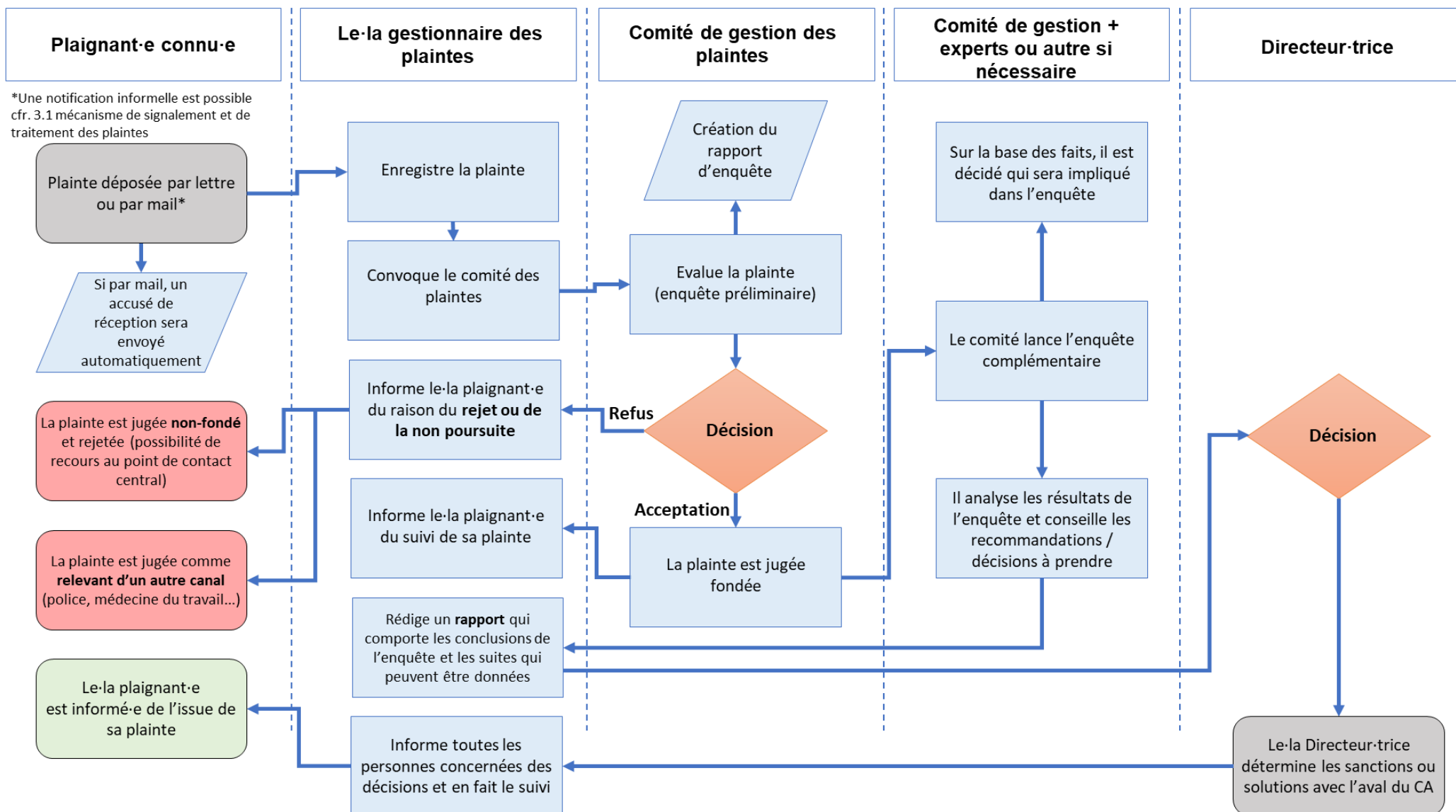
10. Nous collaborons activement avec d'autres acteurs pour mettre en œuvre ces mesures, nous développons les pratiques existantes et nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos systèmes

Participation active de la conseillère en intégrité au GT intégrité mis en place par Acodev ainsi qu'aux sessions d'échanges et de formations.

Participation du/de la gestionnaire des plaintes aux formations s'y référant.

Le présent document tout comme le mécanisme de signalement et de plaintes, et le code éthique de Solsoc sont des documents vivants. En ce sens, ils peuvent être mis à jour lorsque c'est nécessaire pour en améliorer la qualité et la pertinence.

MÉCANISME DE SIGNALEMENT DES PLAINTES



ANNEXE 5 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES 63 RÉUNIONS D'ÉQUIPE INTERNES TENUES EN 2025

Groupes de travail opérationnels en 2025	Réunions en 2025
Stratégies et organisation de Solsoc (Interservices - IS)	11 réunions
Stratégies et organisation de Solsoc (Mise au vert équipe « programme »)	1 mise au vert
Stratégies et suivi opérationnel du programme	
Le groupe « stratégies programme » (GS PGM)	6 réunions
Le CODAC (Comité d'accompagnement du programme)	3 réunions plénières
RTPI (Suivi opérationnel partenariat international)	17 réunions
RTP Mob & Pol (Suivi opérationnel Volet Belgique + Communication)	18 réunions
Groupe de suivi informatique (GTI)	1 réunion
Groupe de pilotage de la préparation du screening (GPS)	2 réunions
Groupe de pilotage de l'identification du programme 27-31 (GPI)	4 réunions

ANNEXE 7 : POLITIQUE CONCERTÉE DE FORMATION (PCF) - CHARTE

INTRODUCTION

Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale et concertée sur la politique interne de formation et de développement des compétences à Solsoc.

Elle a pour but d'observer, de rassembler et de fixer certains grands principes et règles pour l'organisation des formations des collaborateur·trice·s, en vue d'assurer des services de qualité, professionnels et d'expertise.

NOTRE INTENTION POUR LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Une politique de formation permet de donner du sens, cadrer et orienter toutes formes et méthode de formation entreprises à Solsoc.

Notre politique de formation nous permet d'avoir une vision commune de la direction que prend Solsoc en matière de développement des compétences et de formation.

Nous sommes tenus d'investir dans la formation de notre personnel. Pour le secteur socioculturel, les travailleur·euse·s ont un droit individuel de minium 5 jours pour l'année 2024 (employeur comptant 20 travailleur·euse·s et plus).

Mais au-delà des obligations légales et administratives, Solsoc est convaincu de l'intérêt de développer activement ses compétences pour consolider son professionnalisme et contribuer au bien-être des travailleur·euse·s.

L'ensemble de l'équipe est concerné par la politique de formation de Solsoc et a le droit de suivre des formations.

La formation fait partie intégrante du travail à Solsoc. À ce titre, les règles de présence, de ponctualité et de participation active définies dans le Règlement de travail et d'ordre intérieur restent d'application.

Les objectifs généraux de la politique de formation de Solsoc sont :

- Promouvoir un développement des compétences professionnelles équitable pour l'ensemble du personnel ;
- Participer au maintien et à l'amélioration de l'expertise de Solsoc ;
- Développer la professionnalisation de Solsoc ;
- Articuler le développement des compétences au regard et au service de la stratégie de Solsoc ;
- Stimuler la collaboration, le partage des savoirs entre le personnel ;
- Contribuer au bien-être au travail et participer activement à la prévention du burn-out ;
- Respecter les prescrits légaux en matière de droit individuel à la formation et d'effort de formation.

NOS MOYENS POUR LA FORMATION

Besoin de formation

Lors des entretiens de fonctionnement bisannuels, les besoins individuels de formation seront déterminés en comparant les compétences du·de la travailleur·euse et celles attendues pour effectuer au mieux la fonction ;

Concernant les besoins collectifs de formation, ils sont déterminés, lors de réunion d'équipe, à partir de la lecture transversale des besoins individuels de fonctions identiques ou proches.

Pour les besoins institutionnels de formation, ils sont déterminés par la Direction et les instances sur base de l'évolution du secteur, de son constat des pratiques professionnelles ou du développement de nouveaux projets.

Tous ces besoins de formation sont prévus (dans la mesure du possible), choisis, priorisés pour l'ensemble du personnel.

Les méthodes d'apprentissage

Solsoc soutient des méthodes formelles et informelles de formations. Par activités formelles nous entendons, celles qui sont organisées par un organisme de formation reconnu.

Tandis que les activités informelles regroupent tous les autres moments d'apprentissage possible.

Chaque membre du personnel est encouragé à lire et visionner des contenus traitant des thématiques pouvant nourrir leur réflexion professionnelle.

Le budget

Solsoc affecte chaque année au minimum 3.000 € sur fonds propres pour la formation.

Solsoc bénéficie aussi de subsides pour la formation de son personnel (Acodev, Fonds 4 S, ...).

Critères

Des critères de sélection ont été déterminés, qui pourraient postposer l'une ou l'autre formation à une année ultérieure :

- Coût
- Impact sur l'organisation de l'ONG
- Légitimité et pertinence de la formation.

La personne référente – formation

À Solsoc, c'est le·la chargé·e des Ressources humaines, en étroite collaboration avec la direction, qui rédige et gère la politique concertée de formation.

Il·elle veille au respect des procédures de demande et d'inscription aux formations. Il·elle présentera à chaque nouveau membre du personnel cette charte.

Il·elle veillera à proposer des formations au membre du personnel, à faire les appels d'offres pour les formations collectives et institutionnelles et en suivra les dossiers.

Il·elle gère les dossiers des congés-éducation payés.

Chaque fin d'année, il-elle répertoriera les formations suivies pour l'année écoulée.

NOTRE ENGAGEMENT, NOS DROITS ET DEVOIRS

La formation est une responsabilité commune. Chaque membre du personnel est co-responsable de la qualité des services qu'il rend et du développement de ses compétences. La direction est responsable de la gestion et du développement professionnel et qualitatif de son équipe.

Chaque membre du personnel a l'opportunité d'augmenter, via l'une ou l'autre formation (formelle ou informelle), son niveau de compétences (par rapport à ses missions spécifiques au sein de Solsoc et /ou son développement professionnel).

Responsabilité de la direction

- Respecter les différentes exigences légales, prescrits légaux, réglementaires et conventionnelles de formation du personnel ainsi que les obligations sectorielles, en collaboration avec le-la chargé-e des Ressources humaines ;
- Mobiliser et affecter les moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les formations par rapport aux besoins de formation définis ;
- Favoriser les différentes formes d'apprentissages possibles ;
- Offrir et encourager la possibilité à chaque nouveau-elle collaborateur·trice de suivre, dans les 6 premiers mois après son engagement, une formation axée sur sa fonction ;
- Veiller à l'équité dans la participation aux formations ;
- Permettre aux collaborateur·trice-s qui le souhaitent et qui sont dans les conditions de gratuité (telles que mises en œuvre par les fonds sociaux non marchands), de réaliser un Bilan de compétences, en vue d'analyser leurs compétences, afin de préciser leur projet professionnel ou de construire leur plan personnel de formation.

Responsabilités des collaborateur·trice-s

- Participer activement à tout apprentissage mis en place ;
- Respecter la ponctualité ;
- Appliquer et respecter les procédures mises en place en matière de formation ;
- S'assurer du bon suivi de son inscription à une formation individuelle extérieure ;
- Accepter que la réponse à ses demandes de formations non planifiées soit évaluée par rapport aux priorités ;
- Demander à l'organisateur de la formation, une attestation de participation qui sera remise à le-la chargé-e des Ressources humaines ;
- Fournir à le-la chargé-e des Ressources humaines tous les documents nécessaires concernant les congés-éducation payés (<https://economie-emploi.brussels/conge-education-travailleurs>);
- Utiliser concrètement dans son métier les apports de la formation.

Le gouvernement fédéral encourage les travailleur·euse-s à se former tout au long de leur carrière. En soutien à cette politique d'apprentissage tout au long de la vie, les travailleur·euse-s et les employeur·euse-s disposeront d'un compte de formation numérique qui enregistre le parcours de formation de chacun-e (Federal learning Account).

À ce jour seul Solsoc a accès à la plateforme. À l'avenir, les travailleur·euse-s pourront suivre leurs droits à la formation en consultant un compte individuel de formation numérique. Ce dernier a vocation à devenir progressivement un lieu de formation central qui regroupera

toutes les formations et qualifications. Solsoec a enregistré les formations auxquelles le personnel a participé depuis 2024 (www.federallearningaccount.be).

NOTRE FONCTIONNEMENT

Procédures

Les entretiens de fonctionnement permettent de questionner et récolter les besoins de formation qui seront ensuite répertoriés et priorisés.

Les réunions d'équipe permettent d'identifier les besoins collectifs, tant dit que les besoins institutionnels sont déterminés par la direction et les instances (BE, CA) sur base de l'évolution du secteur, de leur constat des pratiques professionnelles ou du développement de nouveaux projets.

En amont de la formation :

Pour toute demande de participation individuelle à une formation, la personne concernée adresse une demande par mail à le-la directeur·trice et au-à la chargé·e des ressources humaines. La demande renseigne précisément sur : l'organisme de formation, la thématique, la durée et le budget de la formation. La demande fait l'objet d'une analyse par le-la chargé·e des ressources humaines et du-de la directrice·teur qui détermine, si possible en lien avec l'entretien de fonctionnement, la pertinence de la formation dans le cadre de la fonction de la personne demandeuse. Si la demande est validée, l'inscription est autorisée et fait l'objet d'une demande d'engagement par la personne demandeuse, respectant les procédures d'engagement des dépenses et qui est transmise au-à la chargé·e des ressources humaines. Le-la chargée des ressources humaines accompagne la personne demandeuse dans les démarches d'inscription.

La personne en charge de l'inscription transmet la confirmation de l'inscription, en mettant en copie le-la chargé·e des ressources humaines et le-la chargé·e de la gestion financière et comptable.

En aval de la formation :

Comme pour toutes les dépenses préfinancées, la personne demandeuse établit une note de frais conformément aux procédures qu'elle transmet au-à la chargé·e des ressources humaines ainsi que l'attestation de présence si disponible, et une note d'appréciation individuelle de la formation.

Si c'est jugé pertinent par l'équipe et/ou la direction, la formation sera restituée auprès des membres de l'équipe concernés par le sujet de la formation.

L'évaluation et les transferts des acquis en formation

Afin de garantir un transfert des acquis dans la pratique, nous encourageons chaque collègue à partager ses apprentissages, dans la limite de ses capacités et avec les moyens disponibles, avec ses collègues directs.

Une évaluation après chaque formation est aussi pertinente lors des réunions d'équipe, ainsi que lors des entretiens de fonctionnement annuel.

Calcul des temps de formation, récupération et déplacement

Le coût du déplacement est pris en charge par Solsoc. Il est calculé au départ du siège ou du domicile jusqu'au lieu de la formation via note de frais (avec pièces justificatives s'y réfèrent) remise au-à la chargé-e des Ressources humaines.

Les frais de parking sont aussi pris en charge par Solsoc. Il est toutefois demandé aux collaborateur·trice·s de privilégier les moyens de transport public si possible.

Les frais de repas sont à charge du-de la collaborateur·trice, sauf s'ils sont prévus dans le coût de la formation au moment de la prise d'inscription. Si c'est le cas, un chèque repas sera déduit pour ce jour-là.

Lorsque la formation a lieu en dehors des heures de travail (à part pour les formations qui bénéficient des congés-éducation payés), les heures prestées donnent droit à des récupérations.

Seuls les déplacements pour les formations en dehors de Bruxelles donnent droit à récupérer les heures de trajet domicile – lieux de formation.

Cette charte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2024 jusqu'à modification ultérieure.

Fait à Bruxelles, le 17/10/2024.

ANNEXE 8 : RAPPORT FINANCIER

Présenté au Conseil d'Administration du 5 Juin 2026



1. BUDGET GÉNÉRAL - STRUCTURE + PROGRAMME RÉALISÉ 2025 ET BUDGET 2026

CHARGES

Centre des Coûts	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	Budget 2026 au 27/11/2025
Frais Divers	1.000 €	- €	- €
Frais d'immeuble	32.371 €	27.592 €	24.993 €
Frais de bureau	14.780 €	13.465 €	15.440 €
Assurances	7.481 €	6.675 €	6.808 €
Collaborateurs Externes	43.290 €	45.402 €	45.406 €
Cotisations	9.378 €	9.041 €	9.289 €
Frais des missions	18.000 €	37.532 €	23.516 €
Frais de représentation	424 €	188 €	397 €
Frais de Réunions	5.000 €	339 €	3.577 €
Communication	22.862 €	17.319 €	16.065 €
Coût du personnel- Travailleurs	1.152.075 €	1.254.390 €	1.266.305 €
Coût du personnel-Autres	11.569 €	7.009 €	9.114 €
Amortissements	18.139 €	20.151 €	18.803 €
Transferts PGM & Projets	4.916.835 €	5.565.977 €	4.947.254 €
Frais financiers	1.591 €	- €	0 €
Charges exceptionnelles et diverses	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	6.254.796 €	7.005.079 €	6.386.968 €

PRODUITS

Centre des Coûts	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	Budget 2026 au 27/11/2025
Récolte de Fonds	78.125 €	63.498 €	71.125 €
Divers produits	704.310 €	789.093 €	805.455 €
Contributions, Dons et subsides Privés	58.000 €	30.447 €	48.000 €
Contributions et subsides Mutualités	186.811 €	199.348 €	186.811 €
Contributions et subsides Institutions	393.997 €	373.997 €	393.997 €
Subsides PGM & Projets	4.359.647 €	5.497.695 €	4.399.267 €
Subventions à l'emploi	474.368 €	523.752 €	490.939 €
Produits Financiers	200 €	200 €	200 €
Autres Produits	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	6.255.457 €	7.478.030 €	6.395.793 €

RÉSULTATS

Libellé	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	Budget 2026 au 27/11/2025
Produits	6.255.457 €	7.478.030 €	6.395.793 €
Charges	6.254.796 €	7.005.079 €	6.386.968 €
RESULTAT	661 €	472.951 €	8.825 €

2. STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2025 ET PRÉVISIONNEL 2026

CHARGES

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisé	Budget 2026 au 21/11/2026
Frais Divers	604000	Achats pour compte de tiers	1.000,00	0,00	0%	0,00
		Sous total	1.000,00	0,00	0%	0,00
Frais d'immeuble	610111	Electricité	3.782,16	2.502,19	66%	2.950,50
	610112	Mazout	4.202,40	516,92	12%	3.277,50
	610113	Eau	397,91	376,47	95%	315,00
	610114	Entretien bureau et produits d'entretien	9.833,62	10.707,47	109%	7.500,00
	610115	Précompte immobilier	4.590,00	4.700,70	102%	3.750,00
	610116	Alarme	8.996,40	8.325,17	93%	6.750,00
	611150	Réparation et achat petit mat de bureau	568,44	463,01	81%	450,00
		Sous total	32.370,92	27.591,93	85%	24.993,00
Frais de bureau	611000	Fournitures de bureau	612,00	827,39	135%	1.000,00
	611100	Achat de divers matériels	1.050,60	0,00	0%	1.000,00
	611400	Poste	510,00	914,07	179%	520,20
	611300	Photocopies	5.253,00	5.844,86	111%	6.191,84
	611600	Fournitures informatiques	2.101,20	218,87	10%	2.143,22
	611500	Télécommunications	5.253,00	5.659,34	108%	4.585,24
		Sous total	14.779,80	13.464,53	91%	15.440,50
Assurances	612000	Assurance RC exploitation	284,22	337,57	119%	344,32
	612100	Assurance locaux-incendie	454,75	663,40	146%	676,67
	612500	Assurance accidents de travail employés	4.370,50	3.400,92	78%	3.468,94
	612510	Assurance div employés	780,13	961,11	123%	980,33
	612511	Service Médical	0,00	0,00	0%	0,00
	612300	Assurance auto	1.591,63	1.311,86	82%	1.338,10
		Sous total	7.481,23	6.674,86	89%	6.808,36
Collaborateurs Externes	613000	Maintenance informatique	10.500,00	13.107,93	125%	14.000,00
	613200	Révisions-Audits	11.000,00	8.712,00	79%	8.886,24
	613300	Honoraires-Autres (intégrité,...)	5.500,00	3.872,00	70%	4.000,00
	613420	Gestion Secrétariat soc- Partena	9.548,10	12.866,98	135%	11.000,00
	613110	Maintenance winbooks	3.620,05	4.063,01	112%	4.000,00
	613100	Abonnement Isabel	2.121,80	2.755,74	130%	2.500,00
	613500	Collaborateurs extérieurs	1.000,00	24,00	2%	1.020,00
		Sous total	43.289,95	45.401,66	105%	45.406,24
Cotisations	614000	Cotisations	7.500,00	7.025,93	94%	7.650,00
	616001	Abonnements divers	1.877,85	2.014,59	107%	1.638,98
		Sous total	9.377,85	9.040,52	96%	9.288,98
Frais des missions	615050	Frais de mission Horval	18.000,00	37.532,40	209%	23.516,20
		Sous total	18.000,00	37.532,40	209%	23.516,20
Frais de représentation	615100	Représentations	424,44	188,00	44%	396,78
		Sous total	424,44	188,00	44%	396,78
Frais de Réunions	616800	Séminaires et Rencontres		732,70		
	616810	Frais de réunions	5.000,00	338,71	7%	3.576,56
		Sous total	5.000,00	1.071,41	21%	3.576,56
Communication	616000	Documentation	1.148,02	5,89	1%	500,00
	614010	Publications/ envois postaux/mailling	6.000,00	2.745,82	46%	3.358,34
	616100	Impressions	3.060,00	4.171,06	136%	1.973,52
	616002	Droits d'auteur	344,41	0,00	0%	0,00
	616003	Traductions et interprétations	1.000,00	959,52	96%	412,75
	616900	Manifestation & organisation événements	6.000,00	4.756,79	79%	6.120,00
	611510	Internet et maintenance site web	3.310,01	3.447,10	104%	2.700,00
	616400	Communication et Visibilité	2.000,00	1.232,59	62%	1.000,00
		Sous total	22.862,44	17.318,77	76%	16.064,61
Coût du personnel-Travailleurs	620200	Rémunérations Brutes employés	1.025.694,65	1.104.923,65	108%	1.117.620,28
	620210	Frais déplacements/HDP	5.084,83	5.277,97	104%	5.000,00
	620211	Frais de déplacements /SNCB/STIB	7.851,60	7.858,68	100%	8.000,00
	620213	Frais divers rémunération	0,00	1.599,00	0%	1.500,00
	621200	Charges patronales	88.677,15	97.562,09	110%	106.713,55
	623000	Chèques repas	21.766,30	21.973,80	101%	24.000,00
	623010	Dotations prov pécule de vacances	153.022,75	173.546,12	113%	177.017,04
	623011	Reprise prov pécule de vacances	-150.022,30	-158.350,99	106%	-173.546,12
		Sous total	1.152.074,97	1.254.390,32	109%	1.266.304,75
Coût du personnel-Autres	616600	Indemnité forfaitaires (bénévoles, stag)	344,41	0,00	0%	300,00
	616700	Formation	3.182,70	1.177,78	37%	3.000,00
	613410	Gestion Chèque Repas	2.525,65	2.194,50	87%	1.975,18
	615110	Cadeaux, festivités et team building	1.060,90	177,85	17%	314,96
	615120	Cantine	1.060,90	0,00	0%	0,00
	615200	Frais de déplacement	3.394,88	3.459,22	102%	3.524,29
		Sous total	11.569,44	7.009,35	61%	9.114,43
Amortissements	630200	Amortissement -Crédit Emph	13.347,00	13.347,00	100%	13.347,00
	630200	Amortissement -Installations & rénovation	3.349,81	5.154,14	154%	5.154,15
	630200	Amortissement -Mat Informat & autres	1.441,92	1.650,03	114%	302,00
		Sous total	18.138,73	20.151,17	111%	18.803,15
Frais financiers	650000	Frais bancaires	1.591,35	627,60	39%	800,00
	654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	0,00	0%	0,00
	659000	Différence sur le règlement	0,00	0,00	0%	0,00
		Sous total	1.591,35	627,60	39%	800,00
Charges exceptionnelles et	668000	Charges exceptionnelles diverses	0,00	2.470,49	0%	
		Sous total	0,00	2.470,49	0%	0,00
TOTAL GENERAL			1.337.961,12	1.442.933,01	108%	1.440.513,55

PRODUITS

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisé	Budget 2026 au 21/11/2025
Récolte de Fonds	704000	Activités diverses récolte de fonds (1er mai, ...)	15.000,00	6.168,58	41%	8.000,00
	704009	Affectation activités aux projets-cofin	0,00	0,00		0,00
	704100	Insertion publicitaire	3.125,00	3.125,00	100%	3.125,00
	704200	Récupération autres frais	0,00	0,00		0,00
	731000	Dons divers (20km bxl, ...)	0,00	2.782,50		
	731009	Affectation Dons divers (Urgence Gaza)	0,00	0,00		
		Sous total	18.125,00	12.076,08	67%	11.125,00
Divers produits	740100	Récupération autres salaires	0,00	0,00		0,00
	740200	Récupération autres frais	29.055,17	71.919,39	248%	28.055,17
	743000	Frais de structure PGM	345.297,47	345.297,47	100%	351.691,86
	743009	Frais de Structure non engagés	0,00	0,00		0,00
	743100	Frais adm. sur Projets HPGM	17.499,00	32.306,25	185%	23.871,80
	744000	Subventions salaires Exécution PGM	310.000,00	336.473,18	109%	399.336,13
	743300	Précompte Professionnel Non redevable	2.457,98	3.096,79	126%	2.500,00
		Sous total	704.309,61	789.093,08	112%	805.454,96
Contributions et subsides Privés	731020	Contribution Multipharma	3.600,00	3.600,00	100%	3.600,00
		Sous total	3.600,00	3.600,00	100%	3.600,00
Contributions et subsides Mutualités	732100	Contribution UNMS	75.000,00	75.000,00	100%	75.000,00
	732140	Contribution Solidaris Liège	5.520,00	6.369,60	115%	5.520,00
		Sous total	80.520,00	81.369,60	101%	80.520,00
Contributions et subsides Institutions	732310	Contribution GS Parl Comm Française	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00
	732320	Contribution GS Parl Wallon	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00
	732330	Contribution GS Parl Bruxellois	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00
	732340	Contribution GS Chambre des Représentants	15.000,00	15.000,00	100%	15.000,00
	732400	Contribution FONSOC & IEV	20.000,00	0,00	0%	20.000,00
		Sous total	57.500,00	37.500,00	65%	57.500,00
Subventions à l'emploi	745000	Subsides ACTIRIS	452.367,76	497.818,91	110%	465.938,79
	745001	Subside Maribel	22.000,00	25.933,50	118%	25.000,00
	745002	Subvention formation du personnel	0,00	0,00		0,00
		Sous total	474.367,76	523.752,41	110%	490.938,79
Produits Financiers	750000	Produits des actifs circulants	200,00	0,00	0%	200,00
	754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	0,03		0,00
	759000	Différences sur règlement	0,00	0,00		0,00
	760100	Reprise ammort & reduction de valeur immo corp	0,00	0,00		0,00
		Sous total	200,00	0,03	0%	200,00
Autres Prod. Excp	764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	7.594,10		0
		Sous total	0,00	7.594,10		0,00
TOTAL GENERAL			1.338.622,37	1.454.985,30	109%	1.449.338,75

RÉSULTATS

Libellé	Budget 2025 au 13/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	% Réalisé	Budget 2026 au 21/11/2025
Produits	1.338.622,37	1.454.985,30	109%	1.449.338,75
Charges	1.337.961,12	1.442.933,01	108%	1.440.513,55
Résultat	661,26	12.052,29		8.825,20

3. BALANCE FONDS PROPRES POUR PROGRAMME & PROJETS

BUDGET 25-26 : FONDS PROPRES POUR PROGRAMME ET PROJETS COFINANCES

Besoins	Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	Budget 2026
DGD			
PGM ONG cofinancement 15% (total 5 ans 20%)	752.606,09	713.186,61	752.606,09
DGD HPGM			
Total DGD	752.606,09	713.186,61	752.606,09
Financements hors PGM			
Volet B/2023 - ASMADE BFA	2.827,80	2.827,80	0,00
	0,00	0,00	0,00
volet B/2024 - CRAFOP RDC	3.649,81	3.649,81	3.649,81
Total financements hors PGM	6.477,61	6.477,61	3.649,81
Total Global	759.083,70	719.664,22	756.255,90
Sources de financement	Budget 2025	Réalisé au 31/12/2025	Budget 2026
Campagne 11.11.11.			
CEPAG	20.000,00	21.508,82	20.000,00
SolSoc	40.000,00	32.695,53	40.000,00
CNCD autres			
Total campagne	60.000,00	54.204,35	60.000,00
Autres Bailleurs Publics			
Cofinancement WBI -Volet A	45.000,00	60.000,00	45.000,00
Total Régions	45.000,00	60.000,00	45.000,00
Institutionnel PS			
Fédé WAPI	1.000,00	0,00	1.000,00
Total Fédérations	1.000,00	0,00	1.000,00
Donateurs SolSoc			
Donateurs SolSoc	20.000,00	12.446,87	10.000,00
Total donateurs SolSoc	20.000,00	12.446,87	10.000,00
Donateurs institutionnels			
Fonds social alimentation via HORVAL	162.496,51	162.496,51	162.496,51
COVALENTvia Centrale Générale	90.000,00	90.000,00	90.000,00
Dons CEPAG (Pour la Palestine)	10.000,00	10.000,00	0,00
UNMS	25.000,00	25.000,00	25.000,00
P&V	70.000,00	70.000,00	70.000,00
CENTRALE GENERALE NAMUR (PAL)	14.000,00	14.000,00	14.000,00
FED SOLIDARIS (WP-SCC-BW)	36.051,07	42.500,00	36.051,07
CHWAPI	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Dons Solidaires Liège	20.240,00	25.478,40	20.240,00
Dons Multipharma	14.400,00	14.400,00	14.400,00
Fonds propres structure	200.524,54	214.026,10	211.261,69
Actiris	387.401,74	354.533,02	387.401,74
Total donateurs institutionnels	1.055.113,86	1.047.434,03	1.055.851,01
Total global	1.181.113,86	1.174.085,25	1.171.851,01
Balance	422.030,16	454.421,04	415.595,12

RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

Distribué à part

4. COMPTES INTERNES COMPLETS

SOLSOC

Rue Coenraets 68
BE-1060 BRUSSEL 6
BE

EUR

Bilan interne ASBL

Page : 1
20/05/2026

Schéma complet

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	200.897,49	221.048,66
Immobilisations corporelles	22/27	200.172,49	220.323,66
Installations; machines et outillage	23	33.031,48	38.185,62
Appartenant à l'association en pleine propriété	231	33.031,48	38.185,62
231000 Installations		51.843,71	51.843,71
231009 Amortissements sur installations		(18.812,23)	(13.658,09)
Mobilier et matériel roulant	24	303,31	1.953,34
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	303,31	1.953,34
241000 Mobilier et Matériel Roulant		2.565,20	2.565,20
241009 Amortissement sur Mobilier et Mat Roul		(2.565,20)	(2.565,20)
241100 Matériel Informatique		35.563,11	35.563,11
241109 Amortissement sur materiel informatique		(35.259,80)	(33.609,77)
Location-financement et droits similaires	25	166.837,70	180.184,70
250000 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		487.876,94	487.876,94
250009 Ammortissement sur Terrain et Constructi		(321.039,24)	(307.692,24)
Immobilisations financières	28	725,00	725,00
Entités liées	280/1	725,00	725,00
Participations dans des sociétés liées	280	725,00	725,00
280000 PART. DS ENTREPRISES LIEES/ VALEUR D'ACQ		6.125,00	6.125,00
280900 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES		(5.400,00)	(5.400,00)
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	3.727.448,76	3.811.343,57
Créances à un an au plus	40/41	1.167.845,73	1.468.943,84
Créances commerciales	40	815.778,18	975.250,23
400000 Subsidés à recevoir		815.778,18	975.250,23
Autres créances	41	352.067,55	493.693,61
414900 Co-financement à obtenir		8.651,80	12.627,41
416010 TFT Bolivie		60.898,76	70.106,81
416020 TFT BURkina Faso		47.565,41	57.913,08
416030 TFT Burundi		6.869,93	28.471,19
416040 TFT Colombie		11.723,61	104.699,15

Bilan interne ASBL

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
416050	TFT RDC	7.814,64	22.545,94
416070	TFT Maroc	106.339,82	53.536,60
416080	TFT Palestine	28.103,59	20.084,18
416090	TFT Sénégal	54.237,10	105.052,85
416950	Provision ONSS	19.862,89	18.656,40
Valeurs disponibles	54/58	2.508.983,64	2.274.361,25
550000	Nagel Général Structure	184.317,51	79.132,09
550100	Nagel Fond de roulement	1.572.849,94	1.754.473,86
550200	Nagel Animation	10.912,55	16.318,73
550300	CCP-Banque de la Poste		11.678,46
551047	Nagel 879-1507041-20 VN-VS	32.545,22	6.112,15
551072	PGM-Volet Sud	706.262,82	369.460,21
551078	Projets ENABEL	1.290,86	33.930,69
570000	Caisse Structure	478,71	3.209,03
570010	Caisse-Projets	326,03	46,03
Comptes de régularisation	490/1	50.619,39	68.038,48
490000	Charges à reporter	3.781,26	1.762,01
491000	Produits acquis	46.838,13	66.276,47
Montant total de l'actif		3.928.346,25	4.032.392,23

Bilan interne ASBL

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
FONDS SOCIAL			
	10/15	2.108.946,80	1.642.473,48
Fonds associatifs	10	36.125,66	36.125,66
Patrimoine de départ	100	36.125,66	36.125,66
100000 Patrimoine		36.125,66	36.125,66
Fonds affectés	13	2.072.821,14	1.606.347,82
133100 Fonds de préfinancement		702.187,29	697.366,37
133200 Fonds de structure		258.165,30	254.549,61
133300 Fonds affectés aux projets & programme		1.112.468,55	654.431,84
DETTES			
	17/49	1.819.399,45	2.389.918,75
Dettes à plus d'un an	17	153.490,70	166.837,70
Dettes financières	170/4	153.490,70	166.837,70
Dettes de location-financement et assimilées	172	153.490,70	166.837,70
172000 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT		153.490,70	166.837,70
Dettes à un an au plus	42/48	1.665.908,75	2.223.081,05
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	13.347,00	13.347,00
422000 DETTES LOCAT. FINANCEMENT ET ASSIMIL.		13.347,00	13.347,00
Dettes commerciales	44	83.017,44	77.055,17
Fournisseurs	440/4	83.017,44	77.055,17
440000 FOURNISSEURS		83.017,41	77.055,14
444900 Subsidés à rembourser DGD		0,03	0,03
Acomptes reçus sur commandes	46	1.311.205,95	1.920.384,43
460000 Partie non engagée subsidés DGD		772.839,31	1.124.132,19
460300 Partie non eng. subs. Autorités Régional		109.653,42	121.297,24
460500 Partie non eng. subs. Autres bailleurs		428.713,22	674.955,00
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	210.996,33	192.748,31
Impôts	450/3	18.522,30	17.365,75

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
453000	Précompte professionnel (Siège social)	18.522,30	17.365,75
	Rémunérations et charges sociales	454/9	192.474,03
454000	ONSS	18.927,91	16.739,68
455017	Rem à paye Sebbah K		83,36
455027	Rém à payer Nsabimana C		104,23
455029	Rem à payer Noël A		104,20
455048	Rémunération à payer à CAROVIS Michel		0,10
456000	Pécule de vacances	173.546,12	158.350,99
	Dettes diverses	48	47.342,03
	Obligations; coupons échus et cautionnements reçus en...	480/8	32.545,22
481000	Dons non encore transférés VN VS		32.545,22
	Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou asso...	4891	14.796,81
489100	Cofinancement non encore libéré	8.651,81	10.127,41
489110	Opération 11.11.11 à reverser CNCD	6.145,00	4.306,58
Montant total du passif		3.928.346,25	4.032.392,23

Bilan interne ASBL

20/05/2026

EUR

Schéma complet

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	7.470.435,63	7.863.986,49
Chiffre d'affaires	70	65.300,73	97.001,39
704000 Activités diverses récolte de fonds		64.175,73	93.876,39
704009 Affectation activités aux projets-cofin		(2.000,00)	
704100 Insertion publicitaire		3.125,00	3.125,00
Cotisations; dons; legs et subsides	73	5.517.252,69	5.893.898,60
731000 Dons -Donateurs SolSoc (CCP-ANIM-AUTRES)		19.374,37	48.734,81
731009 Prélèvement sur Dons SolSoc		(4.145,00)	(17.503,06)
731010 Dons Projets Spécifiques (VNVS-AUTRES)		50.622,79	26.136,15
731019 Dons non-engagés Projets Spécifiques		(32.545,22)	
731020 Dons Structurels		3.600,00	3.600,00
731030 Dons Institutions Diverses		24.400,00	14.400,00
732100 Contribution UNMS		100.000,00	100.000,00
732110 Contribution Fédérat Solidaris Mutualité		42.500,00	42.500,00
732120 Contribution CHWAPI		25.000,00	25.000,00
732140 Contribution Solidaris Liège		31.848,00	31.848,00
732200 Contribution P & V		70.000,00	70.000,00
732310 Contribution GS Parl Comm Française		7.500,00	7.500,00
732320 Contribution GS Parl Wallon		7.500,00	7.500,00
732330 Contribution GS Parl Bruxellois		7.500,00	7.500,00
732340 Contribution GS Chambre de Représentants		15.000,00	15.000,00
732400 Contribution FONSOC & IEVE			20.000,00
732410 Contribution Fonds Social de la Chimie		90.000,00	90.000,00
732420 Contribu Fond Social de 'Industrie Alime		162.496,51	162.496,51
732430 Contribution Centrale Générale Namur		14.000,00	14.000,00
736100 Subsidés DGD Programme		5.070.388,95	5.837.948,61
736600 Subsidés Autorité Régionale (WBI,RW,BXL)		297.309,82	408.218,24
736700 Subsidés Autres Bailleurs		287.741,78	899.403,77
736900 Subsidés Non engagés DGD Programme		(772.839,31)	(1.124.132,19)
736960 Subsidés Non engagés Autorité Régionale			(121.297,24)
736970 Suside Non engagés Autres Bailleurs			(674.955,00)
Autres produits d'exploitation	74	1.887.882,21	1.873.086,50
740200 Récupération autres frais		71.919,39	58.278,87
743000 Frais de Structure PGM		345.297,47	352.847,07
743100 Frais Adm. sur les Projets HPGM		32.306,25	18.437,26
743300 Précompte Professionnel non redevable		3.096,79	2.543,52
743510 Cofinancement Hors Programme		6.477,60	25.273,88
743519 Cofinancement non engagé			(10.127,41)
744000 Subventions Salaires Exécution PGM		336.473,18	338.383,40
744010 Affectation Salaires Gestion PGM		568.559,12	587.926,28
745000 Subsidés ACTIRIS		497.818,91	472.598,63
745001 Subs Volens (Maribel)		25.933,50	26.925,00
Coût des ventes et des prestations	60/64	(6.999.975,83)	(7.530.394,55)
Approvisionnements et marchandises	60		(365,05)

Bilan interne ASBL

20/05/2026

EUR

Schéma complet

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	
Achats	600/8			(365,05)	
604000 Achats pour compte de tiers				(365,05)	
Services et biens divers	61	(391.870,08)		(365.116,71)	
610111 Electricité		(2.502,19)		(3.318,83)	
610112 GAZ		(516,92)		(2.243,20)	
610113 Eau		(376,47)		(444,33)	
610114 Entretien bureau et produits d'entretien		(10.707,47)		(11.317,53)	
610115 Précompte immobilier		(4.700,70)		(4.557,72)	
610116 Alarme & Sécurité		(8.325,17)		(9.196,55)	
611000 Fournitures de bureau		(827,39)		(2.084,65)	
611100 Achat de divers matériels		(233,66)		(488,65)	
611150 Réparation et achat petit mat de bureau		(463,01)		(1.192,13)	
611300 Photocopies		(8.349,80)		(8.608,54)	
611400 Poste		(914,07)		(168,30)	
611500 Télécommunications		(5.659,34)		(4.495,33)	
611510 Internet et maintenance site web		(3.447,10)		(3.420,58)	
611600 Fournitures informatiques		(18.573,03)		(4.920,55)	
612000 Assurance RC exploitation		(337,57)		(317,81)	
612100 Assurance locaux-incendie		(663,40)		(682,82)	
612300 Assurance auto		(1.311,86)		(1.311,86)	
612500 Assurance accidents de travail		(9.566,38)		(9.261,23)	
612510 Assurances diverses		(2.370,80)		(496,58)	
613000 Maintenance informatique		(17.959,16)		(20.564,96)	
613100 Abonnement Isabel		(2.755,74)		(1.820,34)	
613110 Maintenance Winbooks		(4.939,88)		(5.654,35)	
613200 Révisorat-Audits		(12.705,00)		(12.705,00)	
613300 Honoraires-Autres		(16.872,00)		(29,14)	
613410 Gestion chèques repas		(2.194,50)		(1.936,45)	
613420 Gestion Secrétariat Social		(12.866,98)		(11.004,91)	
613500 Collaborateurs extérieurs /CODAC/EVALUAT		(49.480,36)		(64.392,12)	
614000 Cotisations		(7.025,93)		(6.891,27)	
614010 Publications/Envois postaux/mailling		(5.832,55)		(7.988,30)	
615000 Frais de mission /Avions		(39.868,63)		(30.391,64)	
615010 Frais de mission /Hôtels & repas		(20.679,07)		(15.054,32)	
615020 Frais de mission /Per Diem		(19.740,00)		(10.343,54)	
615030 Frais de mission /Divers		(7.544,43)		(10.309,90)	
615040 Frais de mission/Déplacement		(5.872,69)		(4.279,69)	
615050 Frais de mission STRUCTURE (Horval,...)		(28.581,37)		(7.435,49)	
615100 Représentations		(188,00)		(389,00)	
615110 Cadeaux et autres festivités		(177,85)		(308,78)	
615120 Cantine				(181,50)	
615200 Frais de déplacement		(4.715,53)		(4.252,28)	
616000 Documentation et Media		(8.016,52)		(1.796,94)	
616001 Abonnements divers		(2.858,57)		(2.211,38)	
616003 Traductions et interpretation		(3.137,52)		(8.731,98)	

Bilan interne ASBL

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024	
		01/01/2025 - 31/12/2025		01/01/2024 - 31/12/2024	
616100	Impressions		(10.026,73)		(8.201,65)
616400	Communication et Visibilité		(6.723,26)		(5.121,72)
616510	Outil pédagogique				(6.050,00)
616700	Formation		(1.177,78)		(98,00)
616800	Séminaires et Rencontres		(3.810,45)		(574,31)
616810	Frais de réunions		(581,14)		(6.653,78)
616900	Manifestation & organisation événements		(15.692,11)		(41.216,78)
Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	62		(1.254.390,32)		(1.134.782,18)
620200	Rémunérations Brutes employés		(1.104.923,65)		(1.010.283,19)
620210	Frais déplacements /HDP		(5.277,97)		(6.218,07)
620211	Frais de déplacements /SNCB/STIB		(7.858,68)		(5.081,42)
620213	Rému frais Divers		(1.599,00)		
621200	Charges patronales		(97.562,09)		(81.552,41)
623000	Chèques repas		(21.973,80)		(20.376,79)
623010	Dotations prov pécule de vacances		(173.546,12)		(158.350,99)
623011	Reprise provision pécule de vacances		158.350,99		147.080,69
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630		(20.151,17)		(21.593,08)
630200	Dot.amort. immo. corporelles		(20.151,17)		(21.593,08)
Autres charges d'exploitation	640/8		(5.333.564,26)		(6.008.537,53)
643011	Transferts Invest-Achat de vehicules		(387,19)		(60.890,96)
643012	Transferts Invest-Mobilier, ICT		(50.194,08)		(123.103,30)
643013	Transferts Invest-Autres		(317.487,62)		(722.058,83)
643021	Transferts Fonct -Déplacements		(223.807,86)		(311.772,08)
643023	Transferts Fonct -Autres		(1.752.004,41)		(1.900.032,84)
643024	Fonct Echanges & Rés Internat (RSI)		(221.673,51)		(99.277,36)
643031	Transferts Personnel-Salaire Pers local		(1.283.015,65)		(1.313.252,18)
643032	Transferts Personnel -Autres frais		(32.933,24)		(30.306,18)
643100	Autres Transferts divers		(514.722,15)		(503.096,86)
644000	Coûts Personnel Exécution PGM		(313.473,18)		(338.383,40)
644010	Coûts Personnel Gestion PGM		(591.559,12)		(587.926,28)
644100	Frais Administratifs/de Structure Projets		(32.306,25)		(18.437,26)
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901		470.459,80		333.591,94
Produits financiers	75		0,03		0,03
Autres produits financiers	752/9		0,03		0,03
754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO		0,03		0,03
Charges financières	65		(6.343,88)		(6.351,32)
Charges des dettes	650		(6.343,88)		(6.350,88)
650000	Frais bancaires/Frais financiers		(6.343,88)		(6.350,88)
Autres charges financières	652/9				(0,44)
654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO				(0,44)
Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	9902		464.115,95		327.240,65
Produits exceptionnels	76		7.594,10		170,00
Autres produits exceptionnels	764/9		7.594,10		170,00
764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		7.594,10		170,00

Bilan interne ASBL

20/05/2026

EUR

Schéma complet

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
Charges exceptionnelles	66	1.240,88	(10.700,63)
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	3.711,37	
660500 Charges sur exercice antérieur		3.711,37	
Autres charges exceptionnelles	664/8	(2.470,49)	(10.700,63)
668000 Charges exceptionnelles diverses		(2.470,49)	(10.700,63)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	472.950,93	316.710,02
Résultat positif (négatif) de l'exercice	9904	472.950,93	316.710,02
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (négatif) à affecter	9906	472.950,93	316.710,02
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	9905	472.950,93	316.710,02
Affectations aux fonds affectés	692	(472.950,93)	(316.710,02)
692000 Transfert aux fonds affectés		(472.950,93)	(316.710,02)
Résultat positif (négatif) à reporter	(14)		

5. RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Nous optons pour le principe comptable selon lequel les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Le taux applicable étant en principe 100%, par exception, en 1999 une restructuration importante a donné lieu à une activation des frais au bilan et ils ont fait l'objet d'amortissements linéaires conformément à l'AR-S art 58, al 2 (modifié par l'AR-A art 7, 3°).

INVESTISSEMENTS

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles et corporelles sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, en ce compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Les acquisitions dont le prix d'acquisition est inférieur à 500 euros sont portées directement en compte de résultat.

Les taux d'amortissement sont calculés sur base de la durée d'utilisation économique escomptée et sont appliqués de façon linéaire.

Les amortissements sont pratiqués selon les règles comptables. Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de leur affectation à l'exploitation le 1er jour du mois suivant la date d'acquisition.

À la fin de sa durée de vie estimée, tout investissement qui présente une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peut être réévalué. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

Taux d'amortissements appliqués

Restructuration : 10 %

Installations : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Mobilier de bureau : 25 %

Matériels informatiques : 33 %

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, les provisions nécessaires sont constituées chaque année dans le but de parer à d'éventuels risques dus à des subsides refusés par l'organisme subsidiant. Ces provisions sont appréciées au cas par cas des projets cofinancés et ne peuvent pas dépasser 2% du subside total reçu. Les comptes 63... et 16... sont mouvementés pour enregistrer les dotations aux provisions.

En fin de projet deux opérations sont effectuées : soit il y a un solde de subside non justifié et on doit le rembourser, soit la provision est reprise si tout a été justifié.

LES FONDS AFFECTÉS (LES RÉSERVES)

Fonds affectés au préfinancement des projets et programme (Fonds de roulement)

En 1999, suite à l'octroi d'une subvention de P&V d'un montant de 123.946,76 euros, qui a été affecté à un fonds de roulement pour les projets, un fonds de préfinancement a été créé. Ce fonds de préfinancement est indispensable compte tenu des délais de paiement des subsides de notre bailleur principal (Direction Générale de Développement – DGD) et de l'obligation de préfinancer une partie des projets hors programme. Ce fonds permet également de réduire notre dépendance financière chronique vis-à-vis de la DGD. Il sera alimenté par une affectation de 40% du résultat annuel positif, et ce jusqu'à 350.000 euros (montant au 31/12/2008 et susceptible d'être indexé au besoin) nécessaires pour avoir cet équilibre.

Fonds affectés pour investissement (structure)

Pour parier à d'éventuelles rénovations ou déménagement, un fond a été créé. Il sera alimenté par un pourcentage de 30% du résultat de chaque exercice comptable pour autant que celui-ci soit positif.

Fonds affectés aux projets et programme (cofinancement)

L'ONG doit apporter en fonds propres entre 10 et 20% du budget total des programmes et projets cofinancés par les pouvoirs publics. Le fonds doit permettre de garder l'équilibre entre les dons et les contributions reçus et les prélèvements faits pour financer les apports privés. Pour cela, un fonds des projets cofinancés est constitué chaque année sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration pour constituer des apports propres de l'ONG. Il est alimenté par différents dons et par d'autres fonds propres (legs, dons structurels, le reliquat des contributions et subsides obtenus pour constituer les fonds propres, ...) ainsi qu'une affectation de 30% du résultat structurel annuel positif.

LES CRÉANCES

Les subsides à recevoir

Les subsides sont inscrits en valeur nominale. Les comptes 40 et 70 sont mouvementés uniquement sur base de lettres d'agrément certifiant l'accord de la mise à disposition des fonds.

Les produits d'activités diverses

Il s'agit des opérations ponctuelles et occasionnelles durant l'année, comme la vente de produits propres à Solsoc ou la prestation de service d'un membre de l'équipe de l'ONG. Les comptes 400000 et 70.... sont alors mouvementés par les notes de débit (ou notes de créances) établis lors de la vente de cartes de vœux ou d'autres activités ou opérations faites durant l'exercice comptable.

Le cofinancement à obtenir

Les comptes 419000 et 70... sont mouvementés par l'apport propre (Solsoc) de chaque projet cofinancé hors programme et permettent d'acter le subside total du projet. Les montants sont inscrits en valeur nominale.

Les réductions de valeur clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si à la clôture de l'exercice leur recouvrement présente un risque. Les réductions de valeur sont appliquées sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, si au-delà de deux ans, la réalisation des créances s'avère inférieure à la valeur comptable et s'il existe une incertitude quant au remboursement à l'échéance. Le taux appliqué est 100% du solde restant dû.

LES SUBSIDES ET DONDS (FIN D'EXERCICE)

Les Subsidés

Les subsides et contributions sont actés en produits (classes 7) dans leur totalité. Les dépenses sont actées dans des comptes de classe 6. En fin d'année, deux cas de figure se présentent :

- Le projet est clôturé : si les subsides ne sont pas dépensés complètement, la partie non-engagée est reprise via un compte 709 vers un compte 449.
- Le projet n'est pas terminé : les subsides non encore engagés sont repris via un compte 709 vers un compte 460.

L'année suivante, on reprend les montants des subsides non engagés vers des comptes 7 de recettes.

Ces opérations sont réalisées chaque année jusqu'à la fin du projet.

Cette méthode de comptabilisation permet de connaître le volume exact des projets gérés chaque année et de respecter le principe de l'annualité des charges.

Exception : Les Subsidés à l'emploi (Actiris)

Les subsides à l'emploi sont actés mensuellement directement à leur réception et à tout état de cause sont rattachés à l'exercice comptable. C'est pourquoi les subsides de décembre qu'on reçoit en principe en janvier de l'année suivante sont rattachés à l'exercice par une inscription en produits acquis.

Les Dons

Les dons reçus durant l'année constituent principalement les apports propres de Solsoc pour les projets cofinancés. Ils sont directement actés en produits et leur utilisation en classe 6 pour les projets spécifiques ou s'il reste un solde, il est transféré au bilan en fonds des projets pour constituer les apports propres.

